



## **Préavis au Conseil communal**

---

Rapport de la Municipalité sur la Gestion 2018

---

### **Municipalité**

M. Jean-Pierre Sueur, syndic

N°07/2019

Préavis adopté par la Municipalité le 4 mars 2019



# Table des matières

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES</b>	<b>1</b>
Secrétariat municipal	1
Service des finances	7
Service informatique	8
Service des ressources humaines	8
<b>TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES</b>	<b>12</b>
Service des travaux et infrastructures	12
<b>URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>23</b>
Service de l'urbanisme et du développement durable	23
<b>POPULATION, SÉCURITÉ ET AFFAIRES SOCIALES</b>	<b>44</b>
Service communal de la population	44
Police administrative	48
Affaires sociales	52
Protection civile PCI	54
Service de défense incendie et de secours (SDIS)	56
Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	58
<b>BÂTIMENTS</b>	<b>61</b>
Service des bâtiments	61
<b>ÉSPACES VERTS ET DÉCHETS</b>	<b>68</b>
Service des espaces verts et déchets	68
<b>INSTRUCTION PUBLIQUE ET AFFAIRES CULTURELLES</b>	<b>77</b>
Service de la jeunesse et des loisirs	77
Ecoles	77
Service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire	82
Service dentaire scolaire intercommunal du Gros-de-Vaud	83
Accueil pré- et parascolaire	83
Culte	90
Jeunesse – Aînés - Loisirs	90
<b>CONCLUSION</b>	<b>94</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>95</b>



Municipal: M. Jean-Pierre Sueur

## SECRÉTARIAT MUNICIPAL

### DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

#### SECRÉTAIRE MUNICIPAL:

M. Sébastien Varrin

#### SECRÉTAIRE MUNICIPALE ADJOINTE:

M<sup>me</sup> Josika Freymond

Le Secrétariat municipal (SEMU) constitue à la fois la porte d'entrée de l'administration communale et la plaque tournante entre la Municipalité, les services de l'administration et le Conseil communal. Il exerce donc avant tout un rôle de coordination, mais gère également des projets de type transversal ainsi qu'un certain nombre de domaines qui lui sont directement rattachés.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La Municipalité a tenu 43 séances plénières, auxquelles il y a lieu d'ajouter le temps que consacre chaque responsable de dicastère à l'étude et la préparation des dossiers, la participation à diverses séances et assemblées (Union des Communes Vaudoises, Lausanne Région, Syndicat AF, CISTEP, Epura SA, Services Industriels, Tridel SA, COSEDEC, Gedrel SA, Boipac SA, CRIDEC SA, SOCOSEV, JUTAVAQ, Triage Mèbre-Talent, CSM, ORPC, ARASPE, EFAJE, APROMAD, Service d'aide à la famille, SDNL, PALM, TL, AVCD, Fonds culturel lausannois, APVRL, Service dentaire, Taxis et délégations diverses), réunions, manifestations et anniversaires. Nous pouvons rappeler que d'entente avec les heureux jubilaires, un membre de la Municipalité présente ses vœux aux personnes domiciliées sur le territoire communal du Mont et qui célèbrent leur 90<sup>e</sup> ou 100<sup>e</sup> anniversaire, soit une quinzaine de personnes environ.

### FORMATION DES CHEFS DE SERVICE

Les 11 octobre et 8 novembre 2018, l'ensemble des chefs de service a participé à une formation dont l'objectif était d'améliorer la cohésion d'équipe afin d'accroître l'efficacité au travail, notamment sur les aspects de la communication et des échanges d'informations. Cette démarche s'inscrit clairement dans la volonté de la Municipalité et des services eux-mêmes d'éviter un cloisonnement des dicastères et des services et de favoriser une communication transversale performante.

L'objectif du cours a clairement été atteint. Les chefs de service ont notamment pu mieux appréhender les profils des uns et des autres pour une optimisation des échanges d'information « émetteur – récepteur ». A cette fin, la décision a été prise de mettre sur pieds quatre fois par année, en marge de la traditionnelle séance hebdomadaire de rendu des décisions de la Municipalité, une séance de brainstorming d'une matinée permettant d'échanger sur des sujets divers (présentation d'un dossier spécifique, clarification au sujet de difficultés rencontrées dans notre travail, réflexions sur notre manière de fonctionner, etc.).

### MANIFESTATIONS

Durant l'année, nous avons eu le plaisir d'organiser ou de participer aux rencontres suivantes:

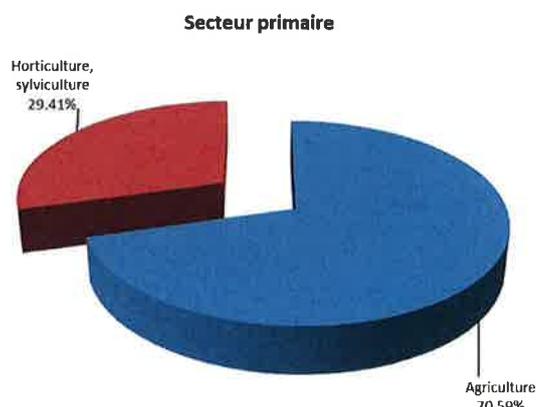
- Mercredi 28 mars: réception des nouveaux habitants au Mottier B et C;
- Vendredi 25 mai: réception des jeunes citoyennes et citoyens de la classe 2000 au Boulodrome; Cette manifestation a finalement été annulée par manque de participants;
- Samedi 9 juin: 109<sup>e</sup> assemblée des délégués de l'Union des Communes Vaudoises à Bavois;
- Mardi et mercredi 19 & 20 juin: 35<sup>e</sup> édition de la Journée des Aînés au Châtaignier;
- Vendredi 24 août: rencontre des anciens syndicats, municipaux et secrétaires à l'Auberge communale;
- Jeudi 13 septembre: sortie du personnel communal.

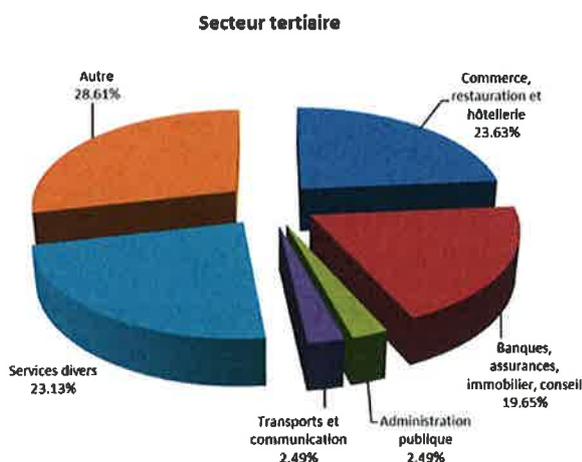
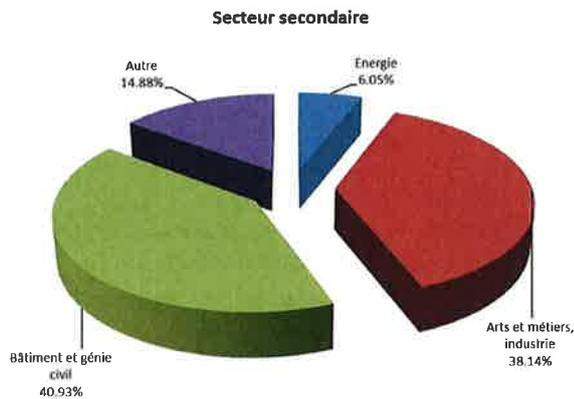
### ENQUÊTE SUR LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI

Pour la deuxième année consécutive, la Municipalité a réalisé son enquête statistique sur les entreprises et l'emploi sur le territoire communal. Cette enquête permet de disposer d'une cartographie plus précise du tissu économique local, en ne se limitant pas à un recensement des entreprises, mais en obtenant également des informations relatives à leur répartition dans les différents secteurs d'activité, au nombre d'employés, à leur provenance et à leurs habitudes en terme de mobilité. Les données peuvent notamment être utiles afin d'analyser les flux pendulaires et d'alimenter les réflexions de la Municipalité sur sa politique de mobilité.

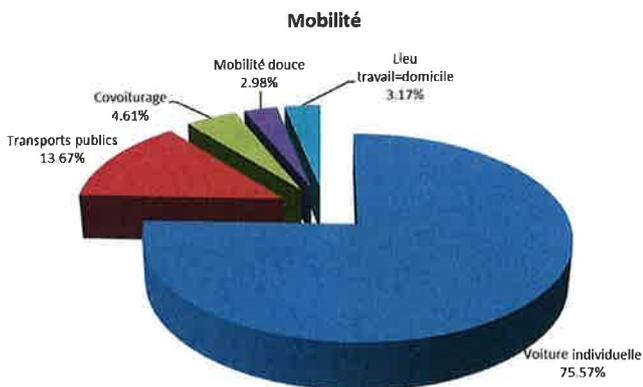
La statistique 2018, pilotée par le Secrétariat municipal en collaboration avec la Police administrative, représente un état des lieux de notre tissu économique local au 31 mai 2018. A cette date, 634 (+27) entreprises sont répertoriées sur le territoire communal, pour environ 7'585 (-293) emplois, ce qui représente un ratio du 0.92 (-0.04) emploi par habitant. La Commune voit donc sa population augmenter régulièrement ces dernières années mais confirme également son statut d'important pôle d'activités économiques pour la région.

Le secteur tertiaire est majoritairement représenté avec 63%, alors que les secteurs secondaire et primaire se situent respectivement à 33% et 4%, avec dans chacun des secteurs la répartition suivante au niveau des groupes économiques:





Quoique dans des proportions à peine moins importantes qu'en 2017, la voiture individuelle reste le moyen de transport privilégié de 76% (-4%) des employés alors que l'on peut observer une très légère hausse de l'usage des transports publics avec 14% (+2%) et du covoiturage avec 5% (+2%). Il convient ici de rappeler que la Municipalité accorde la plus grande importance à la question de la mobilité face au développement que connaît la commune, comme en témoigne le Plan de mobilité sur lequel elle travaille dans la zone industrielle En Budron, en collaboration avec les entreprises. C'est un défi puisque seuls 10% des employés habitent la commune, le restant provenant des autres localités du canton 75% (+2%), voire d'horizons plus lointains 15% (-1%).



Précisons que dans un souci d'efficacité, eu égard aux objectifs visés et afin de solliciter les entreprises de manière raisonnable, la Municipalité a d'ores et déjà pris la décision de ne réaliser désormais l'enquête que tous les deux ans.

## OUTILS DE COMMUNICATION

### SITE INTERNET

Le nouveau site internet, en fonction depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, continue de donner satisfaction à ses utilisateurs, que ce soit à l'interne de l'administration communale ou pour les publics externes. Le but est de continuer à exploiter au maximum le potentiel du site pour l'annonce des manifestations et actualités et à fournir des informations précises et mises à jour sur les prestations à la population. L'outil qui constitue la partie intranet est également très apprécié des membres du Conseil communal pour la consultation de la documentation des séances. Il l'est également pour les publics externes (inscription des enfants au transport scolaire, enquête sur les entreprises, etc.).

Par ailleurs, pour davantage de sécurité et de confidentialité, le site internet utilise à présent le protocole HTTPS (HyperText Transfer Protocol Secure). Chaque membre du Conseil dispose également d'un identifiant personnalisé pour l'accès à l'intranet.

### DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION DIGITALE

Dans sa séance du 14 mai 2018, le Conseil communal prenait acte du rapport de la Municipalité sur le postulat de l'Entente montaine « Développement de la communication digitale au Mont-sur-Lausanne ». La Municipalité a rappelé à cette occasion qu'il s'agit bien d'un objectif du programme de législature et que sa proposition consiste pour l'essentiel à ajouter des services intégrés à notre site internet communal dans le cadre d'une stratégie visant à favoriser l'interaction avec le citoyen et à lui permettre de participer et d'obtenir les informations ciblées qui l'intéressent directement.

Durant la deuxième partie de l'année 2018, les travaux préparatoires ont débuté avec notre mandataire afin de déterminer les thèmes principaux sur lesquels la communication devra être portée. Des capsules vidéo didactiques ont été réalisées sous forme de test, qui font partie des outils qui seront mis en place et intégrés à une plateforme « Le Mont espace public » en cours de création, par le biais de laquelle sera construite la communication interactive avec le citoyen, visée par la démarche. Le concept affiné sera validé par la Municipalité début 2019 et la mise en route des différents outils se fera dans le courant de l'année.

### JOURNAL COMMUNAL AUX 4 COINS DU MONT

Paru pour la première fois en avril 1974, le journal communal a pris sa forme actuelle et une parution de cinq numéros par an depuis le numéro 159 de juin 2013.

L'organisation générale est la suivante :

- Contact : Secrétariat municipal ;
- Rédaction : Equipe rédactionnelle bénévole ;
- Accompagnement éditorial et coordination générale : mandataire externe ;
- Maquette et dessin : mandataire externe ;
- Impression : mandataire externe.

Les derniers numéros du journal figurent, dès leur distribution par la poste, sur notre site internet communal. Tous les anciens numéros ont été numérisés et sont accessibles à tous les intéressés sur le site des archives communales vaudoises. Un lien figure également sur notre site communal.

### Objectifs du journal

La volonté de la Municipalité est de faire du journal une publication éditée par nos soins avec le conseil de spécialistes de la rédaction et de la mise en page. Il doit être fédérateur et prioritairement destiné aux communications de la Municipalité, du Conseil communal et des prestations des services communaux, ainsi qu'aux informations concernant la vie de la commune et des sociétés locales. Il se veut attractif, tant sur le fond que sur la forme et la Municipalité souhaite continuer à en faire un journal sans publicité. Toutefois, même sans publicité directe, le but est tout de même de faire connaître les services et les entreprises présentes sur notre commune, en mettant autant que possible en valeur les personnes qui s'y engagent.

La place et la visibilité des sociétés locales et des manifestations culturelles restent parmi les priorités du journal. Tout en respectant une ligne rédactionnelle et une présentation clairement définies, l'équipe de rédaction cherche des formules originales pour présenter et mettre en valeur leurs activités. La combinaison entre, d'une part, la présence au sein du journal d'un article court, allant à l'important et l'essentiel pour tous, si possible avec une photo, et, d'autre part, un bref rappel en dernière page dans l'agenda, fait partie de la stratégie adoptée pour la mise en valeur des activités. En renforçant l'animation, soulignant les informations et réflexions des rédacteurs, le « Castagnet » et la « Castagnette » jouent un rôle important pour égayer les articles et attirer l'œil du lecteur pressé.



La Municipalité tient aussi particulièrement à la mission fédératrice du journal et renonce à l'intégration d'une rubrique de type « Courrier des lecteurs », qui nécessiterait par ailleurs un rythme de parution plus soutenu pour fonctionner à satisfaction. D'autres publications quotidiennes sont mieux adaptées pour cela. De manière générale, la grande majorité des échos reçus par la Municipalité restent excellents, même si on ne peut totalement éviter, de temps à autres, un malentendu ou un choix discutable.

### Equipe rédactionnelle bénévole

Durant l'année 2018, l'équipe rédactionnelle était composée des personnes suivantes :

M<sup>mes</sup> Anna Chappuis, Brigitte Demierre Prikhodkine, Josika Freymond, Agathe Gumy, Sandra Chabloz, Anne-Lise Kunz, Annik Mahaim, Gaëlle Reverse et MM. Michel Amaudruz, Philippe Somsy, Jean-Pierre Sueur, Stéphane Allaz, Alexandre Cevey, Sullivan Courault, Guy Delacréta, Jean-Marie Piemontesi. La composition de l'équipe rédactionnelle n'est pas fermée et toute personne intéressée à la vie de la commune et aimant rédiger est la bienvenue. Son rôle est essentiel pour assurer le lien avec la population montaine et les sociétés locales. Tous les lecteurs et lectrices ont pu, à nouveau, constater l'engagement admirable de toute l'équipe en 2018, qui se réunit à deux reprises pour la réalisation de chaque numéro et propose article ou interview. Les Paysannes vaudoises du Mont tiennent toujours leur appétissante rubrique. Le Secrétariat municipal reste le point de contact pour tout ce qui a trait au journal et en particulier pour la réception des articles et photos.

### Rencontre avec les sociétés locales

Depuis un certain temps déjà, certaines sociétés locales déplorent la manière dont sont relatées leurs activités au sein du journal communal. La COGEST, dans le cadre de l'étude de la gestion 2017, a demandé à la Municipalité de s'assurer d'une meilleure coordination et collaboration avec les sociétés locales. Bien que la Municipalité n'ait jamais eu l'impression de négliger ces dernières dans le traitement de l'information dans le journal communal, elle est consciente que l'information et la coordination est encore perfectible. A cette fin, une rencontre a été organisée le 4 décembre 2018 entre le comité de rédaction du journal et les représentants des sociétés locales. Cela a permis aux différents acteurs de faire mieux connaissance, aux sociétés locales de faire part de leurs doléances et à la Municipalité de rappeler la ligne du journal ainsi que les exigences et contraintes du fonctionnement de l'équipe rédactionnelle. Cette discussion a assurément permis de clarifier les choses et de repartir sur une base plus sereine pour l'avenir.

**CONSEIL COMMUNAL****LISTE DES PRÉAVIS 2018**

- Préavis N°01** Place de sport du Châtaignier. Aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique et création d'un terrain multisport (aire tout-temps). Construction d'un local pour le matériel. Demande de crédit de construction
- Préavis N°02** Aménagements extérieurs de l'administration communale de Crétaison. Secteur nord-est: réalisation de l'infrastructure nécessaire à l'accueil de deux véhicules électriques de fonction. Secteur nord-ouest: mise aux normes AEAI de l'accès pour véhicules de secours et aménagements annexes
- Préavis N°03** Chemin du Rionzi. Elargissement du trottoir sous le pont de l'autoroute
- Préavis N°04** Chemin du Châtaignier - Cheminement piétons. Création d'un cheminement piétonnier entre la Dubarde et la Plaisance. Mise aux normes de l'éclairage public. Réaménagement du carrefour Jorat-Jorattez-Châtaignier
- Préavis N°05** Rémunération de la fonction de secrétaire du Conseil communal
- Préavis N°06** Rapport de Gestion 2017
- Préavis N°07** Comptes de l'année 2017
- Préavis N°08** Chemin du Petit-Flon - Sécurisation de la liaison piétonne entre le quartier du Bugnon et le Collège du Rionzi
- Préavis N°09** Arrêté d'imposition pour l'année 2019
- Préavis N°10** Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération Lausannoise - STEP de Vidy
- Préavis N°11** Plan d'affectation La Clochatte
- Préavis N°12** Budget 2019
- Préavis N°13** UAPE du Grand-Mont et de La Clochatte. Prise en charge des surcoûts des constructions provisoires en éléments modulaires

OBJET	AUTEUR	TITRE	DÉPÔT CC	ÉTAT
Postulat	Bureau du Conseil	Rémunération de la fonction de Secrétaire du Conseil	09.04	Réponse Muni par préavis 05/2018
Interpellation	Mont Citoyen et Parti socialiste	Pour qu'à l'avenir nos jeunes et nos aînés puissent encore se loger au Mont	14.05	Réponse Muni le 25.06
Interpellation	Mont Citoyen B. Martinelli	Sécurisation devant l'arrêt TL du bus N°8 Petit-Mont	14.05	Réponse Muni le 14.05
Postulat	PLR O. Descloux	Utilisation des nouvelles technologies dans la gestion de l'éclairage public	25.06	En cours de traitement
Interpellation	PLR J.-C. Fresquet	Réanimation après un arrêt cardiaque, mise en place d'une formation pour le personnel communal	24.09	Réponse Muni le 24.09
Postulat	PLR A. Annen Devaud	Un refuge en bois pour une commune forestière	24.09	En cours de traitement
Interpellation	Mont Citoyen	Quel avenir pour l'Auberge communale	24.09	Réponse Muni le 24.09
Postulat	Mont Citoyen	Pour un plan d'action vélo	19.11	Refusé par le Conseil le 19.11
Interpellation	PLR L. Muller Ahtari	Un puits interne sans filet de sécurité dans le Collège du Rionzi	19.11	Réponse Muni le 19.11

## NATURALISATIONS

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur la nationalité (LN) ainsi que la loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) et son règlement d'application (RLDCV). A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, toutes les nouvelles demandes sont traitées sous l'égide de cette nouvelle législation et les demandes déposées jusqu'au 31 décembre 2017 l'ont été conformément à l'ancien droit. Parmi les principales nouveautés figurent la nécessité de posséder un permis C, d'avoir résidé au moins dix ans (contre 12 jusqu'ici) en Suisse et de pouvoir certifier de connaissances en français au niveau A2 à l'écrit et B1 à l'oral. Les candidats à la naturalisation sont également amenés, à moins qu'ils n'en soient dispensés par le Canton de par leur parcours professionnel et leurs études suivies en Suisse, à passer un test de connaissances en histoire, géographie, politique et vie sociale.

Dans le cadre de ses prérogatives instituées par le nouveau droit, la Municipalité a instauré au niveau communal une autorité d'enquête et une autorité déléguée. La première, composée du municipal Population, sécurité et affaires sociales et de la Police administrative, collecte les informations concernant le requérant aux fins de rédaction du rapport d'enquête (art. 20 al. 1 RLDCV). La seconde, en l'occurrence le municipal Population, sécurité et affaires sociales, dispose des compétences d'instruction et préavise à l'attention de la Municipalité sur chacun des dossiers traités (art. 30 al. 2 LDCV). Quant au test de connaissances, il est organisé par le Secrétariat

municipal, qui tient par ailleurs également à jour les dossiers et assure la coordination générale avec les candidats et le Canton.

La Municipalité a également renoncé à exiger une durée minimale de résidence pour le dépôt d'une demande dans la commune, ce qui aurait nécessité la formulation de cette exigence dans un règlement communal. De même, la décision a été prise de ne pas instituer de commission des naturalisations dans le cadre de la nouvelle législation. C'est l'occasion de relever l'engagement dont ont fait preuve les membres de la commission dans l'accomplissement de leurs tâches, mais également de constater les limites de l'exercice compte tenu de la disponibilité que cela exige de leur part. Par ailleurs, il est apparu aux yeux de la Municipalité que l'harmonisation et la formalisation de la procédure au niveau cantonal ne nécessitait plus le maintien d'une commission qui, sans porter de jugement qualitatif sur ses travaux, maintenait tout de même une part de subjectivité dans les auditions qui n'allait plus dans le sens voulu par le nouveau droit. C'est un risque qui a régulièrement été mis en lumière par des exemples de mauvaises pratiques dans d'autres communes. La commission a donc encore fonctionné en 2018, mais uniquement pour le traitement des derniers dossiers sous l'égide de l'ancien droit.

En 2018, la Commission s'est réunie à neuf reprises et a auditionné 40 candidats (52 en 2017). Ce sont 37 adultes

et 14 mineurs (46 adultes et 18 mineurs en 2017) qui ont obtenu la bourgeoisie du Mont-sur-Lausanne, selon la répartition suivante :

- Art. 8 LDCV - naturalisation ordinaire: 27 adultes et 9 mineurs;
- Art. 22 LDCV – naturalisation cantonale facilitée pour les jeunes étrangers de la 2<sup>e</sup> génération: 2 mineurs;
- Art. 25 LDCV – naturalisation cantonale facilitée pour les étrangers nés en Suisse: 1 adulte.

A ces chiffres, il faut ajouter les 36 (16 en 2017) autres résidents montains qui ont obtenu la nationalité suisse, mais la bourgeoisie d'une autre commune, par voie de la naturalisation ordinaire (art. 8 LDCV) ou facilitée (art. 22 et 25 LDCV; art 27 de la loi sur la nationalité (LN)), ceci en raison d'un déménagement en cours de procédure, d'une demande motivée à acquérir la bourgeoisie d'une autre commune ou du fait de l'acquisition de la bourgeoisie du conjoint dans le cas de la naturalisation facilitée selon l'art. 27 LN.

Au cours de l'année écoulée, suite à la modification de la loi sur la nationalité, nous avons reçu du Canton 17 dossiers correspondant à 16 adultes et 16 enfants. Ils sont en cours de traitement.

### CARTES JOURNALIÈRES COMMUNE CFF

La Commune du Mont-sur-Lausanne propose à sa population des abonnements CFF « Carte journalière Commune », valables pour une période d'une année. Dans un premier temps, ce sont deux abonnements qui étaient acquis par la Commune. Compte tenu du bon accueil réservé à cette offre, en 2015, la décision a été prise d'élargir la prestation en acquérant quatre abonnements, puis cinq depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018. Les cartes journalières sont proposées uniquement aux habitantes et habitants du Mont-sur-Lausanne pour un prix de CHF 40.-. A noter que ce prix de vente ne prend pas en compte le travail de gestion et de vente des cartes à nos guichets. Il s'agit d'une prestation à notre population.

Pour l'année civile 2018, on compte 1'425 cartes vendues et 309 invendues, soit 82% de ventes. En 2017, pour la même période, le taux était de 92%. Cette différence s'explique probablement par le fait qu'une carte supplémentaire est à disposition depuis 2018. Si une tendance à la baisse se poursuit en 2019, il se peut que la Municipalité diminue à nouveau son offre par la suite.

Au niveau des comptes, la prestation « Carte journalière Commune » est comptabilisée dans le groupe 182 Transports publics (compte 182.3663.00 pour l'achat des abonnements aux CFF et 182.4653.00 pour les recettes des ventes).

### ARCHIVES

#### INVENTAIRE

Les travaux de l'année écoulée se sont concentrés sur le tri du solde de la documentation, la création de l'inventaire et, enfin, le stockage des actes qui n'étaient pas encore traités depuis de nombreuses années.

Le volume étant encore important, il a été décidé d'engager des moyens supplémentaires pour mener à terme ces travaux afin de consolider l'inventaire historique. L'engagement matériel sur une courte période peut être mis en relation avec un stockage non structuré durant de nombreuses années.

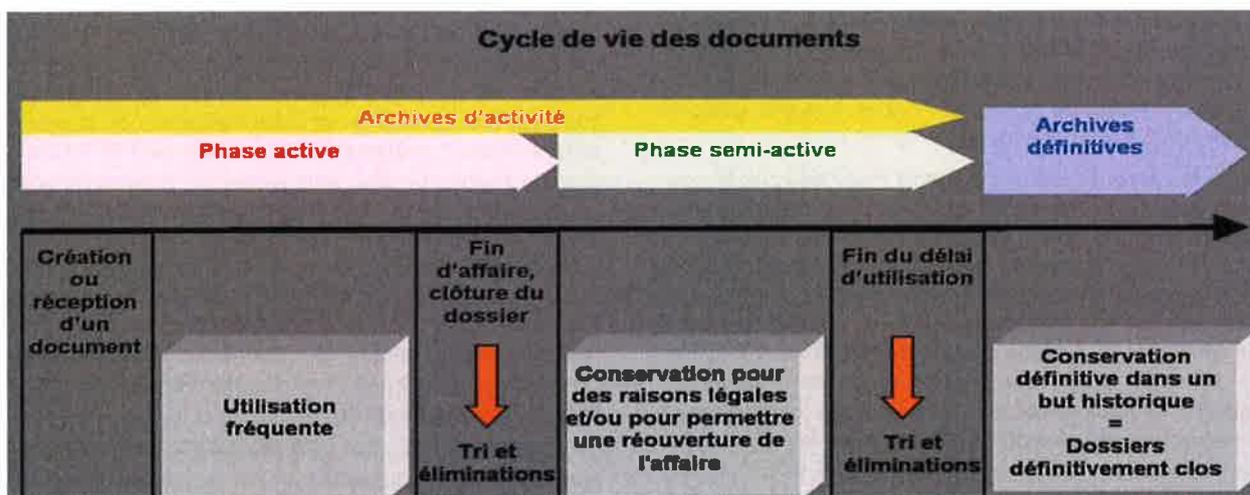
Nos archives sont ainsi intégralement inventoriées, ce qui ouvre définitivement la voie à une gestion constante des archives courantes selon un processus actif. Voici le schéma de la « vie documentaire » :

#### PLAN DE CLASSEMENT ET CONSERVATION DES DOSSIERS NUMÉRIQUES

L'utilisation constante des outils informatiques et la numérisation des documents génèrent un volume considérable de données numériques. Elles doivent être gérées de la même manière que la vie des documents physiques et leur intégrité doit être garantie de même que la sécurité des données personnelles.

L'organisation de notre plan de classement répond de manière pertinente à ces principes. Il contient les règles reconnues de conservation et de publication. La conception et la gestion est assurée sous le contrôle de notre mandataire spécialisé.

En 2018, nous avons initié le processus de stockage des données numériques courantes (hors pièces comptables gérées de manière autonome) de l'administration en ce sens que lorsqu'un dossier numérique est clos, il sera déplacé dans une structure d'archivage électronique garantissant sa protection, son intégralité et sa pérennité. La mise au point de ce travail se poursuivra en 2019.



## NUMÉRISATION DES DOSSIERS DE POLICE DES CONSTRUCTIONS

Nos archives contiennent des documents de cette matière depuis plus de 50 ans. Le service concerné consulte de manière régulière et constante les pièces lors de nouvelles demandes de permis de construire ou pour des questions techniques liées, par exemple, à la gestion du réseau d'évacuation des eaux.

Afin de rendre plus dynamique ce fastidieux travail de recherche, la numérisation de tous les dossiers (lettres, photos, plans, etc.) a été entreprise en collaboration avec la Fondation groupe d'accueil et d'action psychiatrique (GRAAP) qui œuvre aussi pour la numérisation de documents provenant de services de l'Etat.

Au 31 décembre, les actes (correspondance et plans) jusqu'à l'année 1984 sont numérisés et accessibles au moyen d'un lien web sécurisé. A la fin du processus de numérisation, l'entier des données sera transféré sur nos serveurs localisés dans nos locaux et dimensionnés en conséquence.

Le processus mis en place donne entière satisfaction et rend rapide la recherche et la transmission des informations par voie électronique.

### COLLABORATION AVEC D'AUTRES COMMUNES

Notre Commune, dans le cadre de l'Association vaudoise des archivistes (AVA), est partenaire à la création de la plateforme internet <https://vaud.archivescommunales.ch/> qui permet de consulter les inventaires. Tous les numéros de notre journal Aux 4 Coins du Mont sont consultables de même que l'inventaire des archives jusqu'en 1964. Les prochains inventaires seront installés au fur et à mesure de leur établissement.

## SERVICE DES FINANCES

### DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

#### CHEF DE SERVICE :

M. Laurent Vial

Le Service des finances (SEFI) est responsable de la gestion comptable et financière et exécute la politique financière définie par la Municipalité et approuvée par le Conseil communal. Il établit également la comptabilité d'autres institutions: SDIS La Mèbre, Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL), Fonds André Serment et gère diverses activités parallèles, notamment celles liées à l'Etablissement scolaire, aux activités parascolaires et au subventionnement des garderies. Le Service des finances entretient les relations avec les autorités fiscales cantonales et fédérales.

### ACTIVITÉS

#### MISE EN ACTIVITÉ DES APPLICATIONS DE GESTION INFORMATIQUE

L'implantation d'un nouveau logiciel comptable a également mobilisé le Service des finances qui a collaboré étroitement avec tous les autres services de l'administration. Ce changement de pratique interne a nécessité l'adhésion de tous les collaborateurs de l'administration. Malgré la satisfaction du bon déroulement de cette opération, ce suivi a représenté un engagement considérable.

L'année 2018 a été consacrée au remplacement du logiciel Abacus-salaires et à la mise en place d'un système d'information de gestion des ressources humaines dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La phase d'implémentation des deux logiciels Abacus (comptabilité financière/créanciers/débiteurs) et Nest (contrôle des habitants/entreprises/facturation) a quant à elle démarré le 29 mars 2018 avec une mise en production le 3 avril 2018. Cette phase comprenait entre autres, l'installation du matériel et des logiciels, le paramétrage ainsi que le contrôle de reprise des données et les validations définitives du Canton concernant l'échange électronique de données. L'élaboration du budget 2019 a été effectuée sur le nouveau logiciel Abacus à la satisfaction de tous les utilisateurs. Les séances de coordination entre le prestataire et le comité de pilotage du projet ont permis un suivi minutieux du projet. Ainsi, au 31 décembre 2018, le planning ainsi que le budget accordé dans le cadre du préavis N°01/2017 ont été respectés.

### BOUCLEMENT DES COMPTES 2017

Les comptes de l'exercice 2017 se soldent par un **résultat opérationnel excédentaire de CHF 1'662'949.50**. L'excédent de revenus, après prise en considération du décompte final 2016 des transports publics (réseau urbain), de la péréquation, de la nouvelle organisation policière et de la facture sociale est de **CHF 59'835.50**. Ce résultat présente un écart positif de CHF 597'821.50 par rapport au budget 2017 qui prévoyait un excédent de charges de CHF 537'986.-.

### Des recettes fiscales plus élevées que prévu

En 2017, les recettes fiscales ont été un peu plus élevées qu'attendu. Elles sont supérieures de CHF 1.84 million aux prévisions budgétaires. Cet écart est principalement lié à l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (+CHF 1.54 million), l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales (+CHF 0.18 million) et l'impôt foncier (+CHF 0.34 million).

### Des charges maîtrisées

La Municipalité constate avec satisfaction que les charges, dont le montant total épuré est légèrement supérieur de 0.56% par rapport au budget, peuvent être considérées comme bien maîtrisées. La marge d'autofinancement a permis à la Commune de financer par ses propres fonds l'intégralité des dépenses d'investissements réalisés en 2017.

Ces différents éléments sont développés dans le cadre du préavis N°07/2018 comptes communaux 2017, adopté par le Conseil communal le 25 juin 2018.

### ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2019

L'arrêté d'imposition est l'occasion pour le Service des finances et la Municipalité de mettre à jour la planification financière et le plan des investissements. C'est également l'occasion de partager leur analyse sur la situation démographique et économique de la commune, ainsi que l'évolution planifiée des finances communales. Son analyse a été développée dans le cadre du préavis N°09/2018, adopté par le Conseil communal le 24 septembre 2018. Dans l'ensemble, les finances communales sont saines et bien gérées.

Néanmoins, le poids des investissements sur les budgets de fonctionnement ira en augmentation ces prochaines années, en lien avec un effort d'investissement impor-

tant, que nous devons toutefois maîtriser sur le long terme. Du point de vue conjoncturel, certains éléments externes auront des impacts marqués sur les finances communales: la troisième réforme vaudoise de l'imposition des entreprises (RIE III) va entrer en vigueur en 2019, les réformes de la péréquation intercommunale et de la facture sociale. Malgré cela, les perspectives économiques pour 2019 s'annoncent relativement stables, ce qui a encouragé la Municipalité à ne pas modifier la fiscalité pour l'année 2019 et de proposer au Conseil communal la reconduction du taux de l'impôt communal à 75% de l'impôt cantonal de base.

#### BUDGET 2019

Le budget 2019 présente un excédent de charges de CHF 1'946'432.-. Ce 3e budget déficitaire consécutif intègre les effets de la mise en œuvre de la RIE III vaudoise (diminution de la fiscalité des entreprises et prestations sociales supplémentaires) mais dégage toutefois une marge d'autofinancement positive de CHF 2'801'653.-. Cette dernière vise, conformément à la politique de la Municipalité, à autofinancer le plus possible nos investissements prévus en 2019. Les prévisions d'emprunt sont de CHF 6 millions, ce qui porterait notre dette de CHF 59 millions au 30 septembre 2018 à CHF 65 millions fin 2019.

Les années 2011 à 2018 ont été marquées par la montée en puissance des investissements consentis par notre Commune, afin d'adapter les infrastructures et les prestations communales à la progression de la population. Après d'importants projets (construction du Collège du Rionzi, rénovation du Centre sportif du Mottier E et F, construction d'un terrain de football et multisport synthétiques au Châtaignier), l'année 2019 marque le pas en matière d'investissements budgétisés pour un montant total de CHF 8.8 millions contre près de CHF 28 millions en 2018. Cependant, l'état de notre dette et notre marge d'autofinancement prévisionnelle indiquent que ces investissements peuvent être financés en restant dans le cadre des limites de notre plafond d'endettement actuel de 100 millions. Le budget a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 17 décembre 2018.

## SERVICE INFORMATIQUE

### DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

#### CHEF DE SERVICE:

M. Laurent Vial

Le Service informatique (SINF) a pour mission de fournir aux utilisateurs des outils informatiques performants leur permettant de réaliser leur travail de la manière la plus efficace possible et de répondre au mieux aux besoins des habitants. Le service a assuré, en étroite collaboration avec la Société Prodata et dans la continuité des années précédentes, la maintenance des outils informatiques communaux, tant au niveau applicatif que sécuritaire. Avec pour objectif d'assurer des prestations répondant à des critères de performance et de qualité en lien avec les besoins de l'administration. Sans omettre les critères sécuritaires exigeants, l'informatique poursuit son ascension vers une infrastructure performante tout en conservant sa convivialité essentielle pour tout utilisateur.

## ACTIVITÉS

### ÉTAT DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES

- 44 PC fixes et 11 portables;
- 3 serveurs, 4 Switch DHCP et 3 firewalls;
- 2 nas de sauvegarde;
- 10 bornes d'accès wifi;
- 7 imprimantes multifonctions réseau;
- 7 imprimantes individuelles;
- 1 plotter (impression jusqu'au format A0);
- 5 beamers;
- 10 téléphones portables;
- 16 applications et logiciels bureautiques.

### ÉVOLUTION DU MATÉRIEL ET DES APPLICATIONS

- Remplacement de deux pc portable Secrétariat et Finances;
- Installation d'un nouveau poste fixe pour l'adjoint au Service des travaux et d'un portable pour l'animateur socioculturel;
- Installation d'une imprimante à étiquettes thermo transfert pour scannage des pièces comptables;
- Mise en production sur serveur et déploiement sur les postes d'un nouvel antivirus;
- Mise en œuvre de l'infrastructure pour l'installation de quatre machines virtuelles Nest et Abacus (nouveaux logiciels de gestion communale) et gestion des sauvegardes;
- Mise à jour de l'infrastructure redondante des systèmes de sauvegardes;
- Installation d'un certificat SSL pour sécuriser les accès webmail, Xpermeeting, Mobatime et site internet communal;
- Mise en place d'un VPN (interconnexion sécurisée) avec le Collège du Rionzi;
- Connexion des deux bornes électriques Greenmotion au réseau communal;
- Paramétrages des accès pour appareils mobiles (smartphone et tablette) au serveur Xpermeeting;
- Audit de conformité de l'inventaire des licences Microsoft.

### INTERVENTIONS SUITE À DES PANNES MATÉRIELLES

- Intervention en garantie (Lenovo) pour remplacement du ventilateur sur un pc portable;
- Intervention en garantie (Lenovo) pour remplacement d'une carte mère sur un pc fixe.

## SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

### DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

#### CHEFFE DE SERVICE:

M<sup>me</sup> Florence Romanzini

Le Service des ressources humaines (SERH) a pour mission de garantir un cadre de travail favorable à cha-

cun des 90 collaborateurs qui assurent au quotidien le bon fonctionnement de la Commune. Il a pour mission de satisfaire la volonté de la Municipalité d'être un employeur de bonne renommée qui assume ses responsabilités sociales envers ses collaborateurs, ses partenaires sociaux et la communauté.

### L'ANNÉE 2018 EN BREF

L'année 2018 a été marquée par la mise en place du nouveau système informatique pour la gestion des salaires «Abacus». Ce nouveau programme offre une souplesse dans la gestion des salaires, le choix d'envoi aux collaborateurs des décomptes de salaire sous format papier ou par courrier électronique ainsi que l'envoi des décomptes de fin d'année de manière électronique aux différentes assurances ainsi qu'à l'administration fiscale.

Le Service des ressources humaines a également pu offrir un soutien administratif à certains collaborateurs qui ont traversé des épreuves difficiles dans leurs vies privées. L'écoute et l'appui administratif est très apprécié dans ces situations difficiles.

### FORMATION DU PERSONNEL

Les collaborateurs de l'administration communale ont toujours la possibilité de suivre des formations continues en lien avec leurs activités. Le Service des ressources humaines veille à répondre aux différentes demandes des collaborateurs et à assurer le maintien du savoir-faire de chacun. Ces formations concernent les domaines suivants: informatique, savoir-être, premiers secours, approfondissement des connaissances métiers. La Municipalité favorise le développement de ses collaborateurs afin de garantir les compétences actuelles et futures nécessaires à l'accomplissement des tâches. En 2018, M. Matthieu Burkhart, chef du Service communal de la population, a notamment débuté la formation de deux ans menant au Brevet fédéral de spécialiste en administration publique.

En plus des formations suivies individuellement, les chefs de service ont pris part à un atelier de deux jours sur la cohésion d'équipe ainsi qu'à une formation, également suivie par les chefs d'équipe, sur la gestion de la santé en entreprise, qui a essentiellement mis l'accent sur la prévention et l'identification des signes avant-coureurs des absences ainsi que l'attention qui doit être portée sur l'accompagnement à la reprise de poste, principalement dans le cas des absences de longue durée.

### SUIVI DES COLLABORATEURS

Suite aux entretiens d'évaluation de fin 2018, nous avons cette année à nouveau relevé un taux de satisfaction positif des collaborateurs dans leur poste. Ce taux est de 95%, alors qu'il était de 93% en 2017. C'est le reflet de l'atmosphère de travail agréable que le Service des ressources humaines constate au quotidien au sein de l'administration communale. La Municipalité entend accorder toute l'importance qu'il se doit au maintien de ces conditions pour ses collaborateurs et gardera donc un œil attentif à l'évolution de cet indicateur.

En 2018, nous avons fêté les jubilaires suivants:

**Bourquin Michel** 15 ans de service

**Paccaud Sylvain** 10 ans de service

**Tavares Carvalho Maria Alice** 10 ans de service

### APPRENTIS

Nos deux apprentis, un agent d'exploitation et un employé de commerce, qui ont débuté leur formation en 2017, ont tous deux réussi leur première année avec succès.

Le suivi mis en place pour notre apprenti «employé de commerce» souffrant d'un handicap visuel porte ses fruits. La charge de travail que représente l'accompagnement de cet apprenti est récompensé par sa réussite aux cours professionnels ainsi que par son enthousiasme et son envie d'apprendre. Depuis la rentrée d'août 2018, il a rejoint le Service des finances pour sa deuxième année d'apprentissage.

### DIVERS

A l'instar des années précédentes, le vaccin contre la grippe a été offert à tous les collaborateurs intéressés. Ce sont 13 collaborateurs qui se sont fait vacciner le 9 novembre 2018 lors de la journée nationale de vaccination contre la grippe.

Cette année, un congé non payé de trois mois et demi a été accordé à une collaboratrice de la médiathèque désireuse de réaliser une mission de mise en place d'une bibliothèque et d'animations de la lecture dans un centre d'alphabétisation à Madagascar.

### SORTIE DU PERSONNEL

Depuis 2018, la sortie du personnel est organisée, en tournus, par un service de l'administration en collaboration avec les ressources humaines. En 2018, c'est M. André Pittet, chef d'équipe Voirie qui a choisi et organisé une sortie surprise le 13 septembre.



Le personnel communal s'est rendu dans le Jura français pour la visite du Musée « Les maquettes à nourrir le monde » à Clairvaux-les-Lacs. La journée s'est poursuivie avec un repas au restaurant « Le Surchauffant » à La Tour Du Meix. L'administration était fermée au public afin de permettre à tous d'y participer. Quarante-neuf collaborateurs ont pris part à cette sortie.

### PERSONNEL COMMUNAL AU 31 DÉCEMBRE 2018

Les collaborateurs engagés pour des durées déterminées, en remplacement de collaborateurs absents pour des durées moyennes à longues, ne sont pas pris en compte dans l'effectif ci-dessous.

Nombre de collaborateurs avec contrat fixe à durée indéterminée : **69 (soit 58.10 ETP)**

Nombre de collaborateurs avec contrat à l'heure : **19 (soit 3.70 ETP)**

Nombre d'apprentis : **2 (soit 2.00 ETP)**

Nombre total de collaborateurs : **90 (soit 63.80 ETP)**

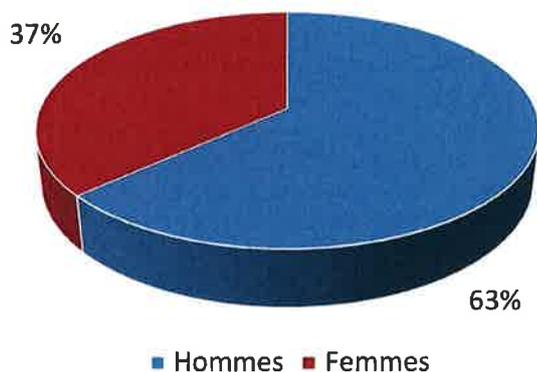
Poste vacant au 31.12.2018 : **0 (soit 0 ETP)**

Départs en 2018 : **5**

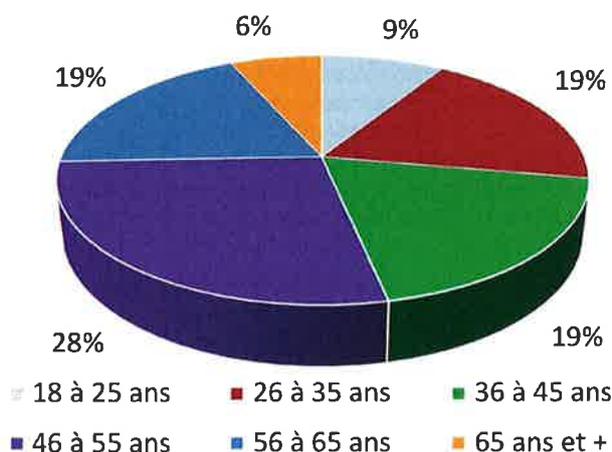
Arrivées en 2018 : **12**

Durée moyenne d'engagement : **7.76 ans**

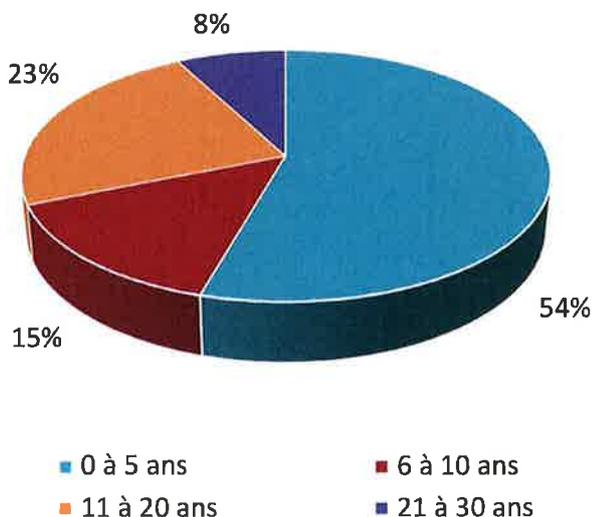
Répartition par genre



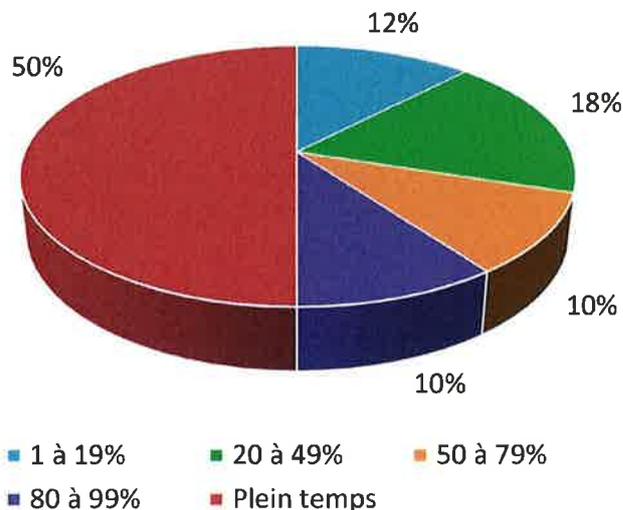
Répartition par âge



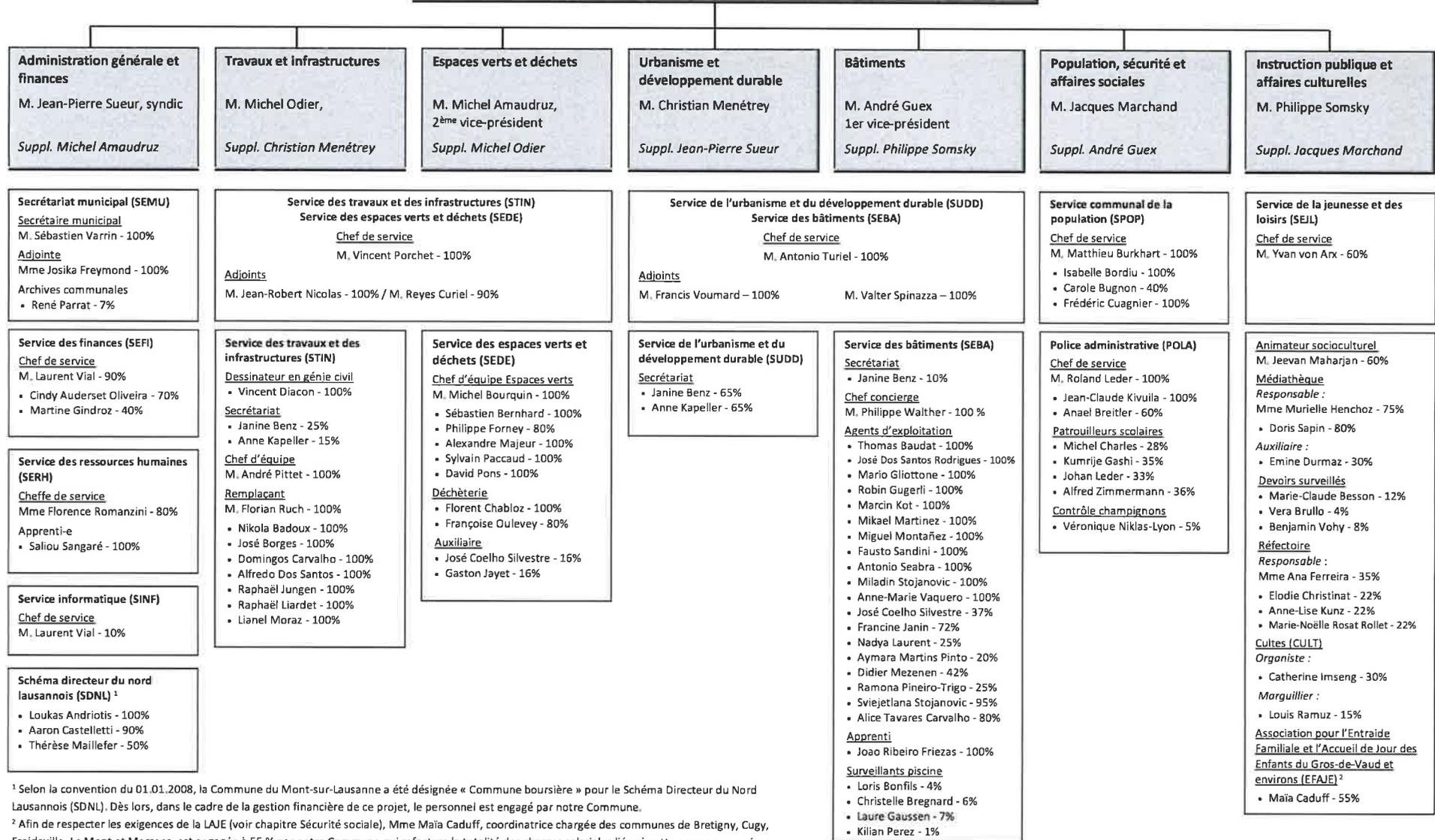
Répartition par ancienneté



Répartition par taux d'activité



**Organigramme  
Administration Communale Le Mont-sur-Lausanne**



<sup>1</sup> Selon la convention du 01.01.2008, la Commune du Mont-sur-Lausanne a été désignée « Commune boursière » pour le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL). Dès lors, dans le cadre de la gestion financière de ce projet, le personnel est engagé par notre Commune.

<sup>2</sup> Afin de respecter les exigences de la LAJE (voir chapitre Sécurité sociale), Mme Maia Caduff, coordinatrice chargée des communes de Bretigny, Cugy, Froideville, Le Mont et Morrens, est engagée à 55 % par notre Commune qui refacture la totalité des charges salariales liées à cette personne au réseau EFAJE.

Municipal: M. Michel Odier

## SERVICE DES TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES

### DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

#### CHEF DE SERVICE:

M. Vincent Porchet

#### ADJOINT

M. Jean-Robert Nicolas / M. Reyes Curiel

Le Service des travaux et infrastructures (STIN) a des tâches de planification, de construction, de surveillance et de maintenance d'une part importante et de nature variée du patrimoine communal. Ses attributions s'étendent aux voies de circulation, aux collecteurs ainsi qu'aux ruisseaux qui leur sont associés, à l'éclairage public, au parc de véhicules et machines nécessaires aux travaux d'entretien.

Les échanges, la coordination des travaux et les contacts avec les Services industriels de la Ville de Lausanne et les autres services propriétaires de réseaux font également partie des fonctions attribuées au service.

En prévision du départ à la retraite de M. Jean-Robert Nicolas au 28 février 2019, une doublure a été prévue dès octobre 2018, afin d'assurer son remplacement dans les meilleures conditions. Le 1<sup>er</sup> octobre, M. Reyes Curiel a débuté ses activités en tant qu'adjoint au chef de service, en collaboration avec M. Nicolas.

#### EFFECTIFS

En étroite collaboration avec le municipal en charge de ce dicastère, le chef de service a pour principales tâches la gestion globale du service en matière de planification, d'organisation et de supervision. Il gère aussi les relations avec la Municipalité. Il participe à de nombreuses séances de planification à l'échelle tant communale que régionale, en collaboration avec les autres services de l'administration (Urbanisme et développement durable, Espaces verts et déchets, Police, Bâtiments) ainsi qu'avec différents services de l'Etat, voire avec les communes voisines. En plus de la gestion du personnel du service (Service technique, équipe Voirie, secrétariat), M. Vincent Porchet est également en charge de la gestion financière du service (élaboration et suivi des budgets, plan d'investissements, suivi des comptes, vérification des factures).

M. Jean-Robert Nicolas, adjoint au chef de service, collabore à la bonne marche du service et assure avec M. Porchet la coordination des différentes tâches attribuées à ce dicastère. Il a comme principales tâches la gestion et le suivi des chantiers sur le territoire communal et participe activement aux séances de coordination avec les services externes. Selon l'importance et le contexte des projets, il se charge directement de la direction des travaux ou fait appel à des mandataires externes. En collaboration avec le chef de service et

le secrétariat, il assure le service à la population et répond aux demandes croissantes de renseignements ou d'interventions venant de la part tant des habitants de la commune que de bureaux techniques externes.

Engagé depuis décembre 2016, M. Vincent Diacon, dessinateur, est venu renforcer le service et apporte un important appui technique. Il permet également de mieux répondre aux attentes des autres services communaux en matière informatique (dessin, élaboration de projets, cadastre, etc.).

M<sup>me</sup> Janine Benz et M<sup>me</sup> Anne Kapeller, assistantes administratives, sont occupées à 40% aux tâches du Service des travaux et infrastructures. Cet appui administratif supplémentaire permet aux collaborateurs « techniques » du service de consacrer plus de temps au développement de projets.

#### ÉQUIPE VOIRIE

L'équipe Voirie est rattachée au Service des travaux et infrastructures. Elle a pour principale mission l'entretien et le nettoyage du domaine public. L'hiver, avec l'appui de l'équipe Espaces verts, elle est responsable du déneigement de quelque 45 km de route et 35 km de trottoir. Elle est engagée à cet effet dès 3h00 et ce jusqu'à 20h00, avec une garde assurée de début novembre à fin mars.

Début janvier, comme à fin 2017, l'effectif de base de l'équipe Voirie est de neuf employés. M. André Pittet assure la fonction de chef d'équipe. Le poste de remplaçant du chef d'équipe est assuré par M. Florian Ruch.

Sur la base de rapports journaliers individuels, le chef d'équipe procède à la ventilation des prestations effectuées. Celle-ci est résumée dans le tableau à la page suivante:

	2014	2015	2016	2017	2018
Entretien ruisseaux et collecteurs	10.4%	7.5%	9.6%	10.0%	<b>11.8%</b>
Entretien bâtiments	3.8%	4.3%	4.4%	5.4%	<b>4.7%</b>
Elimination déchets	4.9%	6.3%	7.1%	5.0%	<b>6.3%</b>
Nettoyage domaine public	15.4%	14.1%	15.8%	16.1%	<b>19.3%</b>
Entretien cimetière, inhumations	1.8%	2.0%	1.1%	0.8%	<b>1.1%</b>
Entretien parcs et promenades	1.9%	1.3%	2.7%	1.7%	<b>3.5%</b>
Signalisation routière	1.0%	1.5%	1.4%	1.2%	<b>1.3%</b>
Entretien véhicules	7.3%	6.7%	6.4%	5.4%	<b>7.1%</b>
Déneigement, yc trav. préparatoires	17.4%	28.8%	21.1%	27.0%	<b>17.6%</b>
Prestations pour manifestations	2.8%	2.9%	2.8%	4.2%	<b>2.6%</b>
Entretien domaines	4.6%	3.2%	2.2%	1.7%	<b>1.2%</b>
Entretien routes	28.7%	21.3%	25.4%	21.5%	<b>23.5%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>
<b>Heures effectives de travail</b>	<b>15'193.50</b>	<b>16'321.00</b>	<b>16'939.50</b>	<b>16'936.25</b>	<b>15'443.00</b>
<b>Heures théoriques emploi*</b>	<b>19'384.25</b>	<b>18'390.50</b>	<b>19'376.50</b>	<b>19'464.25</b>	<b>18'797.75</b>
Solde heures suppl. au 31 décembre	488.25	521.50	246.75	924.25	<b>265.25</b>

(\*) Heures théoriques emploi = Heures travaillées + Militaire + Maladie + Vacances + Congés officiels

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous les congés (militaire, protection civile, maladie, accidents, etc.), ainsi que les heures supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre.

Les températures clémentes du printemps, et surtout l'absence de neige en fin d'année n'ont pas nécessité de consacrer un nombre trop important d'heures au salage et au déneigement (2'711.75 heures en 2018, contre 4'575.25 l'année précédente).

L'augmentation des incivilités, déjà constatée depuis l'introduction du nouveau règlement sur les déchets en janvier 2013, a encore pu être relevée cette année. En 2018, ce sont près de 850 heures qui ont été consacrées à l'élimination des déchets, essentiellement au nettoyage quotidien des alentours des Molok du terminus tl du Grand-Mont. Une petite partie de ces heures a aussi été effectuée lors de remplacements occasionnels à la déchèterie de Manloud pendant les absences des responsables.

Indépendamment de ces quelques particularités, le tableau de répartition des travaux de l'équipe Voirie montre une certaine stabilité dans la répartition des diverses tâches qui lui sont confiées et il est bien représentatif de celles-ci.

On rappelle le grand nombre de prestations accessoires auxquelles cette même équipe contribue. Cette multiplicité ainsi que la reprise en congés des heures supplémentaires effectuées essentiellement lors du déneigement, rendent parfois délicate la planification de certaines interventions de surveillance ou de maintenance, conduisant alors à un accroissement du nombre des interventions à effectuer dans l'urgence.





## VÉHICULES ET MACHINES

Le parc des principaux véhicules et engins est décrit aux pages suivantes. Ce tableau inclut l'ensemble des véhicules communaux, bien que le Service des travaux et infrastructures ne gère que les véhicules attribués à la Voirie et aux Espaces verts.

Sur le compte No 430.3115 « Remplacement véhicules et machines », nous avons procédé en décembre au remplacement du transporteur Lindner Unitrac 102, en service depuis 2009, par l'achat d'un Reform Multi T10.

Les véhicules gérés par le STIN sont les suivants :



### AEBI MT 750

**Attribution :** Voirie

**Type :** transporteur

**Utilisation annuelle :** entre 300 et 400 heures

**Utilisations :** déneigement, multi-bennes



### MEILI VM 7000

**Attribution :** Voirie

**Type :** transporteur

**Utilisation annuelle :** entre 300 et 400 heures

**Utilisations :** déneigement, transport de charges



### REFORM MULI T10

**Attribution :** Voirie

**Type :** transporteur

**Utilisation annuelle :** entre 300 et 400 heures

**Utilisations :** déneigement, transport de charges



### NEW HOLLAND

**Attribution :** Voirie

**Type :** tracteur

**Utilisation annuelle :** entre 200 et 300 heures

**Utilisations :** déneigement, chargeur, planteuse de pieux



### VW CADDY

**Attribution:** Voirie

**Type:** automobile utilitaire

**Utilisation annuelle:** entre 12'000 et 15'000 km

**Utilisations:** déplacement (chef d'équipe), transport de matériel



### FIAT STRADA 1 ET 2

**Attribution:** Voirie

**Type:** petit pick-up

**Utilisation annuelle:** entre 12'000 et 15'000 km

**Utilisations:** déplacement, transport de matériel, ramassage poubelles



### MEILI VM 600

**Attribution:** Voirie

**Type:** porte outils

**Utilisation annuelle:** entre 300 et 400 heures

**Utilisations:** déneigement, lavage, arrosage



### BUCHER CITYCAT

**Attribution:** Voirie

**Type:** balayeuse

**Utilisation annuelle:** entre 500 et 600 heures

**Utilisations:** balayage chaussées



### MERLO

**Attribution:** Voirie

**Type:** chargeuse

**Utilisation annuelle:** entre 200 et 300 heures

**Utilisations:** chargement, déchèterie, déneigement



### KUBOTA

**Attribution:** Voirie

**Type:** mini-pelle

**Utilisation annuelle:** entre 50 et 100 heures

**Utilisations:** petits chantiers, cimetière



**FIAT DUCATO**

**Attribution :** Voirie  
**Type :** camionnette  
**Utilisation annuelle :** entre 5'000 et 7'000km  
**Utilisations :** déneigement, chargeur, planteuse de pieux



**NISSAN NV 200**

**Attribution :** Espaces verts  
**Type :** fourgonnette  
**Utilisation annuelle :** entre 5'000 et 7'000km  
**Utilisations :** déplacement, transport de matériel



**JOHN DEERE 3045**

**Attribution :** Espaces verts  
**Type :** tracteur  
**Utilisation annuelle :** entre 300 et 400 heures  
**Utilisations :** déneigement, chargement, entretien foot



**ISEKI SXG 326**

**Attribution :** Espaces verts  
**Type :** tracteur-tondeuse  
**Utilisation annuelle :** entre 100 et 200 heures  
**Utilisations :** déneigement, chargement, entretien foot



**ISEKI SF 240**

**Attribution :** Espaces verts  
**Type :** tondeuse  
**Utilisation annuelle :** entre 100 et 200 heures  
**Utilisations :** entretien foot, déneigement

## COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE - INVENTAIRE DES VEHICULES

ETAT AU 31 DECEMBRE 2018

Véhicule	Type	DESCRIPTIF						ACCESSOIRES													UTILISATION				SERVICE	REMARQUES					
		Plaques	Puiss.	Vitesse	Poids total	Mise en service	Prix d'achat	Prix global	lame	saleuse	frase	multibennes	grue	asp. feuilles	enfonce-pieux	pelle été	souffleuse	laveuse	remorque	citroie	tondeuse	colle c. gazon	scalficateur	chargeur front			Fin 2017	Fin 2018	En 2018	Rempl. prévu	Attribution
		VD...	[CV]	[km/h]	[kg]	[année]	[Fr]	[Fr]																			[h] / [km]	[h] / [km]	[h] / [km]	[année]	
AEBI MT 750	transporter TT	7 425	156	40	7'500	2016	145'000	74'500																	589	899	310	2024	Voirie		
MEILU VM 7000	petit camion	8 797	125	45	7'500	2014	156'000	57'000																	2'375	2'707	332	2021	Voirie		
LINDNER Unitrac	transporter TT	4 180	98	45	7'400	2009	196'000	79'500																	3'809	4'075	266	2018	Voirie	remplacé en déc 2018 par Reform T10	
REFORM T10	transporter TT	4 180	109	45	9'500	2018	203'000	58'000																	0	116	116	2027	Voirie	acquis en déc 2018	
NEW HOLLAND	tracteur 4x4	690 555	44	25	1'610	2011	57'000	57'000																	2'618	2'831	213	2021	Voirie		
VW Caddy	auto utilitaire	531 228	85	120	1'915	2017	36'000	-																	12'632	27'537	14'905	2027	Voirie		
FIAT Strada 1	pick-up	531 228	85	120	1'915	2009	21'000	-																	125'674	137'489	11'815	2019	Voirie		
FIAT Strada 2	pick-up	549 508	85	120	1'915	2014	17'600	-																	46'725	59'493	12'768	2024	Voirie		
MEILU VM 600	porte-outils	690 554	90	40	4'200	2013	108'500	87'500																	1'486	1'865	379	2023	Voirie		
BUCHER CityCat 2	balayeuse	8 698	93	0 - 45	4'500	2012	161'500	-																	3'207	3'703	496	2020	Voirie		
MERLO	chargeuse	9 495	75	30	4'500	2017	92'000	17'000																	416	687	271	2025	Voirie		
KUBOTA	mini pelle	-	-	-	-	2008	15'000																		1'766	1'825	59	-	Voirie		
Saleuse 1	camion Baudin					2005	63'500																					2020	Voirie		
Saleuse 4	camion Risse					2013	60'500																					2025	Voirie		
Lame 5	camion Baudin					2013	28'000																					2025	Voirie		
Lame 6	camion Risse					2013	28'000																					2025	Voirie		
FIAT Ducato	camionnette	384 533	120	120	3'500	2010	63'500																		63'390	69'096	5'706	2020	Espaces verts		
NISSAN NV 200	fourgonnette	36 483	86	120	2'000	2010	24'000	4'000																	48'012	52'548	4'536	2020	Espaces verts		
JOHN DEERE 3045	tracteur 4x4	690 557	44	30	1'700	2015	44'500	40'000																	695	1'002	307	2022	Espaces verts		
ISEKI SXG 326	tracteur-tondeuse	476 507	22	16	770	2014	23'800	12'500																	503	602	99	2019	Espaces verts		
ISEKI SF 240	tondeuse	690 556	24	0 - 15	1'300	2012	33'500	6'500																	858	947	89	2022	Espaces verts		
TOYOTA RAV4	hybrid 4x4	15 928	155	120	2'270	2017	41'200	-																	9'397	22'440	13'043	2027	Police adm.		
ZOÉ 1 Renault	véh. électrique	305 816	68	120	1'966	2018	25'000	-																	0	1'147	1'147	2023	Travaux	acquis en août 2018	
ZOÉ 2 Renault	véh. électrique	327 118	68	120	1'966	2018	25'000	-																	0	887	887	2023	Bâtiments	acquis en août 2018	
NISSAN	fourgon	367 786	82	120	2'700	2005	42'500	-																	53'665	58'956	5'291	2015	Bâtiments		
ISEKI TM 3215	tracteur 4x4	573 830	24	23	918	2015	36'000	17'000																	168	242	74	2025	Bâtiments		
ISEKI SXG 323	tondeuse	non imm.	22	15	700	2015	16'000	20'000																	64	86	22	2025	Bâtiments		

REMARQUE: Les prix d'achat indiqués ne le sont qu'à titre indicatif. Dès lors, le présent tableau ne constitue pas un élément destiné à estimer la valeur du parc des véhicules et des MACHINES

## RÉSEAU ROUTIER

Le Service des travaux et infrastructures est en charge de la planification et de la réalisation des projets routiers communaux. Il assure, le cas échéant en collaboration avec des bureaux spécialisés privés, le suivi des procédures devant aboutir à la construction de nouveaux aménagements routiers.

Le service est également responsable du maintien de la valeur du patrimoine communal, ainsi que de son entretien et son nettoyage.

## ÉTUDES

### Chemin du Châtaignier, création d'un trottoir

La création d'un cheminement piétonnier éclairé, principalement en site propre, permettant de relier le trottoir existant de la route du Jorat au complexe sportif du Châtaignier a été élaboré durant l'année 2017 par le service. Ce projet comprend également le réaménagement du carrefour du chemin de Jorattez avec la route du Jorat. Ce projet a été mis à l'enquête publique en janvier-février 2018.

Mis à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal le 9 avril 2018, le préavis N°04/2018 était finalement retiré par la Municipalité afin de compléter le projet avec un volet "aménagement cyclable", tel que souhaité par la commission ad hoc chargée d'examiner ce projet.

### Grand-Mont, zone 30 km/h

Suite à une étude pilotée par le Service de l'urbanisme et du développement durable, la Municipalité a adopté, en avril 2015, le principe de réalisation de zones à limitation de vitesse sur l'ensemble du territoire de la commune sur la base d'un rapport détaillé de spécialistes. Dans le prolongement, la Municipalité a lancé une étude test de réalisation dans le secteur du Grand-Mont. Cette étude, confiée dans un premier temps à un bureau spécialisé privé, a été reprise en interne afin d'optimiser les aménagements nécessaires à la création de cette zone modérée.

Soumis à une procédure de validation, ce projet a été présenté à la Sous-Commission des Limitations de Vitesse (SCLV) le 22 juin 2017. Le 11 janvier 2018, la Commission Consultative de Circulation (CCC) acceptait le projet. En application des dispositions cantonales, la mesure a été publiée officiellement par la DGMR dans la Feuille des Avis Officiels du 3 avril 2018. En consultation pendant le délai de recours, soit du 4 avril au 3 mai 2018, le projet n'a soulevé aucune remarque, ni opposition.

La légalisation de la zone 30 km/h acquise, un certain nombre de mesures constructives doivent être prises. Certains équipements nécessitant une procédure ordinaire, selon la loi sur les Routes (LRou), le Service des travaux et Infrastructures a pris la décision de soumettre à l'examen préalable l'ensemble des aménagements se situant à l'intérieur du périmètre concerné.

Le 14 septembre 2018, le Service des travaux et infrastructures a envoyé le dossier à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pour étude à l'examen préalable. Le 11 décembre 2018, la DGMR répondait à la demande du Service des travaux et infrastructures avec un préavis positif, en mentionnant quelques ajustements de petite importance. Après ces quelques corrections, le projet sera mis à l'enquête publique en janvier 2019.

### Martines, zone 30 km/h

La poche située de part et d'autre de la route des Martines, entre la route de Lausanne et la route de la Clochette, a été identifiée comme susceptible d'être aménagée en zone 30 dans l'étude globale d'aménagement de zones à limitation de vitesse sur l'ensemble du territoire de la commune.

Dans le prolongement de l'étude de la zone 30 du Grand-Mont, le Service des travaux et infrastructures a lancé une réflexion en interne sur la délimitation précise de cette zone et sur les aménagements nécessaires à sa mise en place. Des premiers contacts ont eu lieu avec les représentants du Canton, qui nous ont proposé de réaliser les comptages de vitesse nécessaires à la procédure de validation par la Sous-Commission des Limitations de Vitesse (SCLV). Fin 2018, ces résultats n'étaient pas encore disponibles.

### Chemin de Maillefer, réaménagement de chaussée

Le projet de réaménagement de la chaussée du chemin de Maillefer a déjà été étudié il y a quelques années pour prévoir le prolongement de la ligne tl 3 jusqu'au cœur du quartier du Bugnon. Les constructions privées de ce quartier devant se terminer durant l'année 2018, un mandat a été donné à un bureau d'ingénieurs afin de vérifier la compatibilité des projets privés et publics. Des adaptations de faible importance ont été apportées à notre projet. Durant l'automne, des contacts ont eu lieu entre la Commune du Mont, la Municipalité de Lausanne et les tl afin de redéfinir la planification du prolongement de la ligne 3. Fin 2018, le mandat a été donné au bureau d'ingénieurs pour finaliser le projet, dans le but de lancer les procédures d'approbation début 2019.

### Nombreuses petites études d'aménagements routiers

Plusieurs études de faisabilité ont été initiées en 2018 afin de planifier de futurs projets. Il s'agit entre autres de réaménagements dans la zone de Budron, sur la route des Martines en amont du carrefour avec le chemin du Verger, et en aval du chemin du Grand-Pré.

## TRAVAUX

### Réfection de chaussées

Des travaux lourds de réfection de chaussée ont été entrepris durant l'été 2018 à la route de Manlout, entre le pont Saint-Michel et le hameau de Penau. Ces travaux ont consisté au renforcement des bords de chaussées et des zones altérées. Des travaux similaires ont été réalisés au chemin de Jorattez et au chemin des Vuarnes, et sur les chemins de la Cazon, du Chalet, du Couchant, des Buchilles et de Praz-Longet dans une moindre mesure. Ces chemins ont ensuite reçu un nouveau revêtement fin posé à froid.



Après des renforcements ponctuels de la chaussée et la remise en état des bordures, le chemin de Budron C a reçu un nouveau tapis bitumineux, après rabotage du revêtement existant défectueux.



La partie supérieure du chemin de Pernessy a également été réfectionnée, et une nouvelle couche de roulement a été posée après réfection du double rang de pavés délimitant son trottoir.

A la route de Lausanne, quelques interventions ponctuelles urgentes de remise en état de la chaussée ont été entreprises en décembre.

Différents travaux courants de réfection de chaussée (pontages de fissures, changements de bordures), ont également été soit réalisés par l'équipe Voirie, soit confiés à des entreprises privées de la commune.

#### **Chemin du Rionzi, trottoir sous le pont de l'autoroute**

Afin de sécuriser les cheminements piétons des élèves se rendant au futur Collège du Rionzi, le Service des travaux et infrastructures a étudié la possibilité d'élargir le trottoir situé sous le pont de l'autoroute au chemin du Rionzi. L'éclairage public y sera également amélioré. Finalisé à fin 2017, ce projet a été mis à l'enquête publique en janvier-février 2018, et n'a soulevé aucune opposition.

Le 9 avril 2018, le Conseil communal acceptait le préavis N°03/2018 et octroyait un crédit de CHF 135'000.– pour la réalisation de ces travaux, qui se sont déroulés en juillet 2018.

#### **Chemin du Petit-Flon, sécurisation de la liaison piétonne**

Afin de permettre aux élèves habitant le quartier du Bugnon de se rendre au Collège du Rionzi en mobilité douce, ce projet proposait de sécuriser le trajet empruntant le chemin du Petit-Flon en l'équipant d'un éclairage public et en aménageant une nouvelle traversée piétonne sécurisée du chemin du Rionzi. Mis à l'enquête publique entre mi-janvier et mi-février 2018, le projet n'a soulevé aucune opposition. Le préavis N°08/2018 était accepté par le Conseil communal du 25 juin 2018, qui octroyait un montant de CHF 325'000.– pour la réalisation de ces travaux.

Les travaux d'aménagement de la traversée piétonne ont débuté le 23 juillet 2018, et ont été achevés à fin juillet. La pose de l'éclairage public a repris en novembre, et les travaux de fouille et de pose des socles destinés à recevoir les mâts des luminaires se sont achevés en

fin d'année. La pose des luminaires est prévue pour janvier-février 2019.



#### **ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Le Service des travaux et infrastructures est en charge de la planification et du développement du réseau communal d'éclairage public. En collaboration avec le Service de l'Eclairage public de la Ville de Lausanne (SEL), il assure l'entretien de plus de 1'250 points lumineux sis sur le territoire communal, tant sur le domaine public que sur les parcelles privées (cheminements publics) dans les plans de quartier (1050 luminaires sur mât ou sur console et 201 bornes lumineuses). Il s'efforce d'améliorer l'efficacité énergétique de ces luminaires en privilégiant l'installation de luminaires LED. A fin 2018, la puissance totale installée était de 89'171 W.

#### **ÉTUDES / TRAVAUX**

Comme chaque année, les Services Electriques de Lausanne (SEL), mandatés pour l'entretien de notre réseau, sont intervenus à de nombreuses reprises afin de procéder à des réparations ponctuelles et à des changements d'ampoules.

#### **Zone industrielle de Budron**

Afin de répondre à une demande des entreprises installées dans la zone industrielle de Budron, une étude d'implantation de luminaires a été réalisée sur les chemins de Budron A à H, en collaboration avec les SEL. L'illumination de ces chemins est prévue dans le plan des investissements pour 2019 et un préavis sera présenté au Conseil communal durant le premier semestre 2019 pour obtenir le crédit nécessaire à cette réalisation.

#### **ÉVACUATION ET ÉPURATION DES EAUX**

Le Service des travaux et infrastructures est en charge de la planification et de la réalisation des projets concernant le réseau des collecteurs communaux. Il assure, le cas échéant en collaboration avec des bureaux spécialisés privés, le suivi des procédures devant aboutir à la construction de nouveaux collecteurs ou ouvrages associés (bassin de rétention, etc.).

Le service est également responsable du maintien de la valeur du patrimoine communal, ainsi que de son entretien et son nettoyage.

Au service de la population montaine, il conseille et accompagne les propriétaires privés dans la réalisation de nouvelles constructions et dans les travaux de mise en conformité des réseaux privés.

## PLAN GÉNÉRAL D'ÉVACUATION DES EAUX (PGEE)

Le PGEE est géré par le Service communal des travaux, avec l'appui d'un bureau externe. Adopté par la Municipalité le 3 décembre 2012 et approuvé par le Département de la Sécurité et de l'Environnement le 14 décembre 2012, il sert de base à la planification communale en matière d'assainissement et au financement correspondant.

Il faut relever que lors de son établissement, l'analyse de notre réseau avait mis en évidence certains points faibles, notamment au niveau de la capacité d'écoulement, dont le programme de réhabilitation est fortement tributaire de projets privés (plans de quartier par exemple) et dont la Commune ne maîtrise pas totalement le calendrier.

## ÉTUDES

### Nombreuses petites études sur les collecteurs

Dans le cadre du PGEE, de demandes de permis de construire ou de recherche de pollutions dans les ruisseaux communaux, le Service des travaux et infrastructures est régulièrement amené à entreprendre en urgence des investigations et études pour résoudre des problèmes ponctuels. Des mandats sont occasionnellement confiés à un bureau spécialisé, en particulier pour le contrôle du dimensionnement des collecteurs et des éventuels ouvrages de rétention.

### Contrôle systématique des raccordements des biens-fonds privés

En continuité de ce qui a été entrepris à partir de 2013, un accent particulier est mis sur le contrôle systématique des raccordements des biens-fonds privés. Ces contrôles sont effectués conjointement par un bureau spécialisé et par la Voirie, en collaboration avec la direction du service.

### Station d'épuration des eaux usées (STEP)

Les eaux usées provenant de la Commune du Mont, à l'instar de celles de 16 communes de la région, sont acheminées vers la STEP de Vidy. Gérée depuis fin 2015 par la société EPURA SA, dont l'actionariat est entièrement en mains de la Commune de Lausanne, cette STEP fait l'objet d'une rénovation complète. Les communes partenaires sont régulièrement informées de l'avancement du dossier. Le municipal en charge du dicastère est particulièrement impliqué dans ce dossier en sa qualité de président de la CISTEP (commission intercommunale de la STEP de Vidy).

Durant l'année 2017, plusieurs séances se sont tenues entre les techniciens des communes raccordées à Vidy afin de redéfinir une nouvelle clé de répartition des coûts de la STEP. La nouvelle convention a été ratifiée par le Conseil communal, qui acceptait le préavis N°10/2018 dans sa séance du 24 septembre 2018. Sa validation par le Conseil d'Etat interviendra dans le premier trimestre 2019, permettant l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Bassin versant de la Clochette, répartition intercommunale des frais de mise en séparatif

Lors des quinze dernières années, divers travaux de mise en séparatif du réseau ont été effectués tant par la Commune du Mont que par celle de Lausanne sur les collecteurs reliant le sud de la route de la Clochette au ruisseau du Rionzi et au collecteur intercommunal d'eaux usées cheminant dans le lit de ce ruisseau. Dans ce secteur, des eaux "montaines" transitent par des collecteurs lausannois et des eaux "lausannoises" transitent par des

collecteurs montains. Les deux municipalités ont donc convenu d'une clé de répartition applicable aux coûts des travaux de mise en séparatif ainsi qu'aux coûts d'entretien. Cette clé de répartition fait l'objet d'une convention signée par les deux municipalités ou les services compétents. Cette convention a abouti à un décompte financier, et à une répartition des montants engagés par les deux communes. Une demande d'octroi de financement sera présentée au Conseil communal début 2019.

### Réseau d'assainissement secteur Martines / Couchant / Farandole

Depuis quelques années, des problèmes récurrents d'inondation sont constatés sur les biens-fonds privés situés de part et d'autre de la route de Lausanne, en aval du secteur Martines-Couchant-Farandole. Une étude globale a été initiée en 2017 pour vérifier l'état et la capacité des conduites d'évacuation, qui devrait déboucher sur des projets de remise en état par tronçon.

En 2018, des investigations plus poussées ont eu lieu dans le secteur situé entre le chemin du Chêne et la route de Lausanne.

### Intervention d'urgence dans le lit du Flon

L'orage survenu le 11 juin 2018 a nécessité des interventions d'urgence dans le lit du Flon, tant dans le but de dégager le lit du ruisseau que de réparer certaines chambres de visite ou certains tronçons de collecteur endommagés. Les importants dégâts constatés également dans le ruisseau du Flon-Morand par les communes de Lausanne et d'Epalinges ont confirmé la nécessité de planifier des travaux systématiques de maintenance et de remise en état du collecteur dans les prochaines années.

On rappelle que le collecteur d'eaux usées implanté dans le lit du Flon fait l'objet de deux conventions conclues entre les communes de Lausanne, d'Epalinges et du Mont-sur-Lausanne.

Les communes concernées se sont donc rencontrées à plusieurs reprises durant l'automne 2018, et prévoient la réalisation d'une première étape d'inspection et de contrôle durant la période avril-juillet 2019. Un préavis y-relatif sera soumis au Conseil communal au début 2019.

## TRAVAUX

### Station de pompage de Budron

La station de pompage (STAP) du Budron présente des signes de vieillissement exprimés par des coûts d'exploitation onéreux et un suivi intense assumé par l'exploitant. Afin de remédier à ces problèmes récurrents, une étude a été entreprise durant l'année 2017 et a abouti à la présentation du préavis N°13/2017 au Conseil communal qui, le 6 novembre, acceptait un crédit de CHF 255'000.– pour la réalisation de ces travaux.

Débuté en avril, les travaux de rénovation se sont poursuivis jusqu'à l'automne avec les travaux de finition.

### Chemin du Mottier, mise en conformité du collecteur communal

En collaboration avec les Services industriels de Lausanne (SIL) qui devaient réfectionner leurs conduites d'eau et de gaz sous le chemin du Mottier, le Service des travaux et infrastructure a étudié en 2017 le remplacement de son collecteur, encore unitaire sur ce tronçon.

Le 26 juin 2017, le Conseil communal acceptait le préavis N°06/2017 et octroyait le crédit de CHF 230'000.– pour la réfection de collecteur, et de CHF 280'000.– pour les travaux de réfection de la chaussée et de pose de l'éclairage public.

Les travaux ont débuté en juillet 2017, et se sont poursuivis jusqu'en avril 2018. La pose du revêtement bitumineux final se fera en 2019, afin de laisser les tassements résiduels se faire suite à ces travaux importants de fouille.

#### **Chemin de la Millière, mise en conformité du collecteur communal**

Etudié par un bureau d'ingénieurs spécialisé en 2017, le projet de remise en état des collecteurs traversant le secteur "Ferraioz-Millière" a été présenté le 26 juin 2017 au Conseil communal, qui acceptait le préavis N°07/2017 et octroyait le crédit de CHF 1'025'000.– nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Ouvert en octobre 2017, le chantier s'est déroulé jusqu'en juin 2018.

#### **Travaux divers d'aménagement de collecteurs**

Outre les réparations usuelles (changements de regards, interventions ponctuelles sur le réseau), et afin de compléter notre PGEE, des contrôles systématiques de conformité sont effectués chaque année. Dans le cadre de ces contrôles, il apparaît occasionnellement que des réparations ou des mises en conformité ponctuelles doivent être rapidement effectuées. Selon l'importance de ces travaux, ces derniers sont faits par l'équipe Voirie (selon disponibilité) ou confiés à des entreprises établies dans la commune.

### **PLANIFICATION RÉGIONALE ET PARTICIPATION AUX PROCÉDURES LIÉES AUX PROJETS D'INFRASTRUCTURES COMMUNALES**

Le développement de la commune est lié à l'évolution de l'agglomération lausannoise. Le municipal et le chef de service sont donc appelés à suivre attentivement les dossiers traités dans le cadre du PALM et du SDNL afin de coordonner et d'intégrer ces éléments de planification dans les projets d'infrastructures communales, principalement au niveau des aménagements routiers.

Il faut également relever qu'une partie des infrastructures communales date des années 1960 à 1970 et présente localement des signes de vieillissement nécessitant souvent des réparations ou des adaptations urgentes difficilement planifiables.

A cela s'ajoute le développement récent de nombreuses constructions nouvelles et les objectifs de réalisation des mises en conformité de collecteurs et des aménagements routiers, particulièrement au niveau de la sécurisation des itinéraires piétonniers.

Le service fait souvent appel à des mandataires externes pour l'établissement des projets et le suivi de l'exécution. Cette externalisation n'est cependant possible qu'au moment où les grandes lignes et les délimitations du projet sont suffisamment clairement définies. Les études préliminaires doivent pour l'essentiel être conduites en interne.

D'une manière générale, le traitement des dossiers, tant au niveau des procédures d'approbation et de validation, parfois complexes, qu'au niveau de l'exécution,

représente une charge importante pour les responsables du service. Les aspects liés à l'acquisition des droits ou des emprises génèrent également des démarches extrêmement chronophages qui ne peuvent que difficilement être confiées à des mandataires externes.

Les collaborateurs "techniques" en charge du Service des travaux et infrastructures sont considérablement sollicités par des missions ponctuelles et urgentes au service de la population, au détriment de la préparation et du suivi de dossiers importants. Parmi ces missions ponctuelles figurent notamment les réponses aux interrogations des propriétaires et des constructeurs privés, en particulier lors de raccordements de collecteurs et de chemins d'accès aux équipements publics.

**Municipal :** M. Christian Menétrey

## SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### DIRECTION ET MISSIONS DU SERVICE

#### CHEF DE SERVICE :

M. Antonio Turiel

#### ADJOINT :

M. Francis Voumard

Le Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) est chargé de développer une vision prospective sur l'évolution territoriale de la commune, de planifier l'affectation du sol, de gérer les demandes d'autorisation de construire, de veiller à la qualité de l'environnement et de promouvoir la qualité de vie des citoyens.

Il est également le garant de la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire, dans le respect des cadres réglementaires communaux, cantonaux et fédéraux en vigueur. En parallèle, il est aussi responsable de l'application des principes de durabilité au sein de l'administration et sur le territoire communal en intégrant ceux de la société à 2000 watts dans tous les projets à incidence spatiale. Il s'engage ainsi à développer et renforcer la durabilité à travers les différents projets et programmes qu'il accompagne et réalise en faveur de la Commune et de sa population. Le SUDD collabore activement avec le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) et coordonne et accompagne les opérations du remaniement parcellaire (Syndicat d'améliorations foncières (SAF)).

### COMMISSIONS

En termes opérationnels, le SUDD s'appuie sur les quatre commissions consultatives permanentes suivantes :

- CPC (cellule police des constructions) ;
- CUMEP (commission urbanisme, mobilité, environnement et paysage) ;
- CdS (commission de salubrité) ;
- CS2000watts (commission société à 2000 watts).

#### CELLULE POLICE DES CONSTRUCTIONS (CPC)

La CPC est composée de trois membres : le municipal responsable, M. Christian Menétrey et les deux chefs de service du service technique, M. Antonio Turiel, urbaniste communal et M. Vincent Porchet, ingénieur communal.

La CPC a pour tâches principales de préavisier les projets et dossiers de constructions dans le cadre des procédures d'autorisation de construire (permis de construire, permis d'habiter/utiliser), de suivre l'évolution desdits dossiers et d'accompagner les éventuelles procédures contentieuses. Dans ce cadre, il est important de noter que lors d'oppositions, une solution à l'amiable entre les parties est toujours préalablement recherchée. La CPC s'est réunie à 43 reprises en 2018.

#### COMMISSION URBANISME, MOBILITÉ, ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE (CUMEP)

La CUMEP est composée de neuf membres : M. Christian Menétrey, municipal, président, M. Jean-Pierre Sueur, syndic, M. Michel Odier, municipal, M. Antonio Turiel, urbaniste communal, M. Vincent Porchet, ingénieur communal, M. Daniel Grosso, architecte, M. Laurent Fragnière, architecte, Me Christophe Misteli, avocat et M. Jonathan Maret, ingénieur en transports. Le secrétariat est assuré par M<sup>me</sup> Anne Kapeller, collaboratrice administrative.

Cette commission consultative a les principales missions suivantes :

- accompagner la gestion du développement territorial communal à toutes les échelles géographiques et à tous les niveaux institutionnels ;
- identifier les enjeux majeurs spatiotemporels en termes d'urbanisme, de mobilité, d'environnement et de paysage ;
- développer un système de veille et prospective territoriales.

Cette commission s'est réunie trois fois en 2018 : le 21 janvier, le 25 avril et le 7 novembre. Durant cette année, elle a fonctionné comme collège d'experts dans le cadre du projet Le Mont-Centre. Pour cela, elle a été renforcée par un architecte-paysagiste, M. Simon Bailly.

#### COMMISSION DE SALUBRITÉ (CDS)

La Commission de salubrité, qui a pour mission d'inspecter les cas problématiques des procédures d'autorisation de construire, est composée de cinq membres : M. Christian Menétrey, municipal, Président, M. Antonio Turiel, urbaniste communal, M. Francis Voumard, adjoint du chef de service, M. Roland Leder, Police administrative et le Dr Olivier Favre, médecin.

Ses objectifs sont les suivants :

- évaluer la salubrité des constructions relatives à diverses nuisances (humidité, moisissures, températures, bruit, odeurs, présence d'animaux, etc.) ;
- contrôler la sécurité des constructions relatives aux recommandations en lien avec les accidents (bpa) et aux directives et prescriptions incendie (AEAI) ;
- vérifier, notamment, le respect des cadres réglementaires communaux (PGA, RCCAT) et légaux cantonaux (LATC et RLATC) ;
- établir un rapport d'inspection en vue de l'obtention du permis d'habiter/utiliser.

En 2018, elle n'est pas intervenue.

#### COMMISSION SOCIÉTÉ À 2000 WATTS (CS2000W)

La Commission société à 2000 watts est composée de sept membres : M. Christian Menétrey, municipal, président, M. Michel Odier, municipal, M. Stephan Leoni, conseiller communal, M. Arnaud Brulé, conseiller communal, M. Alfred Belet, conseiller communal, M. Antonio



## SuisseEnergie pour les Communes

Turiel, urbaniste communal et M. Vincent Porchet, ingénieur communal. Le secrétariat est assuré par M<sup>me</sup> Anne Kapeller, collaboratrice administrative.

Cette commission consultative a pour tâches, d'une part, de mettre en œuvre le concept énergétique communal (énergie-climat) et d'autre part, de proposer toute action utile et pertinente contribuant au développement durable de la commune. Ses missions sont les suivantes :

- promouvoir les objectifs de la Société à 2000 watts sur l'ensemble du territoire communal ;
- maintenir le label Cité de l'Énergie ;
- appliquer, dans la mesure du possible, les principes de durabilité, d'exemplarité, d'efficacité et de créativité ;
- informer, sensibiliser et conseiller sur le développement durable, aussi bien à l'interne qu'à l'externe.

La commission s'est réunie à quatre reprises en 2018 : 7 mars, 21 juin, 12 septembre et 4 décembre. Sa principale activité a porté sur l'élaboration du règlement pour l'efficacité énergétique et le développement durable. Les autres projets sont répertoriés au chapitre relatif au développement durable.

## ÉTUDES ET PROJETS

La logique de présentation des thèmes et activités traités par le SUDD au cours de l'année 2018 reprend, ci-après, celle des niveaux géographiques de réflexion et d'intervention territoriales, à savoir du régional au local.

### PALM - SDNL

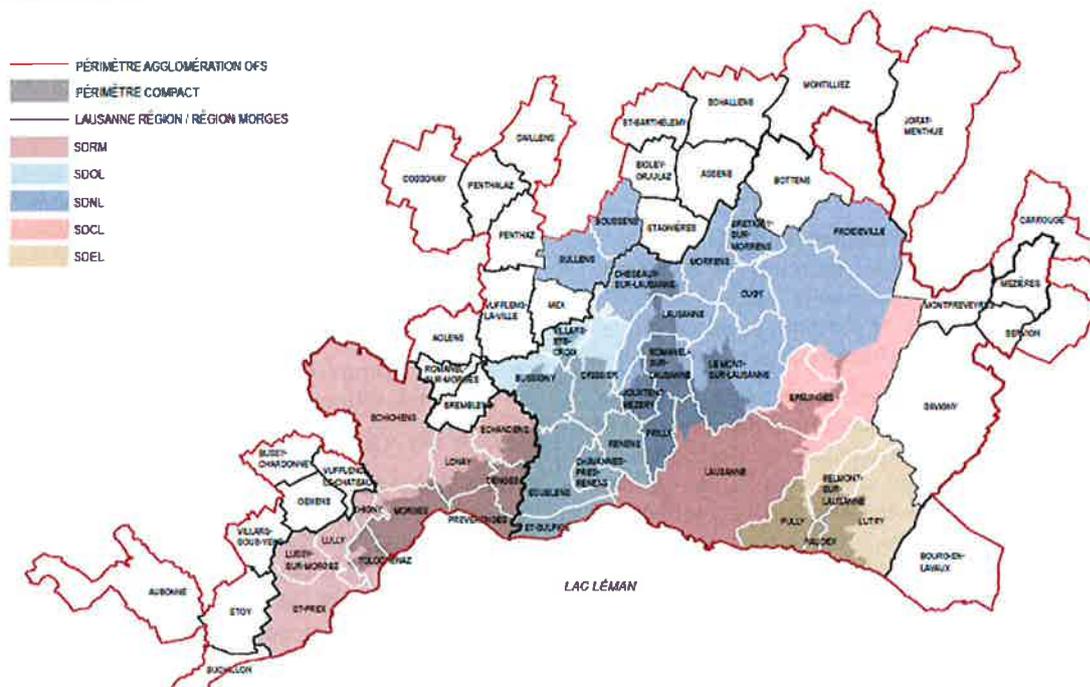
Dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ci-après PALM), la Commune du Mont-sur-Lausanne participe activement à l'un de ses cinq schémas directeurs, celui du Nord lausannois (ci-après SDNL). Les communes composant ce secteur sont responsables de la coordination et de la mise en œuvre des projets territoriaux aux échelles régionale et intercommunale.

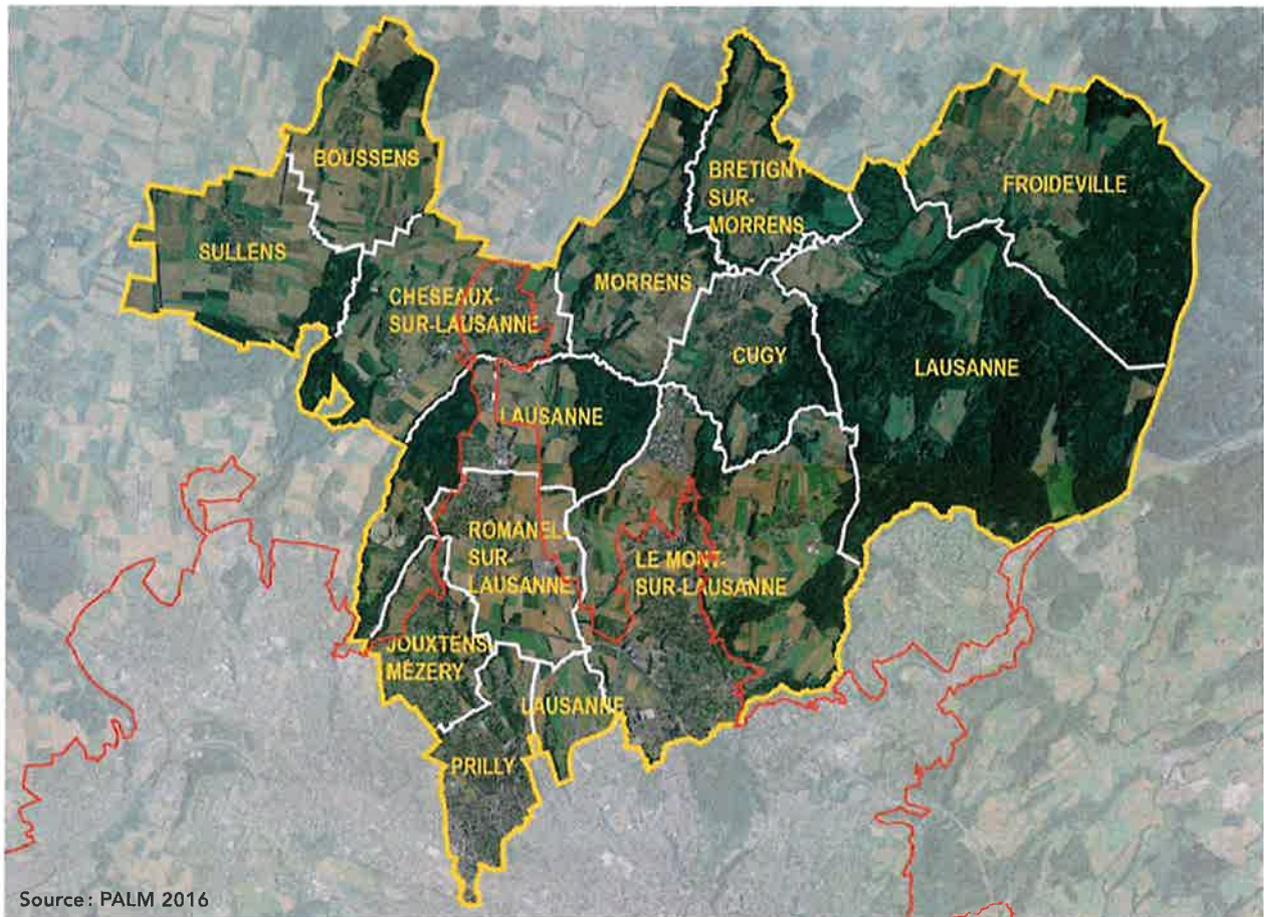
L'agglomération Lausanne-Morges est née en 2007 d'une volonté commune de développer ensemble un territoire afin de concilier dynamisme, croissance, qualité de vie et protection des paysages et de l'environnement. Le PALM s'inscrit aussi dans la dynamique des projets d'agglomérations soutenus par la Confédération qui peuvent, à ce titre, bénéficier d'aides financières, notamment pour la réalisation d'infrastructures relatives à la gestion d'une mobilité durable.

Suite aux PALM 2007 et 2012, le projet actuellement en vigueur est le PALM 2016. Son but est de développer l'agglomération Lausanne-Morges dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage, ainsi que de l'environnement et de l'énergie. Le PALM 2016 intègre la nouvelle législation fédérale sur l'aménagement du territoire et s'insère dans le nouveau Plan directeur cantonal (PDCn).

### Découpage opérationnel et Institutionnel d'agglomération

Source : PALM 2016





Le SDNL est composé de 12 communes : Boussens, Breigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxteins-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Sullens.

Il a notamment pour missions de coordonner l'accueil de nouveaux habitants et emplois avec l'accessibilité et la vitalité des localités et de garantir des prestations de qualité à la population dans le cadre des principes du développement durable.

Politiquement, la Commune du Mont-sur-Lausanne est représentée au Groupe de pilotage politique (GROPIL) qui est composé des responsables politiques des 12 communes partenaires. Le GROPIL s'est réuni, sous la Présidence de M. Jean-Pierre Sueur, syndic, à quatre reprises en 2018 : 22 mars, 28 juin, 27 septembre et 22 novembre.

Du point de vue technique, la Commune du Mont-sur-Lausanne participe également activement à la Cellule de pilotage technique (CPT), en collaboration avec les communes précitées via son urbaniste communal, M. Antonio Turiel. Ce groupe de travail s'est réuni à neuf reprises en 2018 : 14 février, 14 mars, 25 avril, 30 mai, 27 juin, 5 septembre, 10 octobre, 14 novembre et 12 décembre. Son rôle est de conduire des études et des projets au sein du périmètre du SDNL. C'est aussi une plate-forme d'échange sur des thématiques communes.

En 2018, les travaux au sein du SDNL ont porté sur les études suivantes :

- Jalonnement de 20 itinéraires vélos (réactivation de l'étude du PALM 2007, accord de principe de réalisation);
- Stratégie régionale vélo (rapport final).
- P.A.R.C. (Parc Agricole Récréatif Culturel) Blécherette (document de cadrage et cahier des charges).
- Planification énergétique.

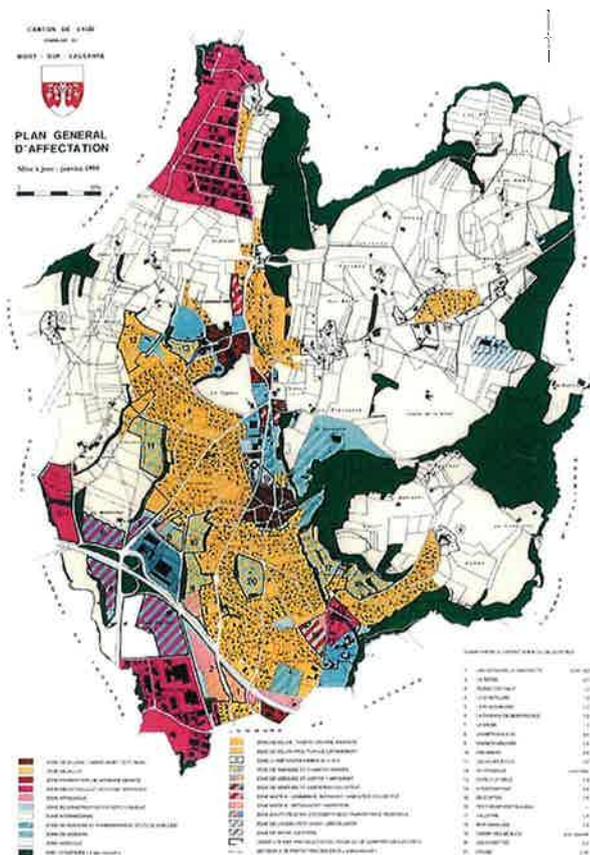
Pour aller plus loin :

[www.sdn.ch](http://www.sdn.ch)

[www.lausanne-morges.ch](http://www.lausanne-morges.ch)

**PGA**

Le plan général d'affectation (PGA), entré en force le 6 août 1993, est la base de tout travail de planification au niveau du territoire communal. Ce document officiel recueille toute la norme communale concernant la délimitation et l'affectation des zones, précise les possibilités de bâtir et d'aménager relatives à chacune de celles-ci. Il se présente sous la forme d'un règlement (Règlement communal sur les Constructions et aménagement du territoire, RCCAT) et d'un plan de zones. Contraignant pour chaque propriétaire foncier, il règle le statut et l'utilisation du sol.



Son élaboration a entériné la mise en œuvre d'un remaniement parcellaire à péréquation réelle (syndicat d'améliorations foncières (SAF)). Cette opération a permis de délimiter clairement les zones à bâtir de celles qui ne le sont pas, évitant ainsi un certain mitage du territoire. La zone à bâtir comprend :

- des secteurs immédiatement disponibles notamment pour l'habitat individuel et les activités, soumis au RCCAT ;
- des secteurs d'extension à aménager par plans de quartiers où une nouvelle réglementation doit être mise en place pour permettre la mise en œuvre du développement souhaité.

La capacité d'accueil totale du PGA, y compris le SAF, est d'environ 12'500 à 13'000 habitants.

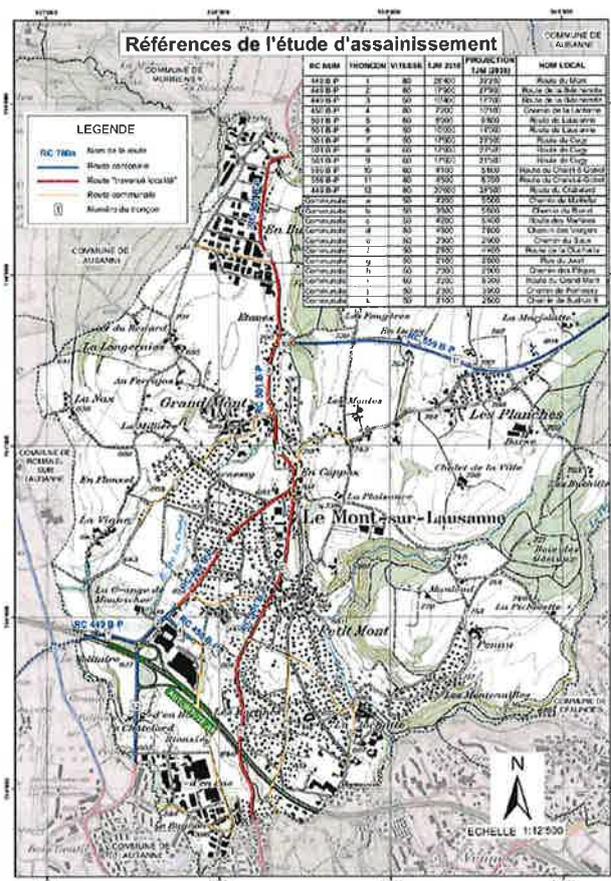
**ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER**

Les cantons sont chargés de l'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 15 novembre 1983 et de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 7 octobre 1986, révisée le 1<sup>er</sup>

septembre 2004. Cette législation stipule que les routes, dont le trafic provoque un bruit trop important, doivent être assainies aux frais de leurs propriétaires. Dans le Canton de Vaud, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) est responsable de l'application de cette législation fédérale.

Pour satisfaire ces exigences sur l'ensemble du territoire communal, le SUDD a mandaté, en partenariat avec la DGMR, le bureau Ecoscan SA pour réaliser l'étude d'assainissement du bruit routier produit par le trafic. Les objectifs de l'étude étaient les suivants :

- déterminer la situation actuelle des niveaux sonores produits par le trafic des routes concernées au droit des bâtiments touchés par les nuisances sonores ;
- définir les bâtiments où les valeurs limites d'immission sont dépassées et pour lesquels un assainissement doit être envisagé ;
- estimer l'efficacité à long terme (TJM 2035) des mesures d'assainissement retenues ;
- établir un devis estimatif des mesures d'assainissement ;
- préciser les procédures de subvention et de validation du dossier.



Les routes du territoire communal concernées par la problématique du bruit routier sont composées d'environ 3,5 km se situant en catégorie hors traversée de localité, 5 km en traversée de localité et 4 km de routes communales.

Un premier rapport final a été livré en mai 2017, mais a dû faire l'objet d'un addenda sur demande de la DGMR en raison de méthodes d'analyse différentes de certains tronçons.

Après intégration des résultats de l'addenda, le rapport final, livré en juillet 2018, préconise la mise en œuvre suivante :

- 13 mesures de revêtement phonoabsorbant de type ACMR8;
- 2 mesures de modulation de vitesse (abaissement de 50 à 30 km/h à la route du Grand-Mont et à la route des Martines);
- 133 mesures d'allègement sur des bâtiments et 9 sur des parcelles;
- 8 bâtiments à assainir par le remplacement de 55 fenêtres.

Dès l'approbation de l'étude par le Département, les 133 bâtiments et 9 parcelles concernés par des mesures d'allègement devront faire l'objet d'une mise à l'enquête courant 2019. En effet, les propriétés qui sont touchées par des dépassements des valeurs limites d'immission et pour lesquelles les mesures d'assainissement proposées ne sont pas envisageables, car elles ne sont techniquement pas réalisables et/ou économiquement pas supportables, font l'objet d'une décision d'allègement de l'obligation d'être assainies, selon l'article 14 de l'OPB.

Les trois autres mesures (revêtement phonoabsorbant, mesures de modulation de vitesse et remplacement de fenêtres) sont à la charge de la Commune, via le Service des travaux et infrastructures qui peut, pour cela, bénéficier de subventions disponibles dans des délais relativement serrés et en fonction du montant de l'enveloppe. Néanmoins, compte tenu de cette situation, le Canton entre en matière sur la rétroactivité de l'octroi des subventions, notamment en cas de réfection des chaussées identifiées dans l'étude.

**POLITIQUE GÉNÉRALE DE STATIONNEMENT**

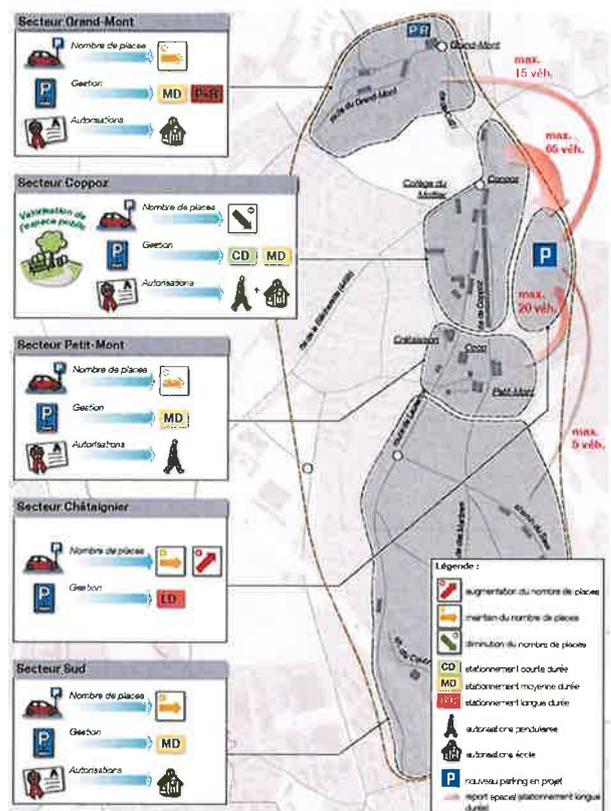
Le SUDD a mandaté le bureau Transitec pour redéfinir la politique générale de stationnement de la Commune. En effet, depuis plus de dix ans, les conditions ont passablement évolué et la mise à jour du concept établi en 2006 devenait nécessaire.

Cette étude a permis de disposer d'un diagnostic du fonctionnement actuel du stationnement et de définir la stratégie de la Commune en matière de stationnement pour les prochaines années. Le périmètre de l'étude est celui des zones de stationnement considérées dans le cadre de la politique de stationnement élaborée en 2006, à savoir le secteur compris entre la limite sud de la commune et le secteur du Grand-Mont, en y intégrant le P+R. L'étude ne concerne que les places de stationnement voitures à usage public.

Le rapport final a été livré en mars et approuvé par la Municipalité le 28 mai. Il permet notamment de relever qu'il n'y pas de dysfonctionnements majeurs. L'offre actuelle en stationnement au Mont-sur-Lausanne répond globalement à la demande, avec une réserve de capacité confortable. Sur cette base, les objectifs de la politique de stationnement de la Commune ont pu être déterminés, à savoir :

- améliorer la lisibilité de l'offre en stationnement;
- récupérer / valoriser l'espace public dans le secteur Coppoz;
- réduire le stationnement illicite;

Concept de gestion du stationnement public



- encourager le report modal et favoriser l'utilisation de véhicules écologiques, en cohérence avec la vision de la société à 2000 watts;
- mettre en place une politique usagers permettant de:
  - favoriser le stationnement des visiteurs dans les centralités;
  - limiter le stationnement des pendulaires sur les places publiques;
  - limiter le stationnement des habitants sur le domaine public en journée.

Parmi les principales mesures proposées pour une gestion adéquate du stationnement ces prochaines années, il faut souligner :

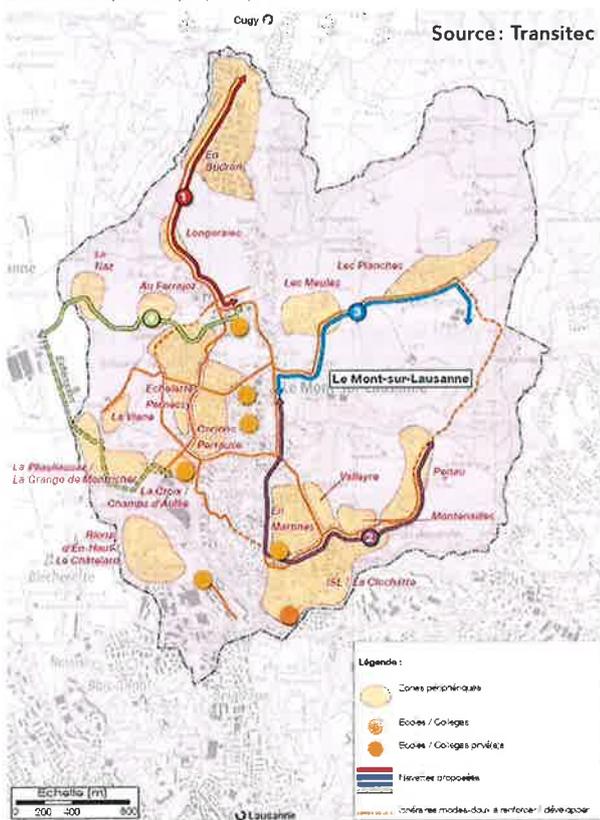
- la création d'un parking longue durée dans le secteur du Châtaignier (répondant aux besoins des pendulaires et des manifestations importantes en lien avec le centre sportif et l'église), ainsi que l'amélioration de l'accessibilité à pied depuis le centre vers le nouveau parking ou encore la mise en place d'un jalonnement pour le guidage des usagers du parking en voiture;
- la suppression de plusieurs places de parc pour la création d'un espace public majeur au centre de la commune (secteur Coppoz – sous l'église);
- l'uniformisation des durées de stationnement par secteur afin d'accroître la lisibilité et la cohérence en termes de gestion du stationnement;
- le maintien de l'offre en macarons pour certaines catégories d'utilisateurs.

D'autres mesures ont également été mises en évidence, mais nécessitent une analyse approfondie, à savoir la mise en place d'une liaison circonstanciée depuis les principales centralités de la commune vers le parking du Châtaignier et une stratégie permettant d'équiper les parkings publics d'une offre spécifique pour les véhicules électriques.

### ÉTUDE TERRITORIALE

Dans le cadre du dépôt de deux postulats courant 2017 portant sur la problématique de la desserte du premier/dernier kilomètre et en marge de l'étude du plan de mobilité inter-entreprises, le SUDD a commandé une étude territoriale aux bureaux GEA et Transitec afin d'évaluer les possibilités de relier les zones périphériques de la commune aux réseaux TP via un système fonctionnel de desserte/rabattement. L'étude a été menée de mars à novembre.

Desserte des quartiers périphériques en modes doux - Horizon 2035



Il en résulte qu'en l'état actuel des réflexions, la mise en place d'un système de transports par navettes conventionnelles ou innovantes est disproportionnée en termes de coûts / bénéfices étant donné le trop peu de personnes concernées. Néanmoins, le système est potentiellement réalisable.

D'ici là, des solutions de proximité sont à renforcer / développer, comme par exemple le covoiturage, le taxi ou encore l'entraide de voisinage.

Par ailleurs, l'étude du plan de mobilité En Budron a clairement mis en évidence que la solution à court et moyen terme est le développement du réseau TP existant par une offre supplémentaire en termes de lignes et/ou de cadence. La future ligne 54 devrait pouvoir répondre à cette demande et désenclaver toute la zone En Budron,

à condition que son passage soit possible sur le chemin de Longeraie dans la zone industrielle. Cette option est à l'étude.

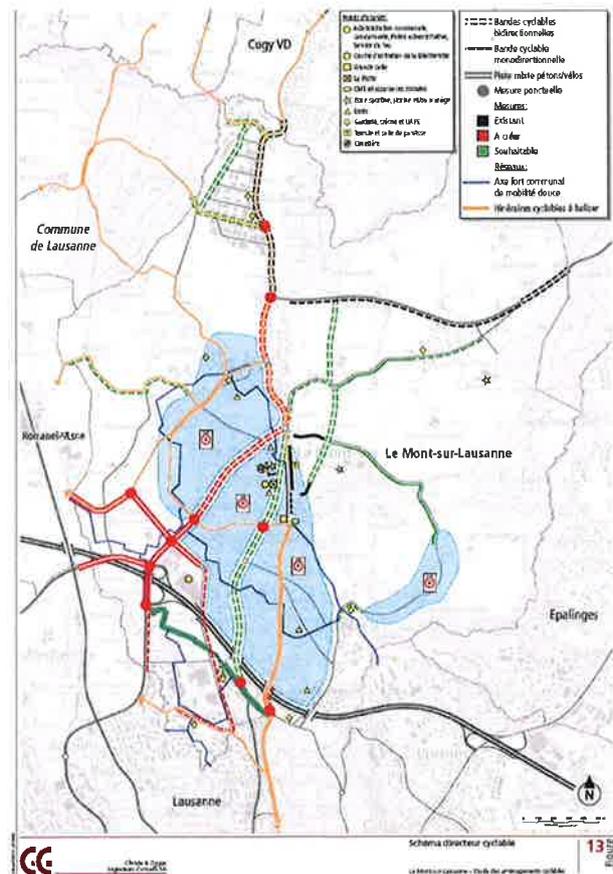
Le renforcement du système de navette de la société Assura constitue une autre alternative, à laquelle les entreprises ayant participé à l'étude ne sont pas prêtes aujourd'hui à participer pour des raisons notamment financières et de ressources humaines. Mais, seules 5% des entreprises ont répondu aux sondages, ce qui laisse penser qu'il y a un manque d'intérêt certain actuellement, mais que le potentiel est aussi bien présent.

### AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Vu le nombre croissant de demandes d'aménagements cyclables ces dernières années, notamment dans le cadre de projets d'aménagements routiers, le SUDD a souhaité disposer d'un outil de planification permettant, lors de travaux de réfection de chaussées, d'évaluer la réalisation d'aménagements cyclables nécessaires sur la base d'une étude directrice générale des aménagements cyclables sur l'ensemble du territoire communal.

Pour cela, un mandat a été confié au mois de mai 2018 au bureau d'Ingénieurs Conseils SA Christie & Gyax. Le rapport final a été livré en décembre.

L'étude s'inscrit dans la continuité du schéma directeur de la mobilité douce, de 2011, avec comme but d'établir un schéma directeur cyclable sur l'ensemble du territoire communal. Elle est composée de deux parties.



La première comporte les données de base et les études de planification supérieures. Elle est composée d'une analyse de la situation actuelle (hiérarchie du réseau routier, trafic journalier moyen actuel, réseaux de transports publics), ainsi que des études de planification des amé-

nagements cyclables à l'échelle cantonale, régionale et communale.

La seconde est composée de fiches pratiques et sectorielles couvrant l'ensemble du réseau routier.

Le résultat final se présente sous forme d'un schéma directeur cyclable (cf. figure 13) qui synthétise toutes les fiches sectorielles.

L'étude est indicative. Elle sert donc de base de réflexion sur les aménagements cyclables possibles, qui seront analysés en détail lors de chaque projet routier à l'avenir.

### CONCEPTION DE L'OFFRE EN SALLES POLYVALENTES

Le SUDD, en partenariat avec le Service des bâtiments (SEBA) et celui de la jeunesse et des loisirs (SEJL), a mandaté le bureau SEREC pour réfléchir au devenir de trois bâtiments, pour lesquels des décisions importantes devront être prises à court terme en relation avec leurs fonctions et usages, à savoir: la cantine du Châtaignier, les anciens vestiaires du football et la salle communale du Petit-Mont. Cette étude s'inscrit notamment dans le prolongement du schéma directeur du Châtaignier, adopté par la Municipalité en 2016.

Dans le but de pouvoir se prononcer sur la future affectation de ces trois bâtiments, cette étude a permis de mettre en évidence les besoins en termes d'activités et de lieux et propose des variantes sur la base desquelles la Commune pourra lancer un appel d'offres pour un Mandat d'étude parallèle (MEP). Celui-ci permettra de choisir le projet qui répondra le mieux aux besoins des acteurs locaux.



L'atelier du 5 mars 2018 à la salle du conseil

L'étude a été dirigée par un comité de pilotage (COPIL) composé pour la Municipalité de MM. Jean-Pierre Sueur (syndic), Christian Menétréy (municipal Urbanisme et développement durable) et André Guex (municipal Bâtiments) et pour l'Administration communale de MM. Antonio Turiel (chef du Service de l'urbanisme et du développement durable, Service des bâtiments, SUDD-SEBA) et Yvan von Arx (Chef du Service de la jeunesse et des loisirs, SEJL).

Les travaux se sont déroulés d'octobre 2017 à juin 2018. La première étape a consisté à réaliser un état des lieux en matière d'offres communales et régionales de locaux et d'activités ainsi que de leurs taux d'occupation. Une analyse des infrastructures similaires dans des communes semblables a été réalisée en parallèle, à titre illustratif et comme source d'inspiration.

Suite à cet état des lieux et à cette analyse, les besoins

en matière d'activités ont été évalués par le biais d'ateliers participatifs regroupant notamment les associations et sociétés actives dans la commune. Le premier a eu lieu le lundi 4 décembre 2017 et le second le 5 mars 2018. L'atelier final de restitution a été organisé le 4 juin 2018.

Les résultats globaux ont permis de dresser les grandes lignes de l'évolution souhaitée des bâtiments.

Ainsi, le site du Châtaignier est destiné à recevoir un nouveau bâtiment d'aspect campagnard. Si l'affectation des anciens vestiaires du foot reste encore à définir, le besoin de maintenir 6-8 vestiaires simples a été clairement établi. Le bâtiment de la cantine du Châtaignier sera en principe détruit, ce qui permettrait une approche nouvelle, alors que le bâtiment des anciens vestiaires du football ne peut être que rénové. L'idée directrice est de créer une « Halle des fêtes » (une cantine avec sa dépendance).

La Grande salle du Petit-Mont, quant à elle, a été définie comme un lieu davantage multifonctionnel voué aux divertissements. Le souhait est d'y développer des activités socioculturelles et d'en faire un lieu mieux équipé et moins bruyant que la cantine du Châtaignier. L'idée directrice est de créer une « Salle des spectacles et de loisirs ».

La suite des opérations consiste maintenant à donner un mandat à un bureau d'assistance à maître d'ouvrage (BAMO), spécialisé dans la gestion de projets pour conduire la suite du processus. Il aura notamment pour tâche de rédiger le cahier des charges afin de lancer un MEP ou équivalent, en principe, sur deux degrés. Le projet lauréat de cette procédure sera celui qui, en principe, sera réalisé.

A cet effet, en décembre, trois offres ont été demandées à trois bureaux d'architectes spécialisés dans l'organisation de ce type de démarches. Le BAMO sera choisi en janvier 2019.

### POLITIQUE DU LOGEMENT

La loi cantonale sur la préservation et la promotion du parc locatif entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 vise à soutenir les logements accessibles à la majorité de la population. Cette loi permet aux communes de définir une politique en matière de logement d'utilité publique (LUP), comprenant les logements bénéficiant d'une aide à la pierre, les logements protégés destinés aux personnes âgées, les logements pour étudiants et les logements à loyer abordable reconnus d'utilité publique.

Dans le cadre de ce contexte législatif et afin d'aller dans le sens du programme de législature de la Municipalité, où la mise à disposition de logements diversifiés et accessibles à toutes les catégories de la population est encouragée, le SUDD a lancé, en juin 2018, une étude visant à définir une politique du logement à l'échelle de la commune. Celle-ci poursuit les objectifs suivants :

- définir les principes directeurs communaux en matière de logements pour la majorité de la population ;
- recueillir des expériences dans d'autres communes ;
- définir et élaborer la réglementation communale pour les LUP.

Les premières pistes de réflexions et recommandations sont attendues pour début 2019.

### INVENTAIRE PATRIMOINE FONCIER COMMUNAL

La Commune est propriétaire de 33 bâtiments répartis sur des terrains communaux sur 40 parcelles ou groupes de parcelles. Ce patrimoine est extrêmement variable, puisqu'il contient autant des bâtiments scolaires et administratifs, des bâtiments relevant du patrimoine financier de la Commune en zones mixtes de faible ou de moyenne densité que des surfaces non construites ou faiblement construites en zones de faible et de moyenne densité, en zones agricoles, des forêts, des aires de verdure et des parcs ou encore des zones sportives.

L'inventaire de ces biens ne comprend cependant pas une évaluation et une analyse des potentiels de développement liés à ces surfaces et à ces bâtiments. Il est ainsi difficile de mettre en place un système de gestion du patrimoine et d'évaluer l'adéquation de ces biens immobiliers avec les besoins de la Commune. Afin de disposer d'un outil de gestion dynamique, le SUDD a lancé une étude, en juin 2018, comprenant les éléments suivants :

- définition générale des besoins de la Commune pour les prochaines années;
- définition des dispositions d'affectation et des possibilités de construction des différentes parcelles appartenant à la Commune;

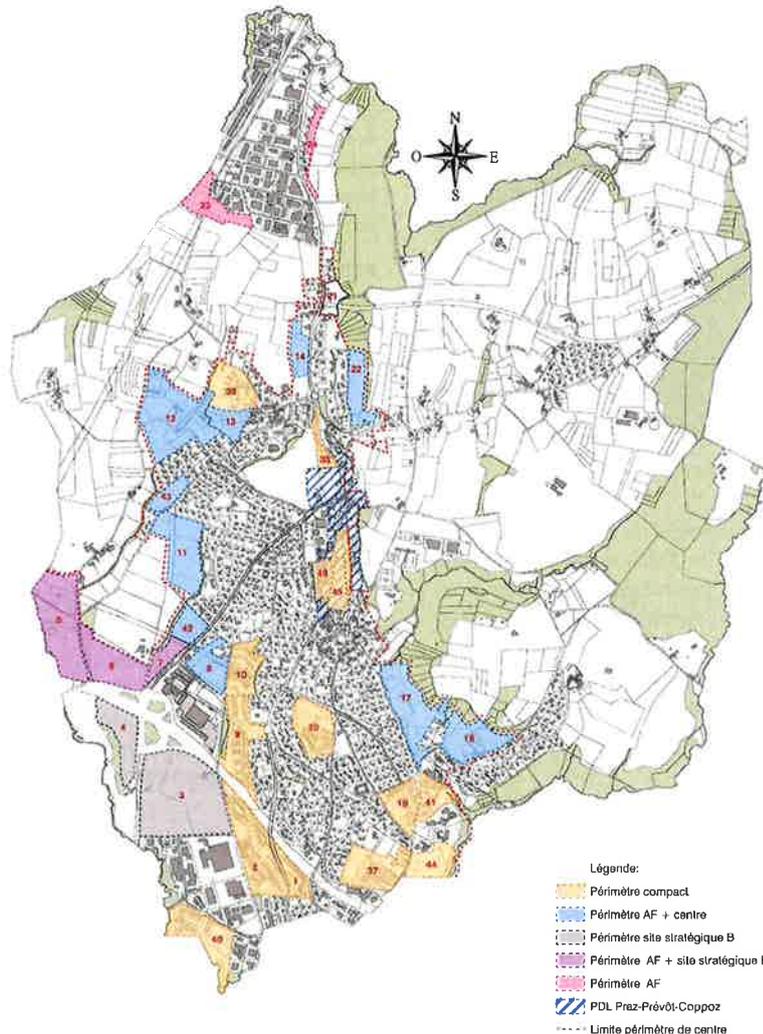
- visite des parcelles et des bâtiments;
- évaluation des potentiels d'amélioration et de valorisation des constructions (réorganisation, densification, etc.);
- présentation des utilisations possibles de valorisation (discussions avec le service communal et une délégation municipale);
- estimation sommaire des coûts de valorisation par m<sup>2</sup> ou m<sup>3</sup>;
- définition de la stratégie à mettre en place pour les biens qui ne répondent à aucun besoin communal identifié.

Cette étude se veut ciblée dans le sens où elle permet de concentrer les analyses sur les biens justifiant la plus grande attention selon les connaissances actuelles. Les premières pistes de réflexions et recommandations sont attendues pour début 2019.

### PLANS DE QUARTIERS (PQ)

Le PGA définit certains secteurs à développer par PQ. Leur but est de déterminer les conditions plus ou moins détaillées d'urbanisme dans un périmètre défini : implantation des bâtiments, gabarits, aménagements extérieurs, végétation, surface de planchers, style des constructions, équipements, accès, etc.

La carte et le tableau ci-dessous synthétisent, d'une part, les secteurs de développement des différents PQ/secteurs à bâtir et d'autre part, leur degré de mise en œuvre.



**ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PQ SELON PGA 1993 ET PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES**

PLANIFICATION								
Disponibilité estimée	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements possibles	Habitants potentiels	Emplois potentiels	Périmètre
2025-35	3	Rionzi d'En-Haut	Mixte	13	280	700	1500	Site stratégique B PALM
	4	Le Châtelard	Activités	4	/	/	500	
<b>Total</b>				<b>17</b>	<b>280</b>	<b>700</b>	<b>2000</b>	
2025-35	5	La Pliauliausaz	Mixte	8	125	300	700	Site stratégique B PALM +péri-mètre AF
	6	La Grange de Montricher	Mixte	5	100	250	800	
	7	La Croix	Activités	2	/	/	300	
	42	La Croix Nord	Habitat	2	35	100	/	Périmètre AF
	8	Champs d'Aullie	Habitat	3	80	200	/	
	11	Les Echelettes	Mixte	6	140	400	/	
	13	Côte-à-la-Gruz	Habitat	2	40	100	/	
	14	Etavez Devant	Mixte	2	25	80	75	
	17	Valleyre	Habitat	5	85	300	/	
	18	Montenailles	Habitat	4	90	300	/	
	43	Pernessy	Habitat	1	25	80	/	
	12	Au Ferrajoz	Villas	7	80	280	/	
	22	Bois de l'Hôpital	Villas	3	30	100	/	
	23	Budron Sud	Activités	2	/	/	150	
24	Budron	Villas	1	7	20	/		
<b>Total</b>				<b>51</b>	<b>862</b>	<b>2510</b>	<b>2025</b>	
2021-22	41	La Clochette	Mixte	4	130	520	50	Périmètre centre PALM
2022-23	45	Praz-Prévôt	Mixte	2	50	180	30	
2024-25	46	Le Mont-Centre	Mixte	3	40	150	20	
?	21	Etavez						
<b>Total</b>				<b>8</b>	<b>220</b>	<b>850</b>	<b>100</b>	
<b>Total général</b>				<b>76</b>	<b>1362</b>	<b>4060</b>	<b>4125</b>	

CONSTRUCTION								
Disponibilité prévue	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements possibles	Habitants potentiels	Emplois potentiels	Périmètre
2019	20	Les Morettes 2	Habitat	4	63	150	/	Périmètre centre PALM
2019	40	Le Bugnon 2	Mixte	4	120	350	20	
<b>Total</b>				<b>8</b>	<b>183</b>	<b>500</b>	<b>20</b>	

<b>TOTAL GÉNÉRAL (planification + construction)</b>	<b>84</b>	<b>1545</b>	<b>4560</b>	<b>4145</b>
---	-----------	-------------	-------------	-------------

GESTION								
Disponibilité effective	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements	Habitants	Emplois	Périmètre
2008	19	Champs des Merles	Mixte	2	35	100	50	Périmètre centre PALM
2010	28	Maillefer	Mixte	1	52	130	20	
2010	35	Sous-la-Culiaironne	Habitat	1	80	180	/	
2010	2	Rionzi 1	Mixte	3	240	600	50	
2011	10	Pré-Martin	Habitat	2	42	120	/	
2012	20	Les Morettes 1	Habitat	4	73	110	/	
2011	38	Paix du Soir	Habitat	4	30	50	/	
2015	40	Le Bugnon 1	Mixte	4	200	450	80	
2015	9	Champs-Meunier	Habitat	5	150	400	/	
2015	37	La Grangette	Habitat/école	4	25	70	50	
2017	2	Le Rionzi 2	Mixte	3	97	250	100	
2017	1	Les Côtes de la Grangette	Mixte	1	88	220	30	
2018	44	Pré Fleuri	Habit	3	128	320	/	
<b>TOTAL</b>				<b>35</b>	<b>1240</b>	<b>3000</b>	<b>380</b>	

## PQ HORS PÉRIMÈTRE AF SIS DANS LE PÉRIMÈTRE COMPACT DU PALM

### PLANIFICATION

#### LA CLOCHATTE

##### Contexte

Le secteur La Clochette est localisé au sud-est du territoire communal du Mont-sur-Lausanne. En bordure de la route de la Clochette, il prend place en marge de la forêt riveraine du cours du Flon. Il est le centre d'activités de la société Menétréy Lausanne SA, fondée en 1869. Cette entreprise familiale est spécialisée dans la production et la vente de produits à base de bois destinés à la construction.



Les réflexions relatives à l'évolution de l'entreprise ont abouti à définir une nouvelle vocation des lieux en faveur de l'implantation de logements et d'activités tertiaires.

##### Objectifs

- créer une nouvelle zone d'affectation mixte qui propose conjointement une densité suffisante et une mixité sociale et économique ;
- maîtriser les circulations et le stationnement afin d'aménager plus de place pour le développement de la mobilité douce ;
- aménager un parc ouvert au public pour agrémenter le cadre de vie ;
- intégrer le projet dans son contexte environnemental paysager et bâti restreint et élargi ;
- prendre en compte les principes de la société à 2000 watts.

##### Procédure

- Le 22 janvier, le dossier est approuvé par la Municipalité.
- Il est mis à l'enquête publique du 2 février au 5 mars, suite à une séance d'information publique organisée le 24 janvier.

- A l'issue de l'enquête publique, le projet a suscité quatre oppositions, trois observations et deux demandes de renseignements complémentaires.
- En juillet, sur les quatre oppositions reçues, trois sont retirées et une est maintenue.
- En août, suite à l'entrée en vigueur de la LPPPL le 1<sup>er</sup> janvier, le propriétaire, en concertation avec la Municipalité, décide d'introduire 5% de LLA dans le projet.
- Le 19 novembre, le Conseil communal adopte le plan d'affectation communal (PACom) La Clochette avec un amendement qui stipule que la totalité des SPd dévolue aux LAA doit être réalisée dans le cadre de la demande du premier permis de construire.

## PRAZ-PRÉVÔT

### Contexte :

Situé au nord du hameau historique du Petit-Mont, le secteur de Praz-Prévôt est l'un des rares espaces encore libres de construction au centre de la commune.

Son développement est conditionné au Plan directeur localisé de Coppoz / Praz-Prévôt, adopté par le Conseil communal et approuvé par l'État de Vaud en 2014. Il y est prévu le développement d'un programme mixte habitat / activités.

### Objectifs :

- intégrer les objectifs communaux de création d'une centralité, de densification, de mixité, de gestion du trafic motorisé, de requalification des espaces publics et d'amélioration de la desserte en transports publics;
- renforcer le centre de la localité en accueillant, à terme, environ 150 nouveaux habitants / emplois;
- modérer le trafic via la requalification des abords de la route cantonale;
- garantir et renforcer les liens de mobilité douce entre le centre historique et l'administration communale;
- aménager un parc urbain public pour la population.

### Procédure :

- Au vu des travaux à effectuer par le mandataire pour compléter le dossier, notamment en raison du changement de périmètre dû au retrait de la parcelle 1065, une nouvelle convention de financement a dû être adoptée.
- La nouvelle convention n'a pu être signée que le 6 septembre en raison du nombre important de copropriétaires, retardant par là-même les travaux de plusieurs mois.
- Une séance le 6 décembre avec les propriétaires permet de relancer le dossier et, en plus, d'aborder le thème de l'intégration des LLA.



## LE MONT-CENTRE

### Contexte :

La Commune du Mont-sur-Lausanne était historiquement constituée de plusieurs villages et hameaux. A partir de 1960, le développement des quartiers d'habitation a progressivement constitué un tissu bâti continu depuis le sud de la commune jusqu'au Grand-Mont. Dans ce tissu, on retrouve les différentes petites centralités historiques, mais aucune d'entre elles ne représente de réelle centralité communale identitaire et fonctionnelle.

Avec la construction du site scolaire du Mottier, puis de la nouvelle administration, le secteur de l'église constitue aujourd'hui l'amorce d'une nouvelle centralité, orientée sur les équipements publics et administratifs. Par conséquent, la Municipalité désire valoriser ce potentiel en renforçant les espaces publics, requalifiant la route, et en favorisant le développement de commerces et d'activités tertiaires.

Son développement est également conditionné au Plan directeur localisé de Coppoz / Praz-Prévôt, adopté par le Conseil communal et approuvé par l'État de Vaud en 2014.

### Objectifs :

- proposer une vision urbaine intégrant les projets attenants au site en lien avec une démarche participative;
- aménager des espaces publics dynamiques et attractifs, diversifiés mais définissant une centralité commune fortement identitaire;
- créer des liaisons piétonnes entre les différents secteurs et repenser la promenade nord-sud existante;

- proposer une structure paysagère et des séquences spatiales pour couper cette sensation de longueur et construire une identité paysagère;
- penser le partage modal et requalifier la place dédiée aux modes doux;
- définir le rôle de la route cantonale et de ses abords, penser son homogénéité et sa requalification.

### Procédure :

- La phase de sélection des équipes pluridisciplinaires a eu lieu entre février et mars.
- Fin mars, douze équipes se sont portées candidates pour la phase des études tests à deux degrés. Trois équipes ont été retenues: GEA SA, Belandscape Sàrl et Transitec SA, Wetering - bonnemaïson - mrs et VWA + AF Toscano.
- Le premier atelier participatif a eu lieu les 21 et 20 mars 2018, avec la participation d'environ 60 personnes.
- Le rendu du 1<sup>er</sup> degré des études tests s'est effectué début octobre 2018.
- Une exposition des rendus du 1<sup>er</sup> degré a été organisée dans le hall de l'administration du 22 octobre au 12 novembre.
- La deuxième série d'ateliers participatifs a eu lieu le 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre. Environ 65 participants y ont pris part.
- Le 7 novembre, les trois équipes pluridisciplinaires sélectionnées reçoivent des recommandations découlant des ateliers participatifs et des réflexions du collège d'experts pour la suite de leurs travaux dont le résultat sera la présentation d'un scénario par équipe.



Exposition des scénarios des équipes pluridisciplinaires dans le hall de l'administration (octobre 2018)

**LES MORETTES – ÉTAPE 3**

La partie sud du quartier (étape 1) est terminée depuis 2015. La construction des trois immeubles, à l'emplacement des anciens chalets du domaine (étape 2), s'est déroulée durant toute l'année 2017. Les logements ont tous été commercialisés en 2018.

La troisième étape a débuté à mi-2018 avec la construction des quatre immeubles le long du chemin du Verger.



Etape 3

**LE BUGNON – ÉTAPE 2**

Débutée en 2016, la construction des trois bâtiments de la deuxième et dernière partie du quartier du Bugnon, le secteur est, s'est encore déroulée durant toute l'année 2018. Cependant, l'immeuble des Retraites populaires, le long du chemin de Maillefer, a pu accueillir ses premiers résidents fin 2018.

Les deux autres bâtiments, à l'est et au sud du secteur, construits par la SCHL, seront livrés au printemps 2019.

Le solde des PQ n'a fait l'objet d'aucun événement particulier.



Vue de la tour depuis le bâtiment des RP au chemin de Maillefer

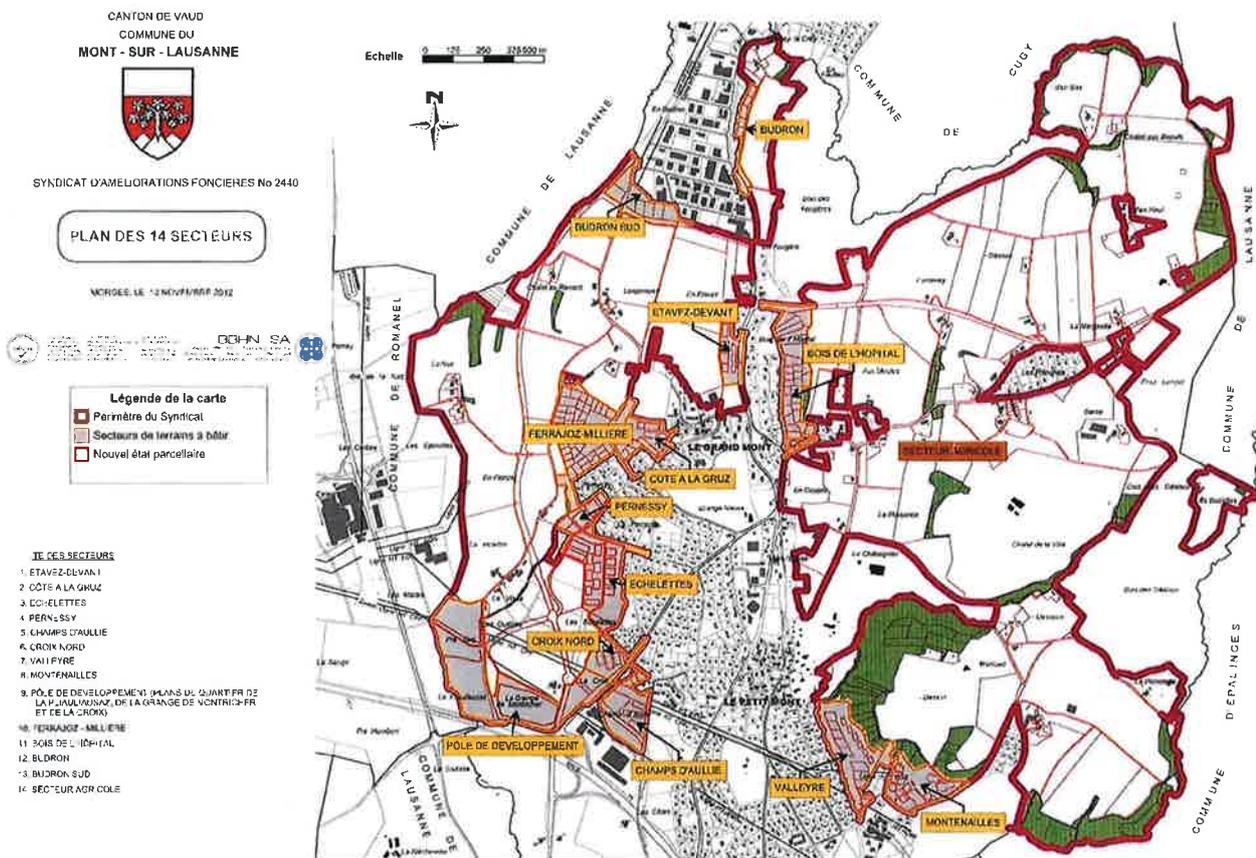
Dans les quartiers construits et en service, la Commune intervient en tant que partenaire et/ou copropriétaire dans le cadre de leur gestion. Ainsi, MM. Antonio Turiel, urbaniste communal et Vincent Porchet, ingénieur communal, la représentent dans les comités de gestion des quartiers (CGQ). Les quartiers suivants sont concernés :

- Champs-Meunier,
- Le Rionzi,
- Le Bugnon,
- Les Côtes de la Grangette,
- Les Morettes,
- Pré-Fleuri.

La participation aux séances des comités et aux assemblées générales des parcelles de dépendance de ces quartiers permet de suivre leur entretien durable et bonne gestion.

#### PQ SIS DANS LE PÉRIMÈTRE AF

Ci-dessous, les différents plans de quartiers situés dans le périmètre AF :



Lors de la séance du Conseil communal du 24 septembre 2018, en réponse au courrier anonyme envoyé à tous les partis politiques montains et dans le but de lever tous les doutes concernant de potentiels conflits d'intérêts des membres de la Municipalité dans la gestion du Syndicat d'améliorations foncières à péréquation réelle, le syndic a informé le Conseil communal de la décision suivante mentionnée dans le PV de dite séance, extrait du PV :

« Le syndic est le garant de l'intégrité et du bon fonctionnement des institutions donc de la Municipalité. A ce titre, n'étant pas propriétaire au sein du syndicat et connaissant l'entier de cette problématique depuis de nombreuses années, je continuerai à participer à

toutes discussions, représentations relatives aux travaux actuels et futurs imposés par le syndicat et assumerai toutes les présentations faites sur ce thème au Conseil communal ou ailleurs ».

Dès lors, le syndic est à la disposition de la Commission de gestion pour toutes les questions relatives au dossier du syndicat. Le dossier reste toutefois suivi par le Service de l'urbanisme et du développement durable.

Les procédures contentieuses qui ont bloqué le développement des secteurs à bâtir et PQ du SAF ont été définitivement réglées par arrêt du Tribunal fédéral du 15 janvier 2018. Nonobstant, ils ne pourront être mis en œuvre que le jour où le nouvel état de propriété sera

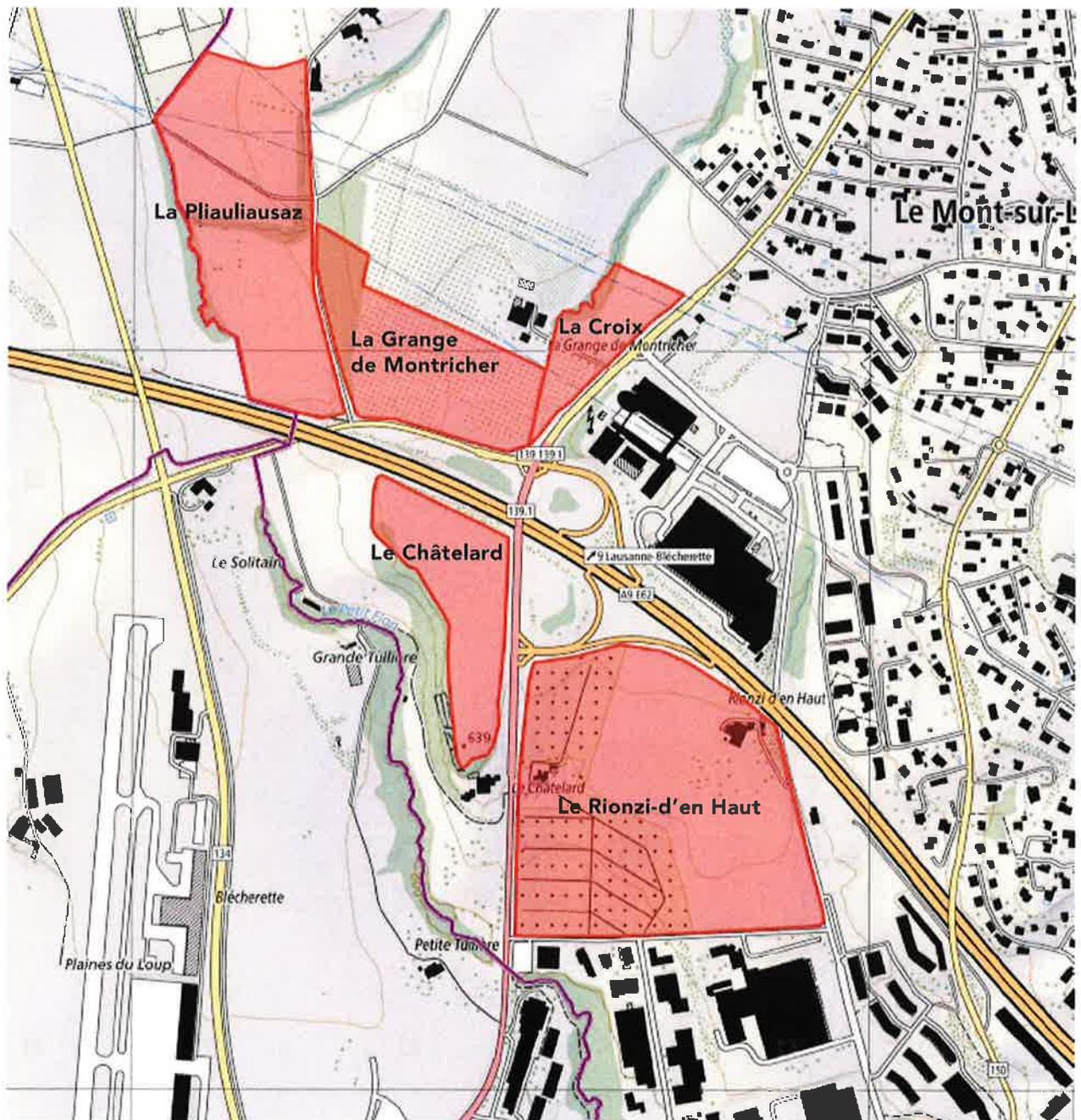
inscrit au registre foncier, en principe fin 2019. Cette date officialisera, en vertu de l'art. 124 du RCCAT, l'entrée en force définitive des zones et de tous les PQ sis dans le périmètre AF.

**PQ SIS DANS LE SITE STRATÉGIQUE B DU PALM ET DU SAF**

Le secteur de la jonction autoroutière de la Blécherette est intégré dans le périmètre de centre du PALM comme site stratégique B Blécherette - Le Rionzi, en raison de son fort potentiel d'urbanisation et de son excellente accessibilité.

Les secteurs à aménager par les PQ du Châtelard et du Rionzi d'En Haut sont inclus dans ce site, de même que trois autres secteurs également compris dans le périmètre du remaniement parcellaire, à savoir La Pliauliausaz, la Grange de Montricher et La Croix.

En 2018, ces cinq PQ n'ont fait l'objet d'aucun fait/événement.



Les cinq PQ du périmètre stratégique B

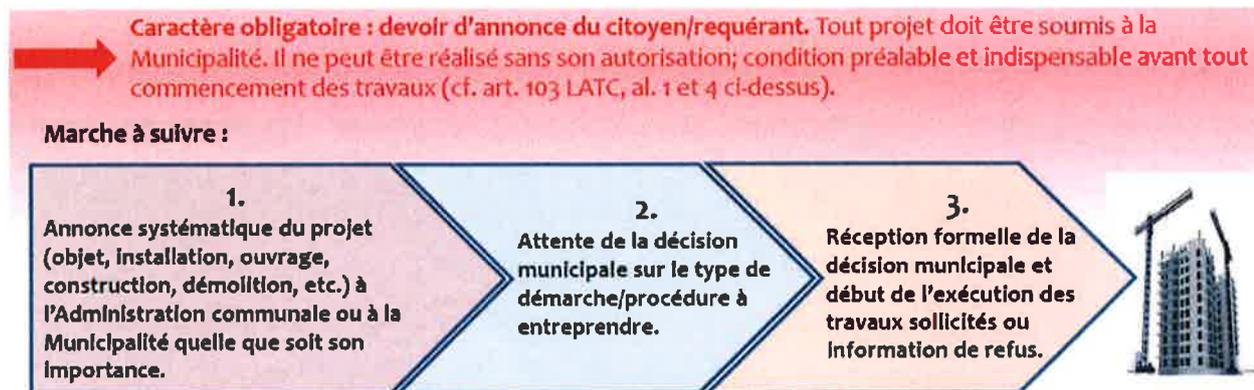
Source: SUDD.

## POLICE DES CONSTRUCTIONS (POLCO)

Selon l'article 103 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé. Dans ce cadre, le SUDD vérifie la conformité des demandes et projets aux réglementations communales, cantonales et/ou fédérales.

Chaque dossier et/ou demande fait l'objet d'une analyse et d'une détermination du SUDD, qui sur préavis de la CPC est transmise à la Municipalité pour décision.

Le schéma ci-dessous illustre clairement à tous les porteurs de projets la procédure à suivre pour obtenir l'indispensable autorisation municipale.



La statistique ci-dessous reflète l'activité administrative en 2018 et non l'état des constructions. En effet, certains décalages importants peuvent intervenir entre l'octroi du permis de construire et la réalisation.

### DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE EN 2018

Bâtiments locatifs	0
Villas à 1 logement	8
Villas à 2 logements	4
Bâtiments industriels	0
Transformations	26
Annexes et divers	57
Travaux publics	2
Démolitions	0
<b>TOTAL</b>	<b>97</b>

### PERMIS DE CONSTRUIRE OCTROYÉS EN 2018

Bâtiments locatifs	0	
Villas à 1 logement	7	= 7 logements
Villas à 2 logements	9	= 18 logements
Bâtiments industriels	1	
Transformations	31	= 3 logements
Annexes et divers	58	
Travaux publics	0	
Démolitions	1	
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>= 28 logements</b>

Permis délivrés en 2014	72	= 20 logements
Permis délivrés en 2015	62	= 36 logements
Permis délivrés en 2016	84	= 141 logements
Permis délivrés en 2017	64	= 5 logements
Permis délivrés en 2018	107	= 28 logements

## PERMIS D'HABITER/D'UTILISER DÉLIVRÉS EN 2018

Bâtiments locatifs	4	= 152 logements
Villas à 1 logement	3	= 3 logements
Villas à 2 logements	9	= 18 logements
Bâtiments industriels	2	
Transformations	12	
Annexes et divers	31	
Travaux publics	0	
Démolitions	0	
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>= 173 logements</b>

Permis délivrés en 2014	21	= 197 logements
Permis délivrés en 2015	30	= 69 logements
Permis délivrés en 2016	43	= 167 logements
Permis délivrés en 2017	41	= 178 logements
Permis délivrés en 2018	61	= 173 logements

### PROCÉDURES CONTENTIEUSES

L'accompagnement des dossiers, l'assistance aux architectes ainsi que la négociation et les tentatives de résolution des problèmes à l'amiable ne parviennent pas toujours à éviter certains blocages. En 2018, sur près de 90 dossiers déposés, quatre ont fait l'objet d'oppositions. Deux ont pu être levées suite à l'organisation d'une séance de conciliation. Une l'a été par voie réglementaire avec indication des voies de recours suite à l'échec d'un accord à l'amiable et une reportée à 2019. Et la dernière, relative à un dossier de 2008, est toujours pendante à la CDAP suite à un recours déposé contre une décision de la Municipalité en mars 2018.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### LABEL CITÉ DE L'ÉNERGIE



**Le Mont-sur-Lausanne**  
Cap vers la société à 2000 watts

La Commune s'est engagée dans le processus Cité de l'énergie en adhérant à l'Association du même nom le 20 décembre 2011. Par ce biais, elle peut ainsi activement participer au programme fédéral Suisse Energie pour les communes et bénéficier de nombreuses prestations et aides à la mise en œuvre d'actions ciblées et circonstanciées en matière de développement durable.

Le processus Cité de l'énergie permet à la Commune de s'améliorer de manière continue au travers des actions qu'elle réalise. Celles-ci sont prises en compte dans un sys-

tème de points en fonction de leurs effets sur les objectifs fixés en matière de développement durable. Le schéma ci-dessous illustre les domaines d'actions pris en compte.

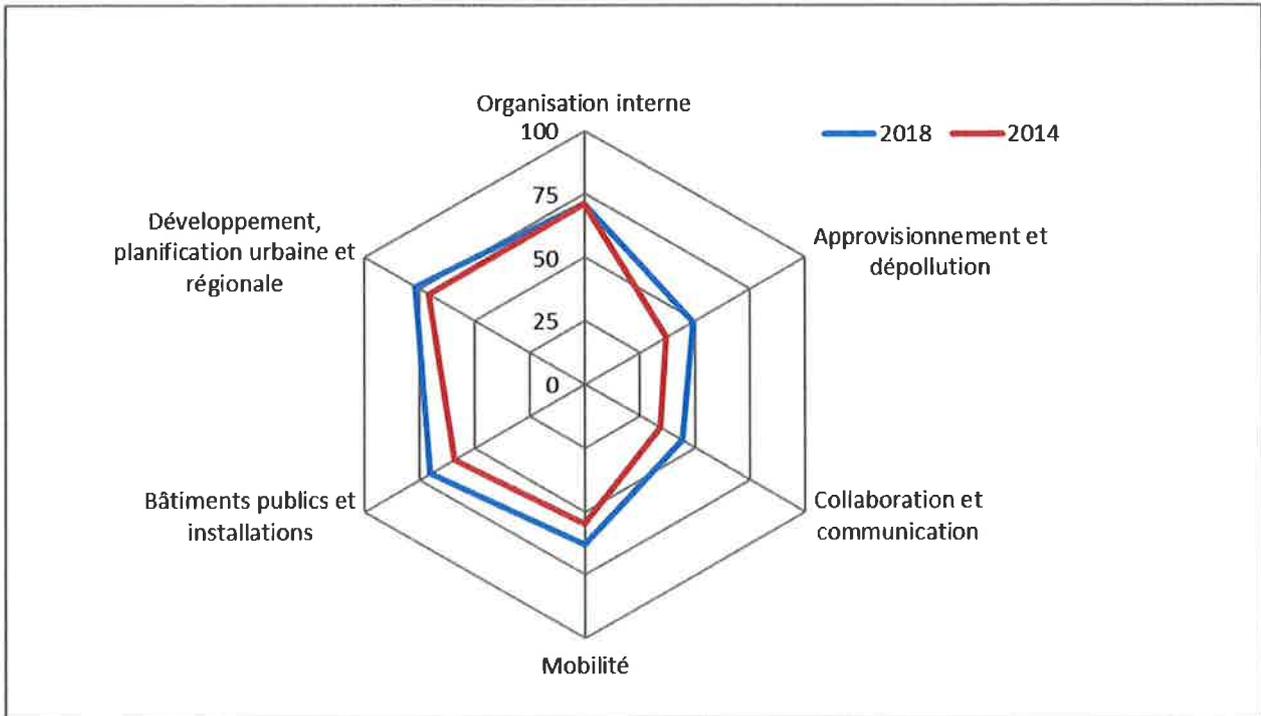
Dans ce cadre, la Commune a reçu pour la première fois le 23 septembre 2014, le label Cité de l'énergie, distinction nationale venant récompenser ses efforts en matière de durabilité. Cependant, ce dernier doit être renouvelé tous les quatre ans. Pour ce faire, la Commune a brillamment renouvelé son label Cité de l'énergie le 28 septembre 2018.

De 2014 à 2018, toutes les actions entreprises sur le territoire communal et qui ont un impact significatif sur les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> ont été évaluées selon le système de points de SuisseEnergie. Ce dispositif de mesure permet de déterminer le potentiel total de réalisations possibles en la matière. Ainsi, le label peut être obtenu dès que la Commune a dépassé le 50% de son potentiel. En 2014, le résultat global était de 54% et, en 2018, il est de 61%.

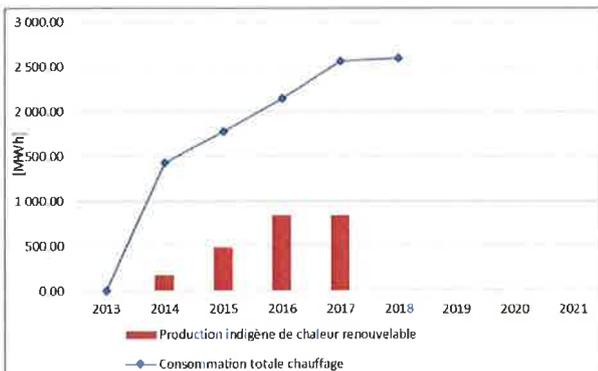
#### MISE EN ŒUVRE

Ce chapitre expose les actions poursuivies et/ou conduites par la Commission société à 2000 watts en 2018. Elles complètent celles déjà réalisées à ce jour et contribuent à l'amélioration continue de la commune en matière de recours aux énergies renouvelables, de gestion d'une mobilité supportable pour l'environnement et la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources. Elles permettent le maintien et le renforcement du label Cité de l'énergie. L'effet des réalisations est ainsi mesuré tous les quatre ans lors des ré-audits (cf. chapitre ci-dessus).





### Système d'indicateurs



Mi-2016, la Commission société à 2000 watts s'est lancée dans la mise en place d'un système d'indicateurs afin d'avoir une connaissance fine de la situation du territoire et de suivre son évolution en fonction des objectifs fixés notamment via le concept énergétique communal.

Cette action est fortement encouragée par le système Cité de l'énergie. Elle permet de contrôler la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique de la Commune. A cet effet, il est important que les indicateurs soient disponibles sur de nombreuses années. Pour la plupart, ils le sont depuis 2014. En 2018, le tableau a pu être complété et les indicateurs les plus utiles et pertinents choisis. A titre d'exemple, les indicateurs suivants sont renseignés : consommation d'énergie finale des bâtiments communaux, total d'électricité de source renouvelable, production indigène d'électricité renouvelable, surface de panneaux photovoltaïques installés, taux de recyclage, nbr de voitures de tourisme hybrides / électriques / gaz, longueur totale des pistes cyclables, etc.

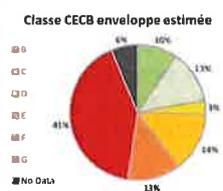
Une première analyse globale sera effectuée jusqu'en 2018. Elle sera intégrée dans le rapport annuel de la commission société à 2000 watts, établi au 30 juin 2019.

### Projet Request

La Commune participe depuis fin 2016 au projet transfrontalier France-Suisse Interreg V REQUEST (**RE**habilitation de **QU**artiers **EX**isTants), qui consiste à examiner les potentiels de réhabilitation de quartiers anciens sous l'angle de quelques facteurs de durabilité (urbanisme, mixité sociale, énergie, mobilité, notamment). La participation se déroule en partenariat avec le Canton de Vaud (DGE-DIREN) et le Centre de Recherches Energétiques et Municipales (CREM), à Martigny.

Des discussions bilatérales avec le CREM ont permis d'identifier comme secteur potentiel le centre historique du Petit-Mont. Celui-ci semble en effet correspondre aux attentes des porteurs du projet.

La Commune participe à ce projet pilote au même titre que, en Suisse, les villes d'Onex (GE), Le Locle (NE) et Montreux (VD) et, en France, celles de Besançon et Maîche.



Le projet consiste à réaliser une étude exploratoire de recherche qui définit et propose des pistes d'actions et des recommandations. Charge ensuite aux acteurs locaux de les mettre en œuvre, ou pas, si elles sont jugées utiles. Il s'est terminé en 2018 par un atelier de synthèse organisé à Neuchâtel le 3 octobre 2018. Jugé intéressant, le projet se poursuivra en 2019 avec l'inté-

gration des bâtiments ayant un potentiel d'économie d'énergie dans le cadre d'une démarche de rénovation énergétique ciblée et pour lesquels l'exception énergétique pourrait permettre de faciliter la réalisation de travaux de rénovation.

Il s'agira de permettre la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur des bâtiments en se basant sur les résultats des projets Request et Volteface à travers une démarche de sensibilisation des acteurs cibles et une démarche participative.

Cette démarche novatrice et avant-gardiste pourra être multipliée si les résultats sont probants.

Pour aller plus loin :

<http://www.eco-obs.net/eco-obs/projets-interreg/request>

<https://www.volteface.ch/>

### Plan de mobilité de site

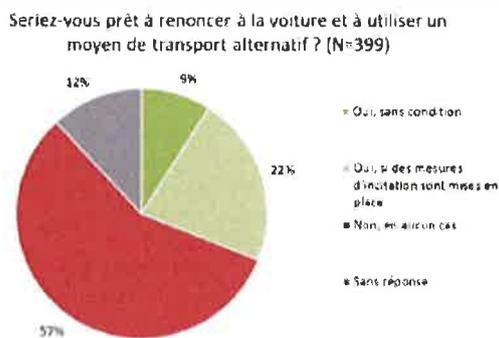


Figure 10 – Renoncement éventuel à la voiture des employés de En Budron

Actuellement, le site d'En Budron rencontre un certain nombre de problèmes d'accessibilité et de circulation, auxquels il importe d'apporter des solutions pour garantir son bon fonctionnement, à court comme à long terme. Partant de ce constat, la volonté de la Commune, en partenariat avec la Société Industrielle et Commerciale du Nord lausannois (SICNL) et les entreprises intéressées, est de mettre en place un premier bouquet de mesures phares encouragées par le programme Gestion de la Mobilité des Entreprises (GME) de SuisseEnergie. Pour ce faire, un plan de mobilité a été lancé à l'échelle de la zone.

Le rapport final a été rendu en mars 2018. Son plan d'action a été présenté à une dizaine d'entreprises - sur plus de 200 que compte le site - lors d'un atelier participatif. Celles-ci ont été invitées à discuter du bouquet de mesures proposées.

Malgré le peu d'intérêt manifesté par les entreprises à participer à une telle démarche, la Commune a décidé de poursuivre le processus en axant les travaux sur les infrastructures que sont l'arrivée probable de la ligne t154 au Grand-Mont et l'amélioration de l'éclairage public.

Une relance aura lieu en 2019 pour sonder à nouveau l'intérêt des entreprises avec comme but de créer un Groupe de travail mobilité, porteur du plan de mobilité et à même de mettre en place les actions circonstanciées pour la suite des opérations.

Pour aller plus loin :

<http://www.mobilite-pour-les-communes.ch/fr/mobilite-dans-les-entreprises-mmu/>

### Mobilité électrique

La CS2000W a planché en 2017 sur la possibilité d'acquérir des véhicules de fonction électriques pour les besoins de l'administration en remplacement de l'utilisation de véhicules privés pour les besoins professionnels.



Exemple : Renault Zoé et sa borne de recharge

Par préavis N°02/2018, lors de sa séance du 26 février, le Conseil communal a accepté l'acquisition de deux véhicules électriques de fonction.

Les aménagements extérieurs nécessaires à l'installation des véhicules ont été réalisés au printemps et les deux Zoé électriques mises en service au mois d'août.

### Semaine de la mobilité

La Commune a participé à la semaine européenne de la mobilité les 20, 21 et 22 septembre 2018.

La manifestation a débuté le 20 septembre par la conférence de Dominique Bourg, professeur à la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'Université de Lausanne avec pour intitulé Enjeux et défis climatiques : et la mobilité dans tout ça ?

Le 21 septembre a eu lieu la journée internationale à pied à l'école avec la possibilité pour tous les élèves de l'établissement scolaire de la Commune de se rendre à l'école à pied via la mise en place de lignes pedibus.



Semaine de la mobilité 2018 :

Bus rétro des t1 pour illustrer l'évolution des transports publics.

Le 22 septembre s'est déroulée la journée de la mobilité alternative sur le site du Mottier avec des animations et des activités en relation avec les différents types de mobilité : transports publics, douce, alternative et solidaire, de proximité, électrique, notamment.

Les tI ont par exemple pu exposer un bus historique et un bus actuel, ce qui a permis aux visiteurs de mesurer le chemin parcouru par ce moyen de transport.

Pour aller plus loin:  
<http://www.vaudmobile.ch/>

### Soutien financier aux initiatives privées

Sur proposition de la CS2000W, la Municipalité a donné, en 2017, son accord de principe pour la création d'un fonds de soutien pour la promotion des énergies renouvelables et du développement durable, avec le règlement y relatif.

La CS2000W a planché toute l'année 2018 sur la création de ce fonds et surtout rédigé, lors de plusieurs séances, le règlement et les directives d'application destinées à subventionner des études, ouvrages et installations, en lien avec la mobilité. En décembre 2018, le projet de règlement a été soumis au Canton pour analyse juridique. Sur cette base, un préavis sera présenté au Conseil communal en 2019 en vue de la création du fonds et du règlement.

### Communication, information



Dans le but d'informer la population de la commune sur les bonnes pratiques compatibles avec les principes de la société à 2000 watts, un article paraît à cet effet dans chaque édition du journal communal.

En 2018, les articles suivants ont été publiés:

- Juin (N°184): Equiwatt. Le programme d'économie d'énergie des Services industriels de Lausanne. A. Turiel.
- Juin (N°184): Développement du réseau piétonnier sur le territoire du Mont. M. Odier.
- Septembre (N°185): Vision de la Société à 2000 watts L'Administration communale se dote de véhicules électriques. A. Turiel.
- Novembre (N°186): La Commune obtient pour la deuxième fois le label Cité de l'énergie et renforce sa progression sur la voie de la société à 2000 watts. A. Turiel.

### ASSOCIATION JORAT, UNE TERRE À VIVRE AU QUOTIDIEN (JUTAVAQ) – PARC NATUREL PÉRIURBAIN DU JORAT



Avec près de 40 km<sup>2</sup>, le Jorat est le plus grand massif forestier d'un seul tenant du Plateau suisse. Inscrit dans la mémoire collective pour ses célèbres brigands, ce massif est également cher au cœur des Vaudois pour ses paysages, son patrimoine naturel préservé et les espaces de détente et de loisir qu'il offre à la population.

Le projet de Parc naturel périurbain (PNP) du Jorat est porté par l'association Jorat, une terre à vivre au quotidien (JUTAVAQ). Créée en 2012, cette association regroupe 13 communes (Corcelles-le-Jorat, Cugy, Epalinges, Froideville, Hermenches, Jorat-Menthue, Jorat-Mézières, Lausanne, Montilliez, Montpreveyres, Le Mont-sur-Lausanne, Ropraz et Servion), l'Etat de Vaud et tous les propriétaires forestiers du périmètre. Elle a pour buts de:

- 1) Représenter et défendre les intérêts des communes territoriales du Jorat et des propriétaires privés et publics de forêts et de terrains agricoles situés sur le territoire joratois dans le cadre du programme de mise en valeur du patrimoine forestier;
- 2) Promouvoir et soutenir des projets de développement durable du territoire joratois;
- 3) Etudier l'opportunité de la création du Parc naturel périurbain (PNP) sur le territoire joratois.

Après l'accord de principe en 2014 du Canton et des 13 communes, puis le dépôt en février 2015 du dossier de candidature et l'avis favorable de la Confédération, le projet de parc a obtenu le statut de candidat parc naturel périurbain par l'Office fédéral de l'environnement. Un soutien financier de la Confédération a été accordé pour la période 2016-2019, afin d'étudier l'opportunité et les modalités de la création du PNP du Jorat. L'implication de la population est un aspect important. Au terme de ces quatre ans, les communes prendront position formellement sur la confirmation de leur engagement dans le futur PNP. A ce jour, la Suisse ne compte qu'un seul parc de ce type, à savoir le Wildnispark Zurich Sihlwald.

Dans le cadre de la nouvelle législature, la représentation de la Commune du Mont-sur-Lausanne au comité est assurée par M. Michel Amaudruz, municipal. Le Comité s'est réuni à 10 reprises en 2018.

Globalement, le projet de PNP doit prévoir une zone centrale de 440 ha (exigence légale selon 451.36 Ordonnance sur les parcs d'importance nationale – Oparcs) sans aucune exploitation du bois, ni aucune autre récolte, chasse ou pêche. L'accès du public à cette zone centrale est réglementé et strictement limité à quelques cheminements définis. La zone centrale doit être entourée d'une zone de transition de dimension restreinte jouant le rôle de « tampon ». Les moyens financiers accordés en compensation doivent permettre l'élaboration d'un projet de territoire à travers notamment le développement des transports en commun ruraux, le développement de lieux d'accueil et d'animations en forêt, le développement de circuits courts économiques et la valorisation des patrimoines naturels et culturels joratois.

En 2018, les cinq commissions thématiques ont poursuivi leurs travaux. Ces dernières ont notamment pour but de se prononcer sur des questions ou problématiques se rapportant à l'une ou l'autre des grandes thématiques du projet.

La Commission communication, éducation et relations publiques a pour but de travailler sur les offres aux publics (balades, animations scolaires et extrascolaires en forêt, Passeports vacances, Festi'Jorat, conférences, etc.) la vulgarisation du projet dans le terrain et les sites d'accueil (portes d'entrée) du futur parc.

La Commission de conciliation réunit des représentants des usagers des loisirs et des professionnels de la forêt. Il s'agit d'une plateforme d'échange servant à prendre en compte les avis et demandes de chacun des utilisateurs de la forêt afin de coordonner au mieux le partage des cheminements et la localisation des différentes pratiques. La vocation multifonctionnelle de la forêt du Jorat doit être garantie.

La Commission scientifique et technique est chargée du suivi, de la coordination et de la création d'un plan de gestion des aspects scientifiques et techniques sur le territoire joratois. Les aspects natures, sociaux, forestiers et agricoles sont les domaines traités au sein de cette commission. M. Michel Amaudruz est membre de cette commission. A ce titre en 2018, il a également participé au comité de suivi du projet « Le parc naturel périurbain du Jorat : enjeux et opportunités pour l'agriculture » conduit par l'Institut de géographie et durabilité de l'Université de Lausanne.

La Commission bois, économie et tourisme traite des projets à développer afin de soutenir l'économie locale de la filière du bois et de la mise en valeur des produits issus de la production locale, notamment agricole.

La Commission de garantie territoriale a pour objectif de gérer le processus de garantie territoriale du parc. Elle travaille au choix des outils de planification du sol les mieux adaptés et veillera à la coordination nécessaire pour y inscrire le parc. Elle mène sa tâche de manière concertée avec les communes et le Canton.

La démarche participative, initiée en 2017, s'est également poursuivie. Quelque 150 habitants ont répondu positivement à l'invitation des communes engagées dans le projet et ont participé aux soirées de discussion organisées en février et mars. Le but était de présenter les projets retenus pour figurer dans le futur programme de l'association du parc.

L'année 2018 a également vu le périmètre du parc se redéfinir. En effet, le projet de Parc naturel périurbain du Jorat nécessite un périmètre validé par les communes et son inscription dans un outil de planification du territoire. Ainsi, durant le premier semestre 2018, l'association a développé un avant-projet de Plan d'affectation intercommunal, accompagné d'un règlement qui précise les dispositions applicables en zone centrale et en zone de transition.

Début juillet, après avoir rencontré toutes les Municipalités des communes territorialement concernées par le périmètre du projet de Parc naturel périurbain, l'association a demandé à ces dernières de se positionner sur la proposition de périmètre, d'une part, et le contenu de l'avant-projet de Plan d'affectation intercommunal, d'autre part. La Commune du Mont-sur-Lausanne n'est pas concernée par cet aspect du projet et n'a donc pas été approchée dans ce sens.

A ce jour, sur les cinq communes membres concernées territorialement par le périmètre du projet de parc naturel, seule la Municipalité de Froideville s'est opposée à toute zone centrale et zone de transition sur son territoire. Il faut aussi signaler qu'une motion a été déposée au Conseil communal de Montpreveyres demandant un repositionnement par rapport au périmètre.

Compte-tenu de ces éléments, une adaptation du périmètre du projet de parc naturel et du Plan d'affectation intercommunal se révèle nécessaire et est actuellement à l'étude.

Nonobstant cet événement, l'association JUTAVAO poursuit son travail (travail des commissions, charte, plan de gestion, etc.) avec toutes les communes membres, selon la planification initiale, soit jusqu'à fin 2019.

Pour aller plus loin :  
[www.jorat.org](http://www.jorat.org)  
[www.parks.swiss/fr/](http://www.parks.swiss/fr/)

Municipal : M. Jacques Marchand

## SERVICE COMMUNAL DE LA POPULATION

### DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

#### CHEF DE SERVICE :

M. Sébastien Varrin (jusqu'au 31 janvier)  
M. Matthieu Burkhart (dès le 1<sup>er</sup> février)

Le Service communal de la population (SPOP) a notamment pour mission d'enregistrer les arrivées, les départs et les changements d'adresse des habitants du Mont-sur-Lausanne. Il met à jour les annonces faites par l'Etat civil (mariage, divorce, décès), transmet au Service cantonal de la population les demandes de permis de séjour ou d'établissement des ressortissants étrangers ainsi que les demandes de renouvellement et celles de modifications (changements de nom, d'adresse notamment). Il communique électroniquement au Centre de biométrie, à Lausanne, les demandes de carte d'identité des habitants du Mont-sur-Lausanne.

#### EFFECTIF DU SERVICE

Les quatre collaboratrices et collaborateurs représentent 3,4 équivalent temps plein.

Suite à une absence prolongée dès le 6 août et jusqu'au 31 décembre 2018 d'une des collaboratrices du service, une personne externe, déjà formée dans le domaine du contrôle des habitants et du bureau des étrangers, a été engagée. Ce remplacement a permis de soulager les autres collaborateurs du service.

#### FORMATION CONTINUE

Les collaborateurs du Service communal de la Population ont suivi en automne 2018 une demi-journée d'information à la nouvelle loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### INFORMATIQUE

Les services de l'administration utilisaient depuis 1996 le logiciel de gestion communale Larix. Suite à l'annonce de la société fournissant le programme communal de ne plus supporter la mise à jour du système à partir de 2018, il était donc nécessaire de le remplacer, ce qui a fait l'objet du préavis N°01/2017. Pour la partie contrôle des habitants, le choix du nouveau logiciel s'est porté sur l'application NEST.

Sa mise en production étant planifiée pour la fin mars 2018, l'ensemble des collaborateurs du service a œuvré dès le début février afin de mener de nombreux contrôles et d'effectuer des corrections et des mises en conformité des données. Ces différentes étapes ont permis, sans anicroche, le

transfert de l'intégralité, historique compris, de l'ensemble de la base de données des Montaines et Montains dans le nouveau programme informatique. A noter que ces divers travaux ont été effectués sans impacter l'accueil et les prestations délivrés à la population, ceci même lors de l'arrêt obligatoire (un peu plus de quatre jours) de la saisie des diverses et nombreuses mutations quotidiennes.

Nous pouvons affirmer que ce changement de programme informatique change en profondeur le travail habituel de ce service et permet une gestion efficace des données qui y sont collectées.

La saisie de données ayant été traitée sur deux logiciels informatiques distincts en 2018, il n'a été donc repris, dans le présent rapport, que les chiffres pouvant être exploités sur les deux systèmes. Dès 2019, il sera possible d'avoir des données encore plus complètes.

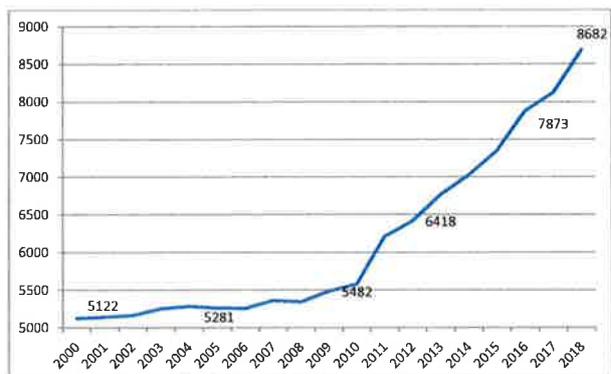
### ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Au 31 décembre 2018, le nombre d'habitants s'élevait à 8'682 habitants (domicile principal et secondaire confondus). Comme en témoignent les représentations graphiques ci-dessous, la tendance observée depuis 2010 se poursuit. C'est en principe à la fin de la législature, en 2021, que le cap des quelque 10'000 habitants sera franchi.

La parité des sexes est quasiment atteinte au sein de la population avec 50,3% (4'279) de femmes et 49,7% (4'228) d'hommes.

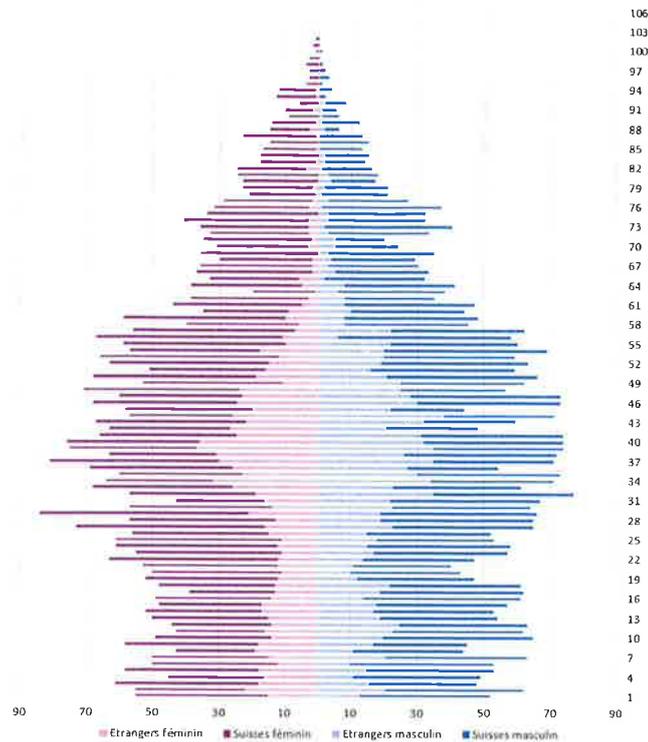
La population a + de 561 habitants en une année alors que ce différentiel était de 248 entre fin 2016 et fin 2017. La population étrangère établie représente 27.77% ; les nationalités les plus représentées sont la France (479), le Portugal (366), l'Italie (261), l'Espagne (171) et le Royaume-Uni (105).

### ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU MONT-SUR-LAUSANNE



POPULATION ÉTABLIE	SUISSES		ÉTRANGERS		TOTAL
Au 31.12.2017	5'872	72.30%	2'249	27.70%	8'121
Au 31.12.2018	6'145	72.23%	2'362	27.77%	8'507
<b>Différence</b>	<b>+273</b>		<b>+113</b>		<b>+386</b>

## PYRAMIDE DES ÂGES



### ÉTAT DE LA POPULATION RÉSIDENTE PAR CLASSE D'ÂGE DE 0 À 20 ANS ET PAR SEXE AU 31 DÉCEMBRE 2018

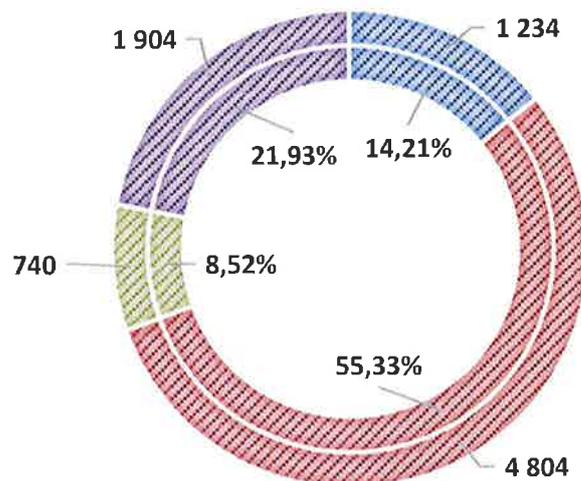
CLASSES D'ÂGES	HOMMES SUISSES	HOMMES ÉTRANGERS	TOTAL MASCULIN	FEMMES SUISSES	FEMMES ÉTRANGERS	TOTAL FÉMININ	RÉSULTAT TOTAL
né-es en 2018	39	13	52	40	15	55	107
né-es en 2017	41	21	62	33	22	55	117
né-es en 2016	32	16	48	43	18	61	109
né-es en 2015	38	11	49	29	16	45	94
né-es en 2014	38	15	53	40	18	58	111
né-es en 2013	43	10	53	38	12	50	103
né-es en 2012	42	21	63	35	15	50	113
né-es en 2011	33	11	44	24	19	43	87
né-es en 2010	28	17	45	40	18	58	103
né-es en 2009	45	20	65	35	14	49	114
né-es en 2008	39	23	62	27	16	43	105
né-es en 2007	38	25	63	30	14	44	107
né-es en 2006	35	19	54	35	15	50	104
né-es en 2005	36	17	53	35	17	52	105
né-es en 2004	39	18	57	31	17	48	105
né-es en 2003	47	14	61	35	14	49	110
né-es en 2002	43	19	62	26	13	39	101
né-es en 2001	39	22	61	35	13	48	109
né-es en 2000	35	12	47	40	12	52	99
né-es en 1999	33	10	43	39	11	50	93
<b>Total</b>	<b>763</b>	<b>334</b>	<b>1'097</b>	<b>690</b>	<b>309</b>	<b>999</b>	<b>2'096</b>

**ÉTAT DE LA POPULATION RÉSIDENTE PAR CLASSE D'ÂGE  
ET PAR SEXE AU 31 DÉCEMBRE 2018**

CLASSES D'ÂGES	HOMMES SUISSES	HOMMES ÉTRANGERS	TOTAL MASCULIN	FEMMES SUISSES	FEMMES ÉTRANGERS	TOTAL FÉMININ	RÉSULTAT TOTAL
de 0 à 5 ans	231	86	317	223	101	324	<b>641</b>
de 6 à 10 ans	187	92	279	161	82	243	<b>522</b>
de 11 à 15 ans	195	93	288	166	77	243	<b>531</b>
de 16 à 20 ans	179	74	253	181	61	242	<b>495</b>
de 21 à 25 ans	188	79	267	235	61	296	<b>563</b>
de 26 à 30 ans	221	106	327	234	80	314	<b>641</b>
de 31 à 35 ans	187	149	336	192	126	318	<b>654</b>
de 36 à 40 ans	206	159	365	202	159	361	<b>726</b>
de 41 à 45 ans	152	143	295	193	120	313	<b>608</b>
de 46 à 50 ans	201	115	316	210	93	303	<b>619</b>
de 51 à 55 ans	222	87	309	246	66	312	<b>621</b>
de 56 à 60 ans	190	56	246	197	37	234	<b>480</b>
de 61 à 65 ans	150	29	179	151	17	168	<b>347</b>
de 66 à 70 ans	118	20	138	159	9	168	<b>306</b>
de 71 à 75 ans	162	12	174	164	12	176	<b>350</b>
de 76 à 80 ans	91	13	104	116	5	121	<b>225</b>
de 81 à 85 ans	68	5	73	87	6	93	<b>166</b>
de 86 à 90 ans	37	5	42	64	7	71	<b>113</b>
de 90 à 95 ans	16	2	18	36	2	38	<b>56</b>
de 96 à 101 ans	4	0	4	14	0	14	<b>18</b>
<b>Total</b>	<b>3'005</b>	<b>1'325</b>	<b>4'330</b>	<b>3'231</b>	<b>309</b>	<b>4'352</b>	<b>8'682</b>

**RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR CLASSES D'ÂGE**

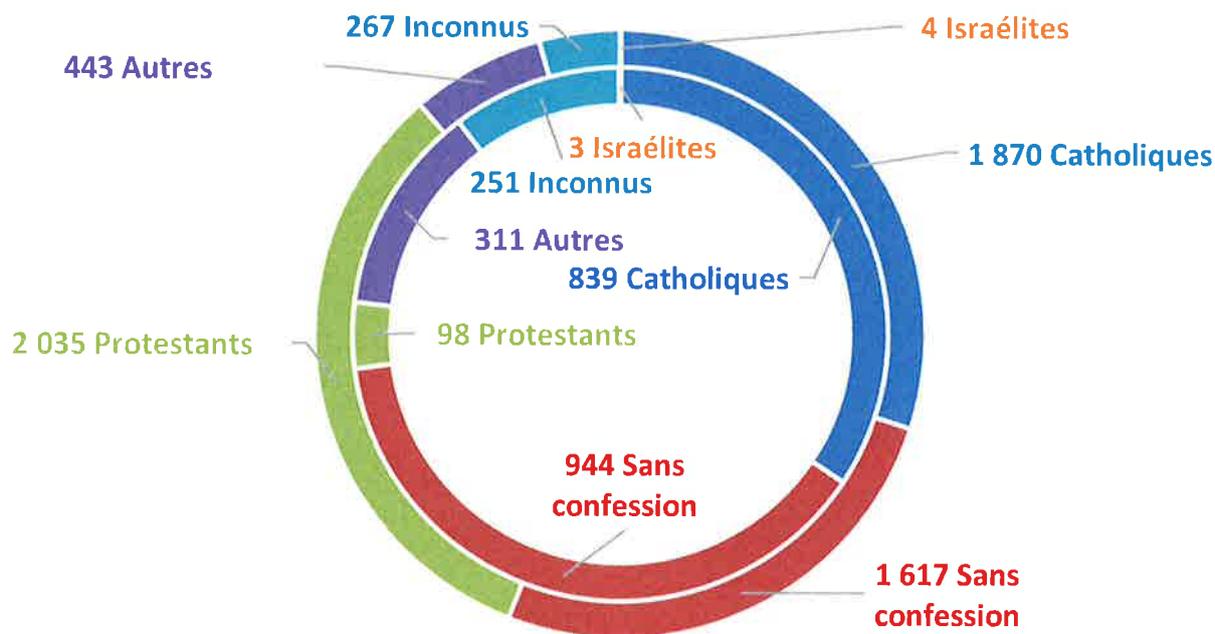
■ 65 ans et + ■ 25-64 ans ■ 18-24 ans ■ 0-17 ans



La loi sur le contrôle des habitants (LCH), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1984, précise que les indications relatives à l'appartenance religieuse sont facultatives et que, du point de vue légal, seules les trois communautés reconnues (Protestant, Catholique et Israélite) peuvent être renseignées.

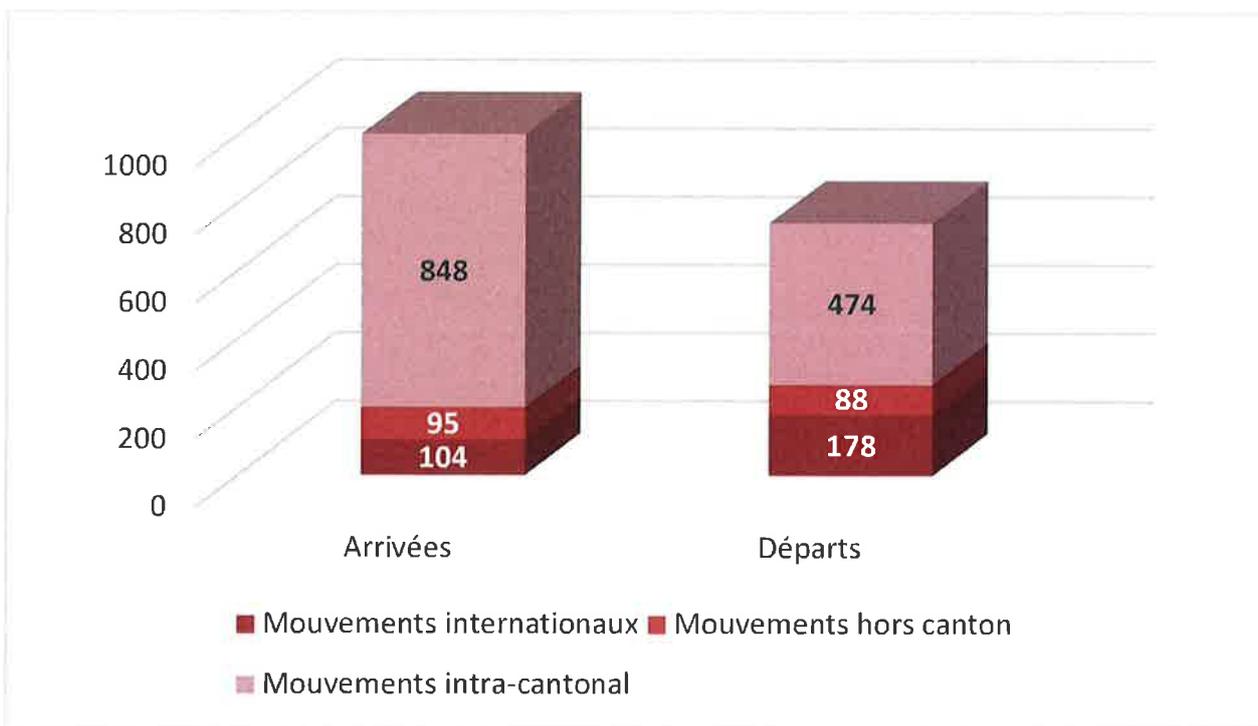
Le cercle intérieur représente la population étrangère, quant à celui de l'extérieur il indique la population suisse.

Les différentes religions reconnues étaient réparties de la manière suivante :



**MOUVEMENTS DE LA POPULATION**

Arrivées: 1'047 / Départs: 740

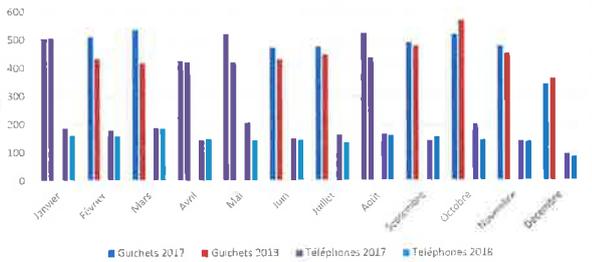


## CARTES D'IDENTITÉ : 225 (ADULTES : 151; ENFANTS : 74)

Depuis mars 2015, la Commune s'est dotée d'une cabine photos « Prontophot ». Installée dans le hall de l'Administration communale, cette appareil relié à notre système informatique permet la transmission numérisée des photos pour les demandes de pièces d'identité.

## GUICHETS ET TÉLÉPHONES

L'une des activités principales du Service communal de la population est le service aux guichets. Cette activité nous permet d'accueillir, de renseigner, d'établir différents documents (cartes d'identité, permis pour étrangers, attestations, etc.), d'informer les différents habitants de notre commune. Pour l'année 2018, nous avons accueilli à nos guichets **5'382 personnes**. De plus, le personnel du service a répondu aux différentes sollicitations de nos administrés, des administrations ou d'entreprises. Durant cette année 2018, nous avons eu **1'763 appels**. Par rapport à 2017, cela représente une diminution de 423 entretiens au guichet, ainsi que 195 téléphones en moins.



Ce service se doit d'avoir une grande flexibilité en matière d'ouverture au public. C'est pourquoi afin de mieux correspondre aux réalités quotidiennes, dès le 27 août 2018, les horaires d'ouverture des guichets, ainsi que de la réception d'appels téléphoniques ont été modifiés ainsi :

<b>Lundi</b>	8h00 à 11h30 / 13h30 à 18h30
<b>Mardi</b>	8h00 à 16h30 (non-stop)
<b>Mercredi</b>	8h00 à 11h30 / 13h30 à 16h30
<b>Jedi</b>	7h15 à 11h30 / 13h30 à 16h30
<b>Vendredi</b>	8h00 à 11h30 / après-midi fermé

## REGISTRE CIVIQUE

Le SPOP s'occupe également du Registre civique (arrivées, départs) et transmet au Canton, lors d'élections ou de votations, la liste des électeurs suisses (et étrangers pour les scrutins communaux) afin que les citoyens reçoivent leur matériel de vote. Il contrôle et valide les signatures pour les différentes initiatives et référendums (communaux, cantonaux et fédéraux).

Electeurs / Electrices	5'454
Suisses	4'745
Etrangers	709

## LOGEMENTS

Suite à l'introduction pour les habitations des données fédérales (N° EGID et N° EWID), des contrôles sont nécessaires très régulièrement. Pour effectuer cette tâche, une collaboration étroite avec la Police administrative est indispensable. La mise à jour des No EGID et

No EWID est intégrée dans les activités administratives courantes de la Commune (voir Police administrative).

Durant l'année 2018, le SPOP a sollicité la collaboration de la Police administrative à 23 reprises pour effectuer des contrôles d'adresses et/ou d'appartements.

## MESURES SOCIALES CONCERNANT LA GESTION DES DÉCHETS

Avec l'introduction des sacs officiels taxés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Municipalité a décidé de remettre gratuitement, par année civile, cinq rouleaux de dix sacs de 35 litres aux familles avec enfants âgés de 0 à 3 ans révolus ainsi qu'aux personnes, atteintes dans leur santé, sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation du CMS. Pour 2018, il a été remis à notre guichet 1'695 rouleaux de sacs officiels aux différents ayants droits.

## POLICE ADMINISTRATIVE

### DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

#### CHEF DE SERVICE :

M. Roland Leder

La Police administrative assure principalement les tâches liées à la police du commerce, à la circulation et à la signalisation routière, à la sécurité (chantier, sécurité au travail, manifestations, etc.), à la gestion du cimetière, à la surveillance devant les établissements scolaires (patrouilleurs scolaires) ainsi qu'à la numérotation des bâtiments et des logements.

#### EFFECTIF

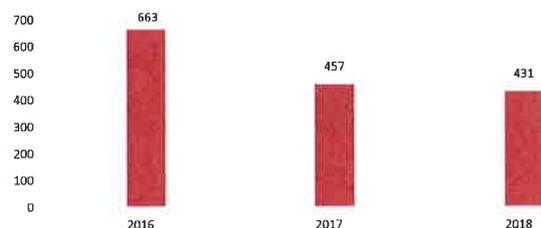
Le service est composé de trois personnes :

- M. Roland Leder, chef de service ;
- M. Jean-Claude Kivuila, assistant de sécurité publique (ASP) ;
- M<sup>me</sup> Anael Breitler, collaboratrice administrative à 60%.

## ENREGISTREMENT, NOTIFICATION ET DÉLIVRANCE DES COMMANDEMENTS DE PAYER

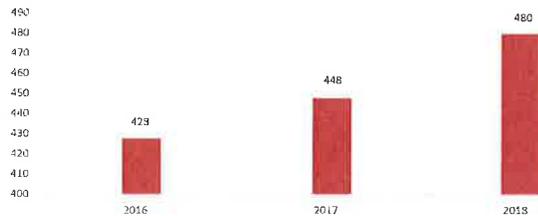
Les commandements de payer sont remis à la Police administrative par l'Office des poursuites du district de Lausanne après trois, voire quatre passages sans succès de la poste au domicile des débiteurs.

Les notifications nécessitent de plus en plus souvent plusieurs visites à l'adresse des débiteurs pour leur remettre le document car une simple convocation, envoyée par notre service, ne suffit pas à obliger le débiteur à venir dans nos bureaux. Cette tâche requiert des passages très tôt le matin ou en début de soirée et parfois le samedi.



En tenant compte des chiffres ci-dessus, les commandements de payer sont en constante diminution. Celle-ci est d'autant plus forte en regard de l'augmentation régulière de la population.

### ENREGISTREMENT DES CANIDÉS



### REGISTRE DES ENTREPRISES

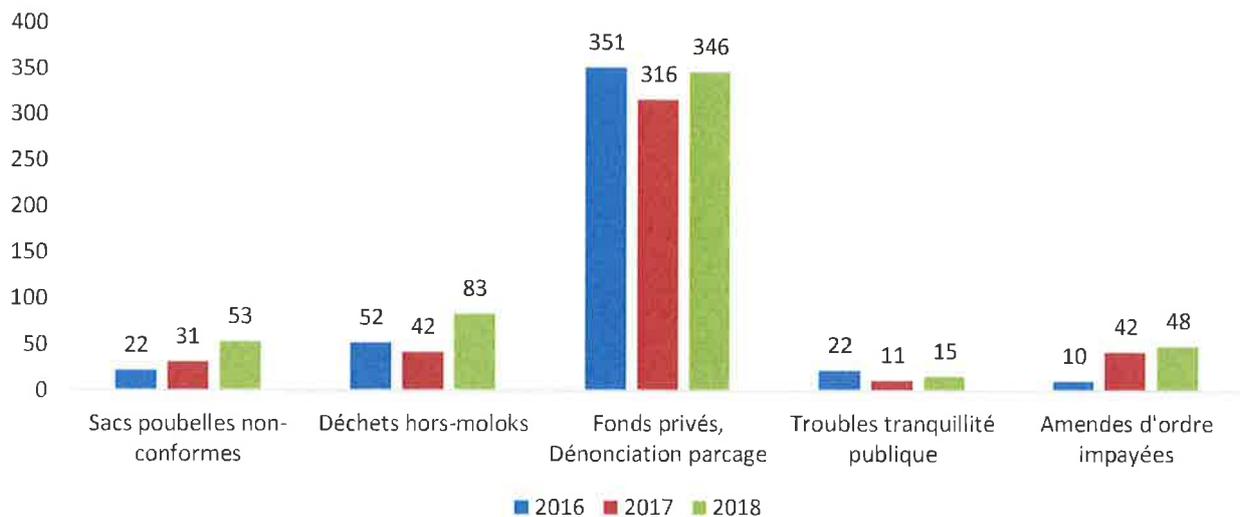
Cette activité permet d'avoir une vision continue de l'activité économique sur notre commune. Le personnel de la Police administrative procède à l'enregistrement, aux mutations et aux contrôles des plus de 650 entreprises installées sur notre territoire communal. Chaque année, la Commune réalise également une enquête sur les entreprises et l'emploi, réalisée par le Secrétariat municipal (voir sous Secrétariat municipal).

### COMMISSION DE POLICE

La Commission de police est composée de :

<b>M. Jacques Marchand</b>	<b>Président</b>
<b>M. Philippe Somsy</b>	<b>membre</b>
<b>M. Michel Amaudruz</b>	<b>membre</b>
<b>M<sup>me</sup> Anael Breitler</b>	<b>secrétaire</b>

En 2018, elle n'a pas eu à se réunir car il n'y a pas eu d'opposition de la part de personnes dénoncées par ordonnances pénales. Celles-ci sont consécutives à des dénonciations dans les domaines suivants :



### PROCÉDÉS DE RÉCLAME

Dix demandes sont parvenues à notre service pour la pose d'enseignes publicitaires. Après examen des dossiers, un permis pour l'utilisation d'un procédé de réclame a été délivré. Un émolument est perçu en fonction de la surface des enseignes.

## OBJETS TROUVÉS/PERDUS

Sur 35 objets déposés, 18 ont été rendus à leur propriétaire.

Pour les objets non restitués :

- certains sont donnés aux dépositaires après un délai légal de 12 mois ;
- d'autres sont évacués ou détruits ;
- les lunettes et les montres sont données à Terre des Hommes ;
- 51 personnes ont annoncé la perte d'un objet (clés, porte-monnaie, montre, bijoux, etc.)

## POLICE DU COMMERCE

Les établissements publics de la localité présentent de nombreuses spécificités allant du bar à café, buvette et café-restaurant. Il existe également des commerces dont la licence permet la vente au détail de boissons alcooliques à l'emporter. La gestion et le contrôle de ces licences, délivrées par la Police cantonale du commerce, sont de compétence communale.

Ils se répartissent comme suit :

- 1 bar à café
- 3 buvettes
- 14 cafés-restaurants
- 10 débits de boissons alcooliques à l'emporter
- 4 Food truck

Nous comptons également quatre établissements du type «Take Away» (moins de dix places assises). Ces commerces ne sont pas soumis à autorisation de la Police du commerce mais les locaux sont inspectés par le laboratoire cantonal. Afin que le cadre légal soit respecté, il revient aux assistants de sécurité publique de procéder à des contrôles.

## CIMETIÈRE

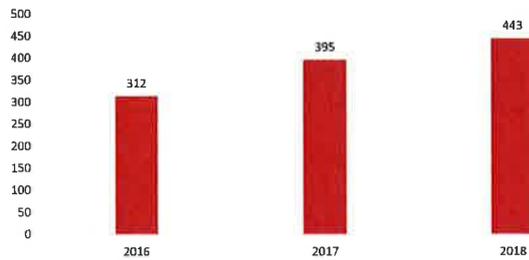
Sur 89 décès enregistrés par la Commune, 19 personnes reposent dans notre cimetière, à savoir dans :

- 4 concessions de corps double
- 3 tombes cinéraires
- 5 tombes de corps à la ligne
- 7 au jardin du souvenir
- Sur 14 services funéraires célébrés à l'église du Mont, il a été nécessaire d'organiser un service de parage à cinq reprises.

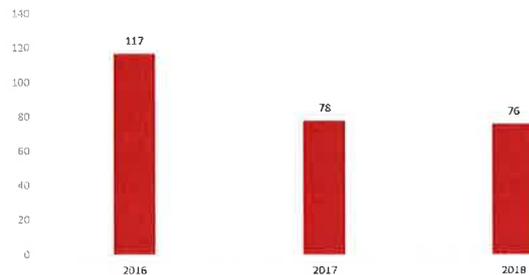
## CIRCULATION ET SIGNALISATION ROUTIÈRES

Les contraventions de circulation ont été sanctionnées par des amendes d'ordre. Ces contraventions sont composées principalement des infractions suivantes :

- Infractions commises dans les zones de stationnement, principalement pour défaut de disque ou dépassement du temps de stationnement ;
- Infractions suite à un stationnement hors des cases balisées ou relatives au non-respect d'un signal de prescription.



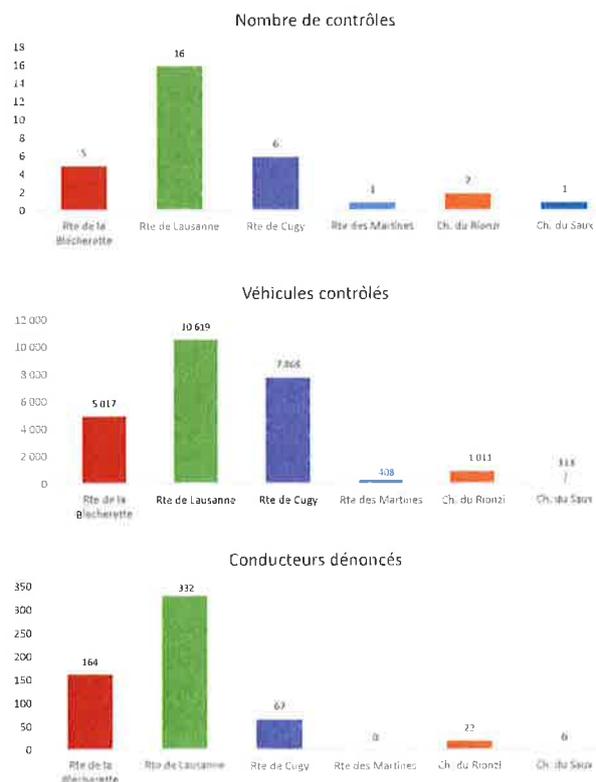
Les contraventions pour les véhicules en mouvement sont principalement des infractions pour non-respect des signaux « Interdiction générale de circuler dans les deux sens » et « Accès interdit ». La procédure « Ordonnance pénale » s'applique.



## CONTRÔLES DE VITESSE

La Police cantonale procède dans le courant de l'année à un certain nombre de contrôles radar sur les routes cantonales (routes de Cugy, Lausanne et Blécherette) et parfois à la demande de nos autorités, elle place ses appareils sur nos routes communales, principalement sur la route des Martines, le chemin du Rionzi et celui du Saux. Le tableau ci-dessous indique le nombre de contrôles, de véhicules contrôlés et d'usagers dénoncés.

Le taux moyen d'infractions pour la commune est de 2.35% et celui du canton de 3.32%.



## SIGNALISATION ROUTIÈRE

La Police administrative a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, poteaux, bornes lumineuses réfléchissantes et mandaté une entreprise spécialisée pour rénover le marquage routier à divers endroits de la commune.

A 13 reprises, le personnel est intervenu pour la remise en état de signaux endommagés et de bornes en béton démolies à la suite d'accidents.

A la demande de la gendarmerie, les assistants de sécurité publique ont été sollicités pour lui prêter main-forte lors d'accidents de la circulation, pollutions, inondations, afin de gérer le trafic ou boucler une artère.

## ENGAGEMENT LORS DE MANIFESTATIONS

De nombreuses manifestations publiques se déroulent tout au long de l'année. Elles ont nécessité des mesures particulières de circulation et d'encadrement adéquat, allant de la pose de signalisation et/ou barrières et la mise en place d'un concept de circulation notamment pour les manifestations importantes: Fête de mai, St-Nicolas, soirées des sociétés de gymnastique et d'accordéon, le Mont Musical et la Fête de la musique.

Le personnel de la Police administrative a dû traiter 16 demandes Pocama (Portail cantonal des manifestations).

## SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le concept Santé et sécurité au travail fait l'objet d'une constante surveillance. MM. Leder et Spinazza ont suivi un cours organisé par l'Office de l'assurance-invalidité (AI), à Vevey. Le programme de la journée a été le suivant:

- L'AI, de la prévention à l'intervention: pour une politique active de la réinsertion;
- Protection de la maternité au travail: aspects légaux et pratiques;
- Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs;
- Travailleurs isolés, quelles mesures prendre.

## SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS

Le personnel de la Police administrative est l'organe de contrôle au sein de la Commune pour la prévention des accidents sur les chantiers. Il a été procédé à 49 contrôles de fouilles (7 de plus que l'année précédente) aux fins de vérifier la signalisation de chantier et la mise en place de protection pour les usagers (barrières, passerelles, lampes clignotantes, etc.). D'autres contrôles ont aussi été effectués sur les chantiers de construction en collaboration avec la Suva. Ceux-ci sont axés sur l'équipement personnel individuel (casque, protections d'ouïe, chaussures de sécurité, lunettes, etc.) puis sur les installations de décrocheurs (lavage de roues de camions), grues, nacelles et échafaudages.

En qualité de membre du Groupement Romand de Prévention des Accidents sur les chantiers de bâtiment (GRPA), M. Leder a suivi un cours d'une journée à la Patinoire de Fribourg (rehaussement et ajout de deux mille places) afin d'être sensibilisé à la complexité d'un chantier où les installations restent ouvertes durant les entraînements ainsi que lors des matches.

## SURVEILLANCE DEVANT LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Quotidiennement, un agent est présent à l'un ou à l'autre des établissements scolaires lors des entrées et des sorties des élèves. Par ailleurs, la brigade des patrouilleurs, composées de quatre personnes (trois hommes et une femme) officie devant les établissements scolaires des Martines, du Grand-Mont et du Mottier. Depuis mi-octobre jusqu'à la fin de l'année, en raison de l'absence prolongée d'un des patrouilleurs à la route de la Blécherette, MM. Leder et Kivuila ont assuré son remplacement. Cette charge supplémentaire a quelque peu perturbé l'organisation du service.

## NUMÉROTATION DES BÂTIMENTS

Pour toutes nouvelles constructions, un numéro est attribué pour le bâtiment ainsi que pour chaque logement. Ce travail se fait en étroite collaboration avec le Service technique et celui de la population.

## FORMATION CONTINUE

Dans le cadre de l'Association Vaudoise des Services de la Sécurité publique (AVSSP), des formations continues sont organisées pour les collaborateurs. M. Leder et M<sup>me</sup> Breitler ont participé à une demi-journée sur le recensement, le contrôle, la gestion des chiens et autres animaux de compagnie sur le domaine public. M. Leder a également participé à une demi-journée de formation sur la sécurité informatique des communes.

Comme à l'accoutumée M. Leder a suivi un cours de perfectionnement d'une journée en qualité de délégué à la sécurité au sein du Bureau de prévention des accidents (BPA).

## PLAN CANICULE

Le plan canicule a été déclenché par le Préfet le 2 août 2018 et maintenu pendant une semaine. Durant cette période, 565 personnes âgées de plus de 75 ans étaient concernées. Seules 82 personnes remplissaient les critères et après avoir pris contact avec elles, seules six ont accepté l'aide de nos services.

## CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

M<sup>me</sup> Véronique Niklas dispose du titre d'expert en mycologie dans le cadre hospitalier. Résidente de notre commune, elle est la contrôleuse officielle et Présidente de la Myco du Jorat. Elle a organisé et participé notamment à:

- Mars: stand pour l'accueil des nouveaux habitants afin de présenter son rôle d'experte en champignons;
- Mai: Stand de présentation à la Fête de mai d'une trentaine d'espèces de champignons frais;
- Juillet: une demi-journée « Passeport vacances ». 12 enfants inscrits;
- Septembre: participation à la journée de la mobilité avec la présentation d'un stand de champignons.

Les contrôles mycologiques ont lieu tous les dimanches soirs de 18h00 à 19h00 en saison et sur rendez-vous les autres jours de la semaine.

M<sup>me</sup> Niklas a procédé à un total de 80 contrôles soit 93 de moins qu'en 2017; ceci en raison de la canicule qui a empêché la pousse normale des champignons. En l'occurrence, les cueillettes présentées ont permis de

découvrir 33 champignons non-comestibles et 19 contenant des toxiques dont deux mortels (petites lepiota).

M<sup>me</sup> Niklas a dû intervenir encore à deux reprises en milieu hospitalier pour deux garçons de deux ans qui avaient mangé des champignons. En intervenant rapidement pour déterminer si ces champignons étaient toxiques, la contrôleuse a pu identifier le reste de ces champignons et dire qu'ils étaient comestibles. Grande peur pour les parents et sans gravité pour les enfants.

#### STATISTIQUE DES CONTRÔLES

Les personnes qui ont fait appel à ce service sont des habitants de :

- Le Mont-sur-Lausanne : 26
- Lausanne : 39
- Autres communes : 15

#### DIVERS

Le personnel de la Police administrative procède régulièrement à l'affichage de divers documents aux piliers publics (avis d'enquête, résultats votations/élections, avis mortuaire, avis d'abattage, etc.).

A 23 reprises, la Police administrative a été sollicitée par le Service communal de la population pour procéder à des vérifications d'adresses et/ou d'appartements.

Deux exécutions forcées d'expulsion ont eu lieu, les biens ont été pris en charge par la Commune.

## GENDARMERIE

#### PRÉSENTATION

Le poste de gendarmerie, ouvert au public à raison de deux après-midi et d'une matinée par semaine, compte huit collaborateurs sous la responsabilité de l'adjudant Olivier Duperrex.

Une séance est programmée une fois par mois entre le chef de poste, son adjoint le sergent-major Stéphane Oulevey et MM. Jacques Marchand et Roland Leder pour relater les événements qui se sont déroulés sur le territoire communal.

Une très bonne coopération est à relever entre les collaborateurs de la gendarmerie et le personnel de la Police administrative.

#### ACTIVITÉS

La gendarmerie assure l'ordre et la tranquillité publics sur le territoire. Elle effectue des contrôles de circulation et participe à des missions de reconnaissance et de surveillance. Elle enregistre les plaintes et recueille les éléments nécessaires pour l'ouverture d'une enquête. Sur réquisition d'un magistrat, elle auditionne les personnes impliquées, effectue les visites domiciliaires puis établit les rapports. Lors des patrouilles, elle contrôle l'état physique des conducteurs et dénonce ceux qui sont sous l'influence de l'alcool, de stupéfiants ou de médicaments. Elle dénonce également toutes les infractions aux règles de la circulation et planifie des actions de police, de proximité et de prévention, notamment avec les présences de migrants dans les anciens locaux de l'entreprise Switcher, au ch. du Petit-Flon.

L'effectif ne permettant pas d'avoir une patrouille 24/24, le personnel du Centre de la Blécherette assure les interventions le reste du temps. Par contre, une vingtaine de patrouilles sont planifiées mensuellement aussi bien de jour comme de nuit.

#### CONCEPT POLICE-POPULATION

Le concept Police-Population poursuit son activité. Mensuellement, nous recevons le bulletin « Info délits » nous informant de certains délits sur notre commune et donnant des conseils de prévention. Ceux-ci sont affichés aux piliers publics.

## AFFAIRES SOCIALES

#### ASSOCIATION RÉGIONALE DE L'ACTION SOCIALE (ARASPE)

##### PRÉAMBULE

En 2018, les deux assemblées intercommunales ont eu lieu le 7 juin à Etagnières pour les comptes et le 2 novembre à Echallens pour le budget. Lors de la séance du 7 juin, le Comité de direction (Codir) a également soumis à l'assemblée un préavis afin de modifier les statuts de l'association à son article 2 dans le but de permettre la fermeture de l'antenne de l'agence d'assurances sociales (AAS) de Cheseaux et de regrouper les activités de l'AAS à Romanel. Ce préavis a été accepté.

##### ACTIVITÉ DU CODIR

Le Codir s'est réuni à 12 reprises pour ses séances officielles. Certains membres ont également participé aux entretiens d'embauche d'une responsable RH de l'ARASPE et d'une nouvelle adjointe responsable du RI, la responsable actuelle ayant donné sa démission pour la fin 2018.

Tout au long de l'année, mais plus intensément au 2<sup>e</sup> semestre, le Codir représenté par sa présidente et son directeur a dû entrer en négociation avec le Canton dans le cadre de la mise en place des unités communes (UC) entre les centres sociaux régionaux (CSR) et les offices régionaux de placement (ORP). En effet, au prétexte de cette mise en place, le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) se proposait de supprimer tout simplement les activités du CSR de l'ARASPE pour les transférer à l'association régionale d'action sociale de l'ouest lausannois (ARASOL). Cette proposition a été considérée comme inacceptable par les deux associations. Le personnel de l'ARASPE s'est montré très inquiet face à cette menace et le Codir a reçu une délégation de la Commission du personnel accompagnée de la secrétaire syndicale pour en discuter. Suite à une prise de position très ferme de l'ARASPE et l'ARASOL, le Conseil des régions d'action sociale (CDRAS) a décidé à l'unanimité de soutenir l'implantation d'une UC à Prilly et de refuser la disparition du CSR de l'ARASPE, pour la plus grande satisfaction des présidentes et des directeurs de l'ARASPE et de l'ARASOL.

##### ORGANISATION

L'ARAS Prilly-Echallens regroupe deux secteurs de prestations distincts : le Centre social régional, autorité d'application de l'aide sociale à Prilly, Echallens et Penthalaz, et les agences, qui conseillent et orientent la popula-

tion en matière d'assurances sociales à Prilly, Echallens, Romanel et au Mont-sur-Lausanne.

### **CENTRES SOCIAUX RÉGIONAUX CSR**

Le Centre social régional a connu en 2018 un développement historique dans l'évolution du nombre de dossiers d'aide sociale, avec une baisse de 4% par rapport à l'année précédente. C'est un tournant dans un domaine où le nombre de dossiers grimpeait chaque année avec l'évolution démographique.

Ce changement s'explique en particulier par la révision légale de 2017, qui élargit l'accès à la prestation cantonale de la rente-pont pour les chômeurs âgés, et qui restreint l'octroi de l'aide sociale aux jeunes adultes. Cette nouvelle mission demande au CSR de fonctionner comme un tremplin à la formation, en accélérant l'octroi d'une bourse d'étude avant la formation officielle et intègre la contribution parentale dans la construction du projet d'insertion des adultes sans formation achevée. Après des débuts difficiles liés à de nombreux changements réglementaires, le dispositif est en train de gagner en stabilité pour la plus grande satisfaction de la direction, des collaborateurs et des personnes concernées.

### **AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)**

Les AAS ont soutenu le déploiement de la nouvelle prestation cantonale de subsides spécifiques à l'assurance maladie, qui octroie des aides supplémentaires à la classe moyenne comme décidé lors de la votation sur la RIE III. De plus, elles ont aussi et surtout fait face à de nombreuses insatisfactions sur le retard de traitement des demandes de subsides aux primes d'assurance maladie par l'Etat de Vaud, qui ont atteint des niveaux inquiétants. Enfin, elles ont traité un nombre record de demandes de prestations complémentaires AVS/AI.

Fin août, suivant une décision du Conseil intercommunal, l'antenne d'agence située à Cheseaux-sur-Lausanne a fermé ses portes et la collaboratrice qui y travaillait a intégré le site principal de l'agence de Romanel. Suite au départ à la retraite de la préposée de cette agence, c'est la préposée de l'agence du Mont qui en a repris la gestion. Ainsi, les deux agences de l'ARASPE présentes dans le district de Lausanne travaillent dorénavant en équipe, à la grande satisfaction des collaboratrices. Cela a également permis d'élargir les horaires d'ouverture pour la population.

### **RESSOURCES HUMAINES**

En raison de l'augmentation du nombre d'EPT (75), il a été nécessaire d'engager une nouvelle adjointe de direction afin de gérer les ressources humaines. Cette personne, en activité depuis février 2018, a déjà montré l'importance de sa fonction notamment pour régler les différents problèmes au sein du personnel et de permettre l'engagement d'employés de manière optimale.

### **ACTIVITÉS 2018 DE L'ARASPE**

Au moment de rédiger ce rapport, il n'a pas été possible de donner plus de détails quant à l'activité de l'ARASPE car le rapport de gestion propre à celle-ci n'avait pas été encore rédigé. Toutefois, il sera possible de consulter ce document sur le site de l'ARASPE, à savoir <http://www.araspe.ch/>.

## **ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET MAINTIEN À DOMICILE – COURONNE LAUSANNOISE (APROMAD)**

### **PRÉAMBULE**

Pour l'APROMAD, l'année 2018 a été celle de la transition. Si celle-ci, selon le Larousse est « un passage progressif entre deux états, deux situations », l'année 2018 s'est inscrite dans cette dynamique de réflexion à d'autres pratiques, d'autres prestations, d'autres formes d'organisation et de collaboration, plus efficaces, dont la réalisation sera effective en 2019, voire plus tard.

Parmi les actions entreprises en 2018, il y a celle pour laquelle l'APROMAD s'est beaucoup engagée, à savoir la mise en place d'une réponse à l'urgence renforcée dans la communauté afin d'éviter le passage aux urgences de l'hôpital et de certaines hospitalisations. Par ailleurs, et toujours dans l'optique de renforcement d'aide à la communauté favorisant le maintien à domicile des personnes fragilisées dans leur santé, l'APROMAD s'est préparée à rejoindre le programme des Proches-aidants, dédié au soutien de l'entourage grâce auquel la personne aidée peut rester à la maison.

Une autre action prioritaire fut de renforcer la visibilité du CMS de READOM (réadmission domicile) en proposant aux médecins traitants une prise en charge intensive de réadaptation à domicile de leurs patients. Un outil d'orientation a été élaboré à cet effet. Une réflexion pour proposer cette prestation à l'ensemble de la population du canton a également été amorcée.

L'année 2018 a également vu la finalisation du test pilote des nouveaux outils d'évaluation clinique. Ces derniers permettent d'anticiper les besoins du client en partant des spécificités de sa situation et de lui proposer des actions curatives et préventives ciblées. L'APROMAD a participé à l'élaboration du plan d'implémentation de ses outils sur l'ensemble du canton.

Une réflexion avec Pro Senectute a été menée sur mandat du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) concernant le projet pilote « Tables au bistrot » permettant de favoriser la socialisation de clients bénéficiaires de repas à domicile, en les accompagnant dans des restaurants partenaires.

Pour les collaborateurs, l'APROMAD a participé activement au diagnostic opéré sur leurs conditions de travail et s'apprête à définir avec les autres membres de l'Association vaudoise de soins à domicile (AVASAD), les actions prioritaires à mener.

### **COMITÉ DE DIRECTION (CODIR)**

En 2018, le CoDir de l'APROMAD s'est réuni à neuf reprises pour adopter les Comptes 2017, le Budget 2019, préparer l'assemblée générale et exprimer son avis sur divers points présentés par la directrice, M<sup>me</sup> Isabelle Brès-Bigey.

Étant donné la présence d'un CMS sur son territoire, la Commune du Mont est représentée par M. Jacques Marchand, Conseiller municipal au sein du CoDir de l'APROMAD.

Les communes de la région, desservies par l'APROMAD sont membres de droit de cette association avec voix délibérative.

A l'occasion de la journée nationale de l'aide et des soins à domicile, le 2 septembre 2018, l'APROMAD a

invité les municipaux, dont les membres du CoDir, qui le souhaitaient, à découvrir l'organisation et les prestations des CMS.

Cette journée leur a permis de connaître l'activité et l'organisation d'un CMS pour ce qui concerne le fonctionnement de l'aide et des soins à domicile. C'était également - et surtout - leur faire découvrir ce qu'il y a derrière la porte de ces personnes qui vivent chez eux mais qui, pour des raisons de santé, nécessitent de l'aide ou de l'accompagnement pour tout ce qui touche leur quotidien.

#### ORGANISATION

D'un point de vue pratique, l'APROMAD (25 ans d'existence en 2018) est donc l'association qui coordonne et gère tous les aspects administratifs, l'infrastructure et le personnel actif dans les Centres Médicaux Sociaux (CMS) de la Couronne lausannoise.

Elle gère les CMS d'Echallens, d'Epalinges, du Mont, d'Oron, de Prilly Sud et Nord, de Pully et de Cully. Suite à diverses réorganisations, le bassin versant de l'APROMAD s'appuie sur près de 700 collaborateurs pour assurer ses activités de soutien à la population forte d'environ 170'000 personnes. Les bureaux de l'APROMAD sont situés au Mont-sur-Lausanne, en Budron C7.

Le CMS du Mont s'occupe des habitants des communes du Mont-sur-Lausanne, de Lausanne-Monthéron, de Bottens, de Bretigny-sur-Morrens, de Cugy, de Froideville et de Morrens.

#### ACTIVITÉ ET PRESTATIONS

##### Evolution du nombre de clients par CMS

	2017	2018	Evol. en%
Cully	704	675	- 4.12
Echallens	614	640	+4.24
Epalinges	501	485	- 3.20
<b>Le Mont</b>	<b>511</b>	<b>548</b>	<b>+7.24</b>
Oron	633	611	- 3.48
Prilly-Nord	473	517	+9.31
Prilly-Sud	475	496	+4.43
Pully	878	876	+0.2

##### Evolution des heures par prestation pour l'APROMAD

	2017	2018	Evol. en%
Aide et de soins	316'025	324'142	+2.56
Évaluation/rééval.	27'162	30'451	+12.13
Soins de base	159'124	162'072	+1.86
Soins infirmiers	55'192	58'502	+6.00
Ergothérapie	7'187	7'655	+6.52
Démarches sociales	11'523	10'345	- 10.23
Aide au ménage	52'394	50'374	- 3.86

#### GESTION DU PERSONNEL

Cette année, l'APROMAD s'est dotée d'un outil nommé Chronotime, qui permet de gérer les disponibilités de nos collaborateurs, ainsi que leurs absences. Chaque responsable hiérarchique a été formé à cette nouvelle application et chaque collaborateur a reçu l'information nécessaire pour l'utiliser.

Depuis cette fin d'année, les rencontres entre la commission du personnel et la direction se font désormais mensuellement. La direction rencontre la présidente et un membre désigné pour une période d'au moins six mois afin d'échanger sur les dossiers en cours ou les projets à venir.

#### FINANCES

Le financement de l'APROMAD, et par conséquent des CMS, repose sur la facturation aux bénéficiaires ou à leur assurance maladie. Les subventions publiques sont assurées par le Canton et les communes. Dans nos budgets et comptes, le financement de l'APROMAD apparaît sous Sécurité sociale, compte 730 Santé publique - 730.3654 APROMAD (CMS), AVASAD.

Chaque trimestre, un bilan intermédiaire est présenté au CoDir. Celui-ci apporte les correctifs budgétaires si nécessaire en accord avec l'AVASAD.

L'APROMAD boucle avec un excédent de produits de CHF 226'206.30. Le 90% est restitué à l'AVASAD. C'est donc un montant de CHF 22'620.63 que l'APROMAD peut attribuer à la réserve d'exploitation. Cette somme couvre partiellement le solde reporté de l'année 2017 de CHF 34'261.10.

#### ASSOCIATION VAUDOISE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE (AVASAD)

L'AVASAD est l'autorité cantonale de surveillance de l'APROMAD. Elle a également confié à l'APROMAD le mandat de gestion de l'activité de soins infirmiers pédiatriques à domicile pour tout le Canton. Cette activité fait l'objet de budgets et comptes séparés et l'entier du subventionnement est assuré par l'AVASAD.

Pour plus d'informations sur ces structures et les prestations de soins fournies, voir :

- le site de l'APROMAD  
[www.apromad.ch](http://www.apromad.ch)
- le site d'AVASAD  
[www.aide-soins-domicile-vaud.ch](http://www.aide-soins-domicile-vaud.ch)

Vous y trouverez les derniers rapports annuels de l'AVASAD/OMSV, de l'APROMAD et des soins infirmiers pédiatriques à domicile.

## PROTECTION CIVILE (PCI)

#### PRINCIPALES TÂCHES

- garantir le niveau technique et opérationnel de l'organisation régionale de protection civile (ORPC) organiser et diriger les cours de compétence communale;
- collaborer avec les autres entités du SPSL et les partenaires en matière de formation et d'engagement;
- coordonner et conduire les engagements lors de situations d'urgence et d'événements.

### COMITÉ DIRECTEUR

Au cours de l'année 2018, le Comité directeur s'est réuni à quatre reprises pour le budget, les comptes et afin de régler des problèmes d'organisation de la PCi Lausanne-District.

Les municipaux membres du Comité directeur sont:

**Serge Sandoz, Conseiller municipal**

Cheseaux-sur-Lausanne

**Alain Monod, Conseiller municipal**

Epalinges

**Serge Roy, Syndic**

Jouxteins-Mézery

**Pierre-Antoine Hildbrand, Conseiller municipal**

Lausanne

**Jacques Marchand, Conseiller municipal**

Le Mont-sur-Lausanne

**Luigi Mancini, Conseiller municipal**

Romanel-sur-Lausanne

### DIRECTION OPÉRATIONNELLE PCI LAUSANNE-DISTRICT

Le corps de la PCi Lausanne-District est placé sous le commandement du Lt col Marc-André Marchand et de son remplaçant, le Cap Vincenzo Camilleri.

### ORGANISATION

Depuis 2015, aussi bien sur les plans opérationnel que politique, l'intégration de six communes, rattachées au district de Lausanne (Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxteins-Mézery, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne) est réalisée à la satisfaction des autorités communales et de tout le personnel incorporé à la PCi Lausanne-District.

### ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES PROFESSIONNELS

2013	2014	2015
20	18	17

2016	2017	2018
18	19	18

Dans le domaine des EPT, il faut relever deux départs en retraite au 31 mars 2018. Il s'agit d'un instructeur et du chef logistique. Si le poste d'instructeur a été repourvu, celui du chef logistique reste en attente d'une analyse plus approfondie quant à la vision logistique de l'entier du SPSL.

### ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES MILICIENS ET VOLONTAIRES

2013	2014	2015
1'112	1'188	1'270

2016	2017	2018
1'250	1'393	1'254

### INTERVENTIONS

Il convient, en préambule, de différencier les interventions au profit des collectivités (art. 27a LPPCi) de celles en situation d'urgence (art. 27 LPPCi).

Sept services ont été mis sur pied pour le soutien aux manifestations sportives totalisant 988 jours de service. Il est à noter que les manifestations les plus importantes ont nécessité l'appui de 236 jours de service pour les 20 km de Lausanne et 488 jours pour la manche de coupe du monde du Triathlon.

Fin mai, la PCi a également été mise à contribution dans le cadre d'une demande cantonale afin d'apporter un soutien à l'organisation et au déroulement de la journée Suisse de sport scolaire (JSSS) à Lausanne. Cet engagement a généré 56 jours de service.

Dans le domaine des interventions en situation d'urgence, le service de piquet a été alarmé à 19 reprises, soit pour régler des problèmes techniques, soit pour conduire tout ou partie d'opérations importantes dont:

- La mise sur pied du plan « Grand Froid »;
- Les intempéries durant la nuit du 11-12 juin;
- La remise en état (conséquences des intempéries);
- La mise sur pied du plan « Canicule ».

Ces interventions en situation d'urgence ont nécessité la mobilisation de 165 personnes, se traduisant par 292 jours de service.

Il faut ici relever l'intervention la plus importante réalisée au mois de juin suite aux intempéries (voir rapport DIAM).

### HEURES RÉALISÉES PAR LES PROFESSIONNELS

	2017	2018
Engagements au profit des collectivités	918	723
Engagements en situation d'urgence	333	882
<b>Total</b>	<b>1'251</b>	<b>1'605</b>

Il faut relever ici qu'indépendamment des heures figurant sur le tableau, près de 900 heures ont été consacrées aux planifications et aux préparatifs de ces manifestations, ceci représentant 1 EPT sur 6 mois.

### COLLABORATIONS

Afin de conserver le niveau de formation touchant le domaine atomique, biologique et chimique (ABC), l'instruction s'est poursuivie en 2018 avec la participation d'un détachement de l'ORPC Ouest-Lausannois. La collaboration avec cette entité est nécessaire afin de garantir un effectif de spécialistes formés pour ce genre de mission. D'autre part, un exercice d'état-major de deux jours a été organisé en intégrant la participation de deux officiers sapeurs-pompiers professionnels.

### MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURES

Le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) distribue l'équipement de la tenue PCi VD 15 pour les astreints arrivant au terme de leur formation de base au centre de formation cantonal de Gollion. Afin de poursuivre dans l'amélioration des tenues et du matériel d'intervention, le SSCM a livré fin 2018 une nouvelle dotation concernant la régulation du

trafic routier, l'équipement antichute ainsi que du matériel complémentaire dont des casques de nouvelle génération.

L'introduction du logiciel PISA se révèle encore et toujours peu adapté pour la gestion du matériel personnel et demande de ce fait une concentration accrue. Il est à relever que la Confédération reconnaît cette lacune, mais n'envisage pas pour l'instant un développement permettant une gestion plus aisée.

Les constructions de protection civile n'étant pas conformes pour des locations auprès de tiers (normes AEAI), celles-ci n'ont plus été louées et ne le seront plus durant les années à venir. L'exception réside auprès de l'infrastructure de la Vallée de la Jeunesse, mise aux normes et qui a été dédiée à l'accueil des sans-abris durant la période hivernale 2017 – 2018, tout comme l'hébergement à l'occasion de la journée Suisse de sport scolaire 2018 (JSSS).

Au vu de la diminution d'arrivée de migrants sur sol vaudois, l'EVAM a renoncé à l'utilisation des constructions de protection civile de Coteau-Fleuri et de l'Ofréquaz (Epalinges). Celles-ci sont donc libérées depuis décembre 2018, en précisant toutefois que d'importants travaux de remise en état seront nécessaires.

Par ailleurs, la rénovation des constructions de protection civile s'est poursuivie avec les travaux de peinture dans la construction de la Rouvraie, laquelle avec plus de 40 ans d'âge devenait obsolète.

### CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES ABRIS

Cette année, seuls dix abris ont été contrôlés. L'effort principal a été mis sur la saisie des contrôles effectués à partir de 2010 jusqu'à 2017. Cette activité a par ailleurs généré un travail volumineux, 2850 dossiers ayant dû être repris dans un nouveau logiciel.

### ESSAI ANNUEL DES SIRÈNES

Les sirènes ont été déclenchées le 7 février à 13h30 par la Centrale d'engagements et de transmissions (CET) de la Police cantonale vaudoise, puis manuellement, à 13h45, par l'ORPC. Une sirène n'a pas fonctionné lors du premier cycle et six lors du déclenchement manuel. Actuellement, 11 véhicules sont équipés d'un dispositif de transmission d'alarme mobile. Ces derniers ont été engagés sur les sept parcours prédéfinis.

### VÉHICULES

Fin 2018, la protection civile disposait de 16 véhicules, l'ensemble du parc étant marqué avec la ligne graphique de la protection civile vaudoise.

### FORMATION

Les jours de service destinés à la formation sont fractionnés en rapports préparatoires, cours de cadres et cours de répétition. La vision des engagements, tant au profit des partenaires que pour des situations d'urgence, reste une priorité qui dicte la stratégie de la formation. Pour l'essentiel, les cours de répétition ont porté sur:

- La conduite au niveau de l'état-major par le biais d'un exercice avec l'intégration d'officiers sapeurs-pompier professionnels;
- L'instruction dans le domaine sanitaire concernant l'approche du patient, le massage cardiaque et l'utilisation d'un défibrillateur (BLS-AED);
- La formation par les cadres sanitaires auprès des

compagnies d'appui concernant l'application BLS-AED, la gestion de la circulation spécifique à la mission de délestage du trafic autoroutier «DELESTA»;

- L'intégration de la section « aide à la conduite » dans les compagnies;
- La recherche et le sauvetage dans les décombres pour le domaine de l'appui;
- La présentation aux musées lausannois du concept de plan de sauvetage dans le domaine de la protection des biens culturels;
- La maîtrise de l'utilisation des appareils de mesure de radioactivité pour le domaine atomique, biologique et chimique (ABC);
- La mise en application de la prise en charge de personnes dans le cadre d'exercices touchant le domaine de l'assistance.

### ENGAGEMENT DES VOLONTAIRES ET MILIENS

Quatre-mille-sept-cents jours de service ont été accomplis en 2018. Ce nombre est plus faible que lors des années précédentes en raison du fait que le personnel professionnel n'est plus inclus dans la comptabilité, seules figurent les personnes incorporées comme miliciens. Les manifestations sportives ont généré 988 jours de service alors que 292 l'ont été envers les engagements en situation d'urgence. Le bataillon de l'ORPC Lausanne-District compte 1'254 incorporés pour 18 professionnels. Cela signifie que l'encadrement des cours de répétition ainsi que des engagements sont majoritairement réalisés par des cadres de milice, du commandant de compagnie au chef de groupe.

### SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Le SDIS La Mère, comprenant les communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne, le Mont-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery, est placé sous le commandement du major Marie-Claude Remy du Mont-sur-Lausanne. Trois chefs de site ont également été nommés. Pour la Commune du Mont, il s'agit du cap Christophe Corbaz.

### EFFECTIFS AU 01.01.2018

#### ETAT- MAJOR:

##### Commandant:

Maj Marie-Claude Remy

##### Quartier-maître:

Lt Frédéric Gygax

##### Chef du site du Mont:

Cap Christophe Corbaz

##### Chef du site de Cheseaux:

Cap Luis Mendez

##### Chef du site de Romanel:

Cap Lionel Marti

##### Responsable de l'instruction:

Plt Gaël Berthoud

##### Responsable ARI:

Plt Christophe Rauschert

##### Responsable matériel:

Lt Clément Bouaraphanh

SITE OPÉRATIONNEL DU MONT		SITE OPÉRATIONNEL DE CHESEAUX		SITE OPÉRATIONNEL DE ROMANEL	
Officiers et sous off sup	9	Officiers	8	Officiers	6
Sous-officiers	10	Sous-officiers	8	Sous-officiers	6
Sapeurs	24	Sapeurs	13	Sapeurs	17
Recrues	5	Recrues	5	Recrues	2
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>Total</b>	<b>31</b>

Total des 3 sites : 113 dont 53 au DPS et 60 au DAP.

Le corps est composé de 101 hommes et 12 femmes.

Actuellement, aucun sapeur-pompier n'est domicilié sur la Commune de Jouxens-Mézery.

Durant l'année, le SDIS a enregistré 16 départs. Ces derniers sont dus pour la plupart à des déménagements ou des raisons professionnelles. Cinq recrues ne sont pas allées au bout de leur formation.

Le SDIS est complété par une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) comprenant 21 jeunes de 8 à 18 ans, entourés de 18 moniteurs provenant des trois sites. Cinq jeunes ont brillamment passé l'examen de la flamme 3. Ce qui signifie que dès qu'ils auront atteint l'âge de 18 ans, ils pourront intégrer le SDIS sans passer par la formation d'une année, ce qui est le cas pour l'un d'eux.

### COMMISSION CONSULTATIVE DU FEU

Elle se compose comme suit :

**M. S. Roy, syndic Jouxens-Mézery**  
Président

**M. L. Mancini, municipal Romanel**  
Membre

**M. S. Sandoz, municipal Cheseaux**  
Membre

**M. J. Marchand, municipal Le Mont**  
Membre

**M. J-C Amiguet, Conseiller communal Le Mont**  
Membre

**M. S. Piguet, Le Mont**  
Membre

#### 6 membres

(Cheseaux 2 / Romanel 2 / Jouxens-Mézery 2)

**Commandant M.-C. Remy**  
Cdt SDIS

**Quartier-Maître F. Gyax**  
Membre

**Chef de site, Le Mont cap. Ch. Corbaz**  
Membre

**Chef de site Cheseaux, cap. L. Mendez**  
Membre

**Chef de site Romanel, cap L. Marti**  
Membre

La Commission du feu s'est réunie à quatre reprises pour examiner les comptes 2017, approuver le budget 2019, évaluer l'acquisition de véhicules et valider le rapport annuel 2017.

### FORMATION

En 2018, la formation a été dispensée au cours des exercices suivants :

DAP	7
DPS	8
ARI	4
ARI 3 formation de base	4
Formation officier	3
Formation sous-off	3
Formation continue chauffeur	1
EN (éléments naturels)	1

En 2018, une formation un peu plus poussée pour les sous-officiers a été mise en place.

Un grade de sous-officier implique des responsabilités de chef de groupe lors des interventions, ce qui est régulièrement entraîné tout au long de l'année. Cela implique également une fonction de formateur : un sous-officier doit être capable de prendre en charge une classe dans le cadre d'un exercice. Sept sous-officiers ont pu bénéficier de cette formation.

Comme chaque année et afin de poursuivre leur formation ainsi que leurs connaissances, plusieurs sapeurs ont participé à divers cours cantonaux, notamment au Centre de formation de la Grangette et à celui de la Rama.

Les Jeunes sapeurs-pompiers ont suivi une formation sur les mêmes thèmes que ceux du SDIS. Ils ont pu également participer à une journée de formation au Centre de la Rama avec les JSP de Lausanne.

### INTERVENTIONS

Le SDIS La Mèbre est intervenu à 87 reprises (76 en 2017). Les interventions se répartissent comme suit :

Feux	22
Renfort EN	5
EN (élément naturel)	1
Pollution	4
Alarmes automatiques	19
Inondations	18
Sauvetage	6
Sauvetage animaux	3
Assistance sanitaire	1
Technique	8

## PROMOTIONS

Durant le deuxième semestre de 2017, le Major Alain Blanc avait informé la Commission consultative du feu qu'il ne pourrait plus assurer le commandement du SDIS La Mèbre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les raisons de son départ sont dues à une nouvelle activité professionnelle dans la région d'Yverdon, l'obligeant ainsi à déménager dans le Nord-Vaudois.

Une mise au concours a été faite à l'interne du corps. Les deux officiers ayant fait acte de candidature ont été auditionnés par les quatre municipaux représentant les communes du SDIS La Mèbre. Au terme des auditions, la Plt Marie-Claude Remy a été choisie pour reprendre le commandement du SDIS la Mèbre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. A ce titre, elle a été promue au grade de major.

## AUTRES PRESTATIONS

Dans le cadre du Passeport vacances, une centaine d'enfants ont été accueillis sur les trois sites par sept moniteurs. Planifié sur deux journées, les enfants ont pu visiter les casernes, manipuler du matériel au travers de chantiers ludiques, notamment par une sensibilisation au premier secours.

## REPRÉSENTATIONS

Le SDIS La Mèbre a été régulièrement représenté aux assemblées de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers, au Groupement des Jeunes Sapeurs-pompiers, au rapport annuel de la PCI et à celui du SPSL.

# ASSOCIATION DE COMMUNES DE LA RÉGION LAUSANNOISE POUR LA RÉGLEMENTATION DU SERVICE DES TAXIS

## PRINCIPALES TÂCHES

- assurer le suivi juridique des divers dossiers en lien avec la thématique ainsi que les révisions réglementaires;
- organiser les séances du Comité de direction et de la Commission administrative et contribuer au bon déroulement de celles du Conseil intercommunal;
- renseigner, au guichet et au téléphone, toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis;
- préparer et établir les dossiers des candidats aux autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis;
- délivrer les autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis;
- gérer et tenir à jour les dossiers des conducteurs de taxis;
- veiller au respect des règlements régissant le service des taxis;
- enquêter sur les réclamations;
- rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.;
- surveiller et corriger les examens topographiques.

Six collaborateurs/trices, représentant 3.8 EPT, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-après: l'Association), composée d'Epalinges, Lausanne, Prilly, Pully, Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Belmont-sur-Lausanne, Paudex, Le Mont-sur-Lausanne et Bussigny.

Les organes intercommunaux de l'Association sont le Conseil intercommunal et le Comité de direction, ainsi que la Commission administrative et le préposé intercommunal.

## ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

### CONSEIL INTERCOMMUNAL

Afin de mettre un terme à l'activité d'UberPop, la disposition réglementaire permettant d'accorder, à titre exceptionnel, des dérogations à tout ou partie des conditions d'octroi du carnet de conducteur est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février. Il s'est néanmoins avéré nécessaire de préciser le sens et la portée de cette disposition pour ce qui est des véhicules. La nouvelle modification réglementaire qui s'en est suivie a entraîné, suite à son acceptation par le Conseil intercommunal, le dépôt de deux requêtes à la Cour constitutionnelle vaudoise, lesquelles ont été rejetées. Après son entrée en vigueur le 10 décembre, les autorisations liées aux véhicules ont, le 21 décembre, fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral.

Lors de sa séance du 7 novembre, le Conseil intercommunal a décidé d'abaisser le nombre des concessions, actuellement comprises entre 230 et 280, pour le fixer entre 180 et 240. Il a aussi accepté qu'un signe distinctif permette l'identification de tout véhicule affecté au transport de personnes, répondant ainsi à une demande formulée par les chauffeurs de taxis et le syndicat Unia.

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à trois reprises en 2018.

### COMITÉ DE DIRECTION

Le 1<sup>er</sup> juillet est entré en vigueur le nouveau règlement pour l'attribution des concessions par une procédure d'appel d'offres. Considérant les difficultés économiques rencontrées par les chauffeurs de taxis, le Comité de direction a décidé de ne pas soumettre en 2018 les concessions disponibles à cette procédure, espérant ainsi améliorer leurs conditions de travail.

Au cours de l'été, des discussions se sont tenues entre le Comité de direction, des représentants des chauffeurs de taxis et le syndicat Unia, lesquelles ont porté principalement sur le projet de modification de la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE) destiné à réglementer l'activité des chauffeurs de taxis sur le plan cantonal. Après son adoption par le Conseil d'Etat, puis son examen par une commission, le Grand Conseil devrait en débattre début 2019.

Le Comité de direction a tenu cinq séances.

### COMMISSION ADMINISTRATIVE

A l'issue de ses 17 séances, la Commission administrative, organe chargé notamment d'accepter ou de refuser l'octroi d'une autorisation et de réprimer les infractions au règlement sur le service des taxis (RIT) a rendu 30 décisions allant de la mise en garde au retrait du carnet de conducteur de taxi, de l'autorisation d'exploiter ou de la concession.

### CONTRÔLES DE POLICE

Les contrôles de police, notamment neuf nocturnes (11 en 2017), se sont poursuivis. Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 159 (238 en 2017). Au total, on dénombre 247 dénonciations dressées (363 en 2017), tous corps de police confondus, à l'endroit de personnes exerçant sans autorisation d'exploiter un service de taxis, la plupart contre des chauffeurs utilisant l'application Uber.

### CONCESSIONS / AUTORISATION

#### Concessions – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)

	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2017	2018	2017	2018
Compagnies	5	4	93	82
Exploitants indépendants	157	142	157	142
<b>Total</b>	<b>162</b>	<b>146</b>	<b>250</b>	<b>224</b>

A la suite de la cessation d'activité de leurs titulaires, 20 concessions (2017 : 22) ont été déposées, dont 11 étaient aux mains de compagnies. Un appel d'offres sera lancé au 1<sup>er</sup> semestre 2019.

#### Autorisations – Type B – Taxis sans permis de stationnement

Exploitants regroupés au sein de :	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2017	2018	2017	2018
Taxiphone	48	47	51	49
CDS	1	1	1	1
Allô Taxis !	1	1	2	2
Autres	42	50	47	54
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>99</b>	<b>101</b>	<b>106</b>

#### Autorisations – Type C – Voitures de grande remise

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2017	2018	2017	2018
Entreprises	5	5	21	21
Exploitants indépendants	2	3	3	4
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>24</b>	<b>25</b>

**CONDUCTEURS**

Au nombre de 555 (2017 : 447), dont 105 détenteurs d'un carnet de conducteur allégé (CCTA), les conducteurs de taxi se répartissent comme suit :

	Hommes		Femmes	
	2017	2018	2017	2018
Conducteurs « réguliers »	393	392	15	14
Conducteurs « auxiliaires »	39	145*	0	4
<b>Total</b>	<b>432</b>	<b>537</b>	<b>15</b>	<b>18</b>

\*dont 102 CCTA

Au cours de l'année, sur 128 demandes enregistrées (2017 : 38), 134 carnets de conducteur ont été délivrés (2017 : 25), dont 6 à la suite de demandes déposées en 2017 et 105 CCTA.

**CENTRAUX D'APPEL**

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 1'011'372 courses, soit 544'180 distribuées et 467'192 au vol, contre 1'072'279 en 2017 (-5,68%).

Le nombre de courses effectué en 2018 par les chauffeurs de Taxiphone est de 95'030, contre 106'868 en 2017 (-11,07%). De plus, la Commission administrative a, le 29 mars, validé les demandes de central d'appel des sociétés Uber et Driven suite à la décision du Tribunal cantonal qui a estimé que l'activité d'Uber s'apparentait à celle d'un central d'appel et était soumise à autorisation.

**STATIONS**

Il a été procédé, cette année, à un contrôle de tous les emplacements des stations. Il est apparu que le nombre de places répertorié dans les dossiers ne tenait pas compte de tous les changements intervenus. Il s'ensuit que les stations sont au nombre de 47 (2017 : 46) et offrent un total de 176 places (2017 : 194).

Municipal : M. André Guex

## SERVICE DES BÂTIMENTS

### DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

#### CHEF DE SERVICE :

M. Antonio Turiel

#### ADJOINTS :

M. Francis Voumard

M. Valter Spinazza

Le Service des bâtiments (SEBA) est l'instance compétente en matière de gestion du patrimoine bâti communal administratif et financier. Il met en œuvre la politique communale y relative et est le garant de l'application des lois et normes cantonales et fédérales en la matière. Le service est chargé de la construction, de la rénovation, de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien de tous les bâtiments communaux scolaires, administratifs et locatifs.

### AGENTS D'EXPLOITATION ANNÉE 2018

En 2018, l'équipe des agents d'exploitation compte dix-neuf personnes, dont huit à temps partiel. Comme par le passé, le travail fourni pour l'entretien de l'administration, des bâtiments scolaires et des divers bâtiments communaux, permet aux utilisateurs des différentes structures de bénéficier des installations à leur entière satisfaction.

Suite à l'ouverture du Collège du Rionzi et afin de compléter l'équipe d'agents d'exploitation, deux collaboratrices à temps partiel (ETP 0.25) ont été engagées à savoir M<sup>mes</sup> Nadya Laurent et Ramona Trigo Casal, en qualité d'agentes d'exploitation auxiliaires et ce dès le mois d'août 2018.

M. Robin Gugerli (ETP 1), responsable du Collège du Mottier A jusqu'au mois de juillet 2018, a repris la responsabilité du Collège du Rionzi dès le 1<sup>er</sup> août 2018.

Le Collège du Mottier B étant partiellement fermé, il a été jumelé avec le Collège du Mottier A. M. Mario Gliottone reprend de manière temporaire la responsabilité des deux bâtiments. Afin de compléter l'équipe d'entretien, il a l'appui de M<sup>me</sup> Alice Tavares (ETP 0.46) et de M. Joao Ribeiro Friesas (ETP 0.50). Pour compléter son activité et sa formation, M. João Ribeiro intervient dans les différents bâtiments communaux.

M<sup>me</sup> Aymara Martins Pinto a démissionné au 1<sup>er</sup> octobre 2018 de son poste d'auxiliaire au bâtiment PPLS du Grand Mont (ETP 0.20), mais conserve son poste (ETP 0.20) à l'Eglise et à la paroisse.

Pour des raisons d'organisation et d'horaires d'intervention (le samedi et parfois tard en soirée), c'est l'entreprise La Romande de l'entretien qui reprend la maintenance depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Afin d'assurer une cohérence dans l'accomplissement de cette tâche, le Service des bâtiments a transmis son planning ainsi que sa ligne de conduite selon les exigences d'entretien et

de désinfection en vigueur au sein du service. Le travail, pour l'heure, est exécuté à entière satisfaction du service ainsi qu'à celle des utilisateurs.

M. José Dos Santos a été engagé en qualité d'agent d'exploitation (ETP 1) au Centre sportif pour le 1<sup>er</sup> novembre 2018 en collaboration avec M. Fausto Sandini, ceci afin de garantir le bon fonctionnement du complexe. En effet, celui-ci sera densément occupé de 07h30 à 23h00 en semaine et tous les samedis matin. Ces deux collaborateurs pourront ainsi effectuer un suivi et une surveillance des installations tout au long de la journée. Un contrôle des sites du Mottier D et Collège du Rionzi est également effectué en soirée.

Durant la fermeture du Centre sportif, MM. Sandini et Dos Santos ont été employés à différentes tâches dans les bâtiments communaux et scolaires, ainsi que pour des remplacements en cas d'absence, maladie et/ou accident.

M. Marcin Kot est engagé en qualité de collaborateur au Service des bâtiments pour l'entretien extérieur été et hiver (déneigement, etc.) à ETP 0.60 et l'entretien des vestiaires du centre sportif à ETP 0.40. Durant la fermeture du Centre sportif, le Service des bâtiments, avec la collaboration des Espaces verts, a décidé d'intégrer M. Marcin Kot à l'équipe des Espaces verts afin qu'il puisse acquérir de nouvelles connaissances. La collaboration était prévue jusqu'à fin octobre, date à laquelle il a réintégré son poste qui se compose d'ETP 0.60, site du Mottier et ETP 0.40, site du Rionzi.

En appui des ressources humaines du Service des bâtiments, le détachement d'intervention entretien et maintenance (DIEM) se compose de deux agents d'exploitation détachés, qui interviennent dans des domaines distincts.

#### Entretien et maintenance (DIEM 85%)

Les interventions sont rattachées à l'entretien général type conciergerie et interventions en lien avec les différents corps de métier du bâtiment.

#### Support technique CVSE (DIEM 55%)

Les interventions sont rattachées à l'entretien du chauffage, la ventilation, l'électricité, la surveillance de la supervision (MCR) et le suivi des interventions contractuelles de maintenances techniques.

L'économie réalisée grâce à la mise en place du DIEM est estimée entre CHF 80'000.– et 100'000.–/année.

### PATRIMOINE COMMUNAL

Le parc immobilier communal compte 33 bâtiments de tous types pour une valeur ECA de CHF 151'000'000.–. On y trouve en particulier cinq sites scolaires (Grand-Mont, Mottier, Crétalaison, Martines et Rionzi), l'Administration communale, la place de sports du Châtagnier, le temple et ses annexes et la salle communale. Il est important de noter que la Commune est propriétaire d'un certain nombre de bâtiments anciens et que

des projets d'assainissement sont planifiés à moyen et long terme. L'année 2018 est marquée par la mise en service du Collège du Rionzi et l'annexe du vestiaire du Châtaignier.

Les projets d'assainissement des bâtiments figurent dans le budget annuel. Ils s'inscrivent dans la planification prévisionnelle des investissements communaux et sont tous menés selon les principes du standard bâtiment de SuisseEnergie.

### VISION 2050

Le Service des bâtiments a mis en œuvre des actions circonscrites et progressivement compatibles avec le concept de la société à 2000 watts. Dans ce cadre, on peut notamment citer :

- Adoption du «standard bâtiments 2015» (critères et normes à appliquer pour des bâtiments à haute qualité environnementale) en phase avec les principes de la vision de la société à 2000 watts ;
- Etiquettes Display® (affichage des performances énergétiques des bâtiments pour une meilleure communication) ;
- Membre «EnergO» (établissement des bilans énergétiques et optimisation des installations) ;
- Achat de produits de nettoyage et d'entretien respectueux de l'environnement ;
- Eclairage des bâtiments (utilisation de l'éclairage LED, minuteries, détecteurs de présence, etc.) ;
- Réseau CAD bois au complexe du Mottier (utilisation et promotion du bois, énergie indigène et renouvelable) ;
- Contrôle à distance des installations de chauffage et de ventilation. Les bâtiments de Crétaison et l'auberge communale sont raccordés au MCR (supervision).

### PROJETS DE CONSTRUCTIONS ÉTUDES RÉALISÉES

#### COLLÈGE DU RIONZI

Le 24 avril 2017, par préavis N°03/2017, le Conseil communal octroie un crédit de CHF 15'700'000.- pour la construction du Collège du Rionzi.

Le collège est mis en service (classes uniquement) à la rentrée scolaire d'août soit une douzaine de mois après le démarrage des travaux. L'utilisation du bois, du béton et d'éléments préfabriqués en amont permet une telle performance pour une construction qui se veut efficace sur le plan énergétique. Le bâtiment est raccordé au chauffage à distance (CAD) de la chaufferie bois du quartier de Rionzi.



Projet (simulation virtuelle)



Réalisation





Le 11 juin, un orage diluvien frappe la région lausannoise. Le Collège du Rionzi est touché en pleins travaux. La salle de gymnastique et les locaux attenants du sous-sol qui viennent d'être bétonnés sont inondés d'eau et de boue. Ce mélange réduit le travail à néant. Il a fallu reprendre entièrement les sols et reporter la mise en service de ces locaux pour la fin des vacances d'automne. Sans ce sinistre, le collège aurait été livré selon planning prévu par l'entreprise générale de construction.

#### ADMINISTRATION CRÉTAISON

Le 26 février 2018, par préavis N°02/2018, le Conseil communal octroie deux crédits pour les aménagements extérieurs de l'administration communale de Crétaison.

**Secteur nord-est:** le premier crédit de CHF 124'000.– permet de créer deux nouvelles places de parc pour y stationner les véhicules électriques de fonction avec les installations y relatives, à savoir une borne électrique double de recharge et un carport.

**Secteur nord-ouest:** le second crédit de CHF 168'000.– permet de mettre aux normes incendie AEAI l'accès nord-ouest de l'administration pour les véhicules de secours et aménager trois places de parc, dont une en remplacement de celle supprimée dans le secteur nord-est et de deux nouvelles pour les véhicules communaux n'ayant pas de place attribuée actuellement (Service des bâtiments et Police administrative).



### RÉGULATION CHAUFFAGE-VENTILATION

Les travaux d'assainissement de la régulation pour la chaufferie-ventilation sont réalisés. Les tableaux de commande sont remplacés et raccordés à la supervision (MCR), les monoblocs existants modifiés et l'isolation des conduites mise en conformité.

### COLLÈGE DU GRAND-MONT

Construit en 1982, le Collège du Grand-Mont présente une forte dégradation avec une performance énergétique obsolète. Compte tenu de l'investissement financier important et de l'activité scolaire qui ne peut être interrompue, les travaux nécessaires à l'assainissement du collège sont planifiés sur plusieurs étapes par voie budgétaire.

La dernière étape des travaux d'entretien comprend la rénovation de la place de jeux désuète avec une nouvelle aire de jeux plus ludique. Le revêtement souple en matière synthétique remplace l'existant totalement dégradé. La couverture, l'isolation et l'étanchéité de la toiture plate du collège sont remplacées pour répondre aux normes énergétiques. La toiture de la salle de rythmique est mise également en conformité avec une nouvelle couverture et le remplacement des coupes zénithales.



Avant travaux



Place de jeux rénovée



↑ Assainissement de la toiture plate et de toiture sur la salle de rythmique



### ANNEXE AUX VESTIAIRES DU CHÂTAIGNIER

Par préavis N°01/2018 (Aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique), le Conseil communal octroie un crédit de construction de CHF 300'000.- pour la construction d'un local pour le matériel. Ce bâtiment isolé non chauffé en structure bois et recouvert de lambourdes se situe en alignement de la façade des vestiaires du Châtaignier. La typologie de l'annexe choisie s'intègre avec le bâtiment principal. Le plan distribue trois locaux et un WC tout public accessible depuis l'entrée. Les surfaces de stockage mises à disposition sont aménageables au gré du preneur pour les Ecoles, le FC et la conciergerie du site.



### COMPLEXE SPORTIF DU MOTTIER

Le 9 mai 2016, par préavis N°01/2016, le Conseil communal octroie un crédit de construction de CHF 3'565'000.– destiné à exécuter le projet de rénovation du Centre sportif du Mottier (piscine bâtiment E) et salle de gymnastique (bâtiment F).

Le 6 novembre 2017, par préavis N°11/2017, le Conseil communal octroie un crédit complémentaire de CHF 3'335'000.– pour la transformation du complexe sportif du Mottier. Le projet de contrat de performances énergétiques (CPE) reste d'actualité. Par contre, le financement des travaux est assumé par la Commune par ce deuxième préavis. Les travaux prennent quelques mois de retard suite à un sinistre. La salle de gymnastique est inondée par des infiltrations d'eau de la toiture en cours de remplacement. Le sol sportif et les parois sont hors d'usage.

Les travaux en cours d'exécution:



Les principaux travaux ont consisté à remplacer l'enveloppe thermique (toiture, façades, dalles sous terrain) et à changer les installations techniques sous contrat CPE pour optimiser la performance énergétique.

De plus, en toiture des corps de bâtiment, seront posés des capteurs solaires photovoltaïques (électricité en auto-consommation et réintroduction du surplus dans le réseau).

### WC PUBLICS DE LA GRANDE SALLE COMMUNALE

Un contrôle des canalisations de la grande salle en 2017 révèle la non-conformité du raccordement des conduites des WC publics. Les canalisations sont remplacées et mises en système séparatif eaux EU/EC conformément à la réglementation communale.



BÂTIMENTS	DÉSIGNATION DES TRAVAUX RÉALISÉS SELON BUDGET 2018 SELON LES PRINCIPES DU STANDARD BÂTIMENT 2015.
Administration Crétalaison	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remplacement de la régulation chaufferie-ventilation.</li> <li>▪ Remplacement des faces latérales du sas d'entrée complètement rouillées.</li> <li>▪ Changement de deux Velux d'origine avec isolation et rhabillage des chevêtres.</li> <li>▪ Assainissement de la régulation chauffage-ventilation obsolète, remplacement de pompes énergivores, isolation des conduites de ventilation, distribution chauffage, pose de sondes thermostatiques dans les locaux et compteurs énergétiques, optimisation énergétique via MCR.</li> <li>▪ Pose d'un ballon d'eau chaude ECS supplémentaire pour le stockage et l'optimisation des capteurs solaires thermiques existants.</li> <li>▪ Remplacement de tous les anciens tubes TL par LED économiques.</li> </ul>
Collège de Crétalaison	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assainissement de la toiture plate des deux verrières avec déplacement du gravier pour travaux et pose d'une étanchéité bitumineuse.</li> </ul>
Centre sportif du Mottier	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remplacement de l'ampli hors d'usage pour la sonorisation de la piscine.</li> </ul>
Collège du Grand-Mont nouveau	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rénovation de l'étanchéité et renforcement de l'isolation thermique de la toiture plate de la salle de rythmique.</li> <li>▪ Rénovation des sols sportifs extérieurs et remplacement des jeux obsolètes.</li> <li>▪ Remplacement de l'éclairage incandescent par LED économique.</li> <li>▪ Optimisation de la sous-station de chauffage (isolation des conduites, vannes de réglages, sondes et raccordement à la supervision (MCR).</li> </ul>
Auberge communale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remplacement de la chaudière gaz, du ballon d'eau chaude et de la régulation.</li> <li>▪ Remplacement de toute l'installation chauffage-ventilation, pose de compteurs énergétiques, optimisation via MCR.</li> <li>▪ Remplacement de l'éclairage incandescent par LED économique.</li> <li>▪ Pose de capteurs solaires thermiques pour l'apport d'énergie ECS.</li> </ul>
Grande salle communale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remplacement de 50 tables de la salle.</li> <li>▪ Remplacement de la vaisselle disparate et des ustensiles de cuisine.</li> <li>▪ Mise en séparatif des égouts des WC publics.</li> <li>▪ Remplacement du lave-vaisselle à capot.</li> </ul>
Bâtiment du feu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Façades: remplacement des fenêtres, des portes bois et tablettes dégradées.</li> </ul>
Maison de paroisse W.C. public	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pose d'un sèche-mains dans les WC publics.</li> </ul>
Temple+chambrette	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménagements intérieurs: rhabillage des bancs du Temple.</li> </ul>
Congélateur communal	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Traitement de la charpente contre les insectes.</li> </ul>
Collège des Martines	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assainissement du sol boisé du balcon locataire.</li> <li>▪ Remplacement de la toile d'un store.</li> <li>▪ Réparation de l'avant-toit de l'annexe.</li> <li>▪ Remise en état des portes de l'ascenseur.</li> <li>▪ Fourniture d'armoire de rangement pour les écoles.</li> <li>▪ Remplacement des anciens tubes TL par LED économiques.</li> </ul>
Vestiaires des sports	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remplacement des sèche-cheveux hors d'usage.</li> <li>▪ Pose d'un sous-compteur gaz et reprise des alarmes dans la supervision.</li> </ul>
Complexe voirie Manloud	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pose d'un sous-compteur gaz et reprise des alarmes dans la supervision.</li> <li>▪ Mise en conformité de la détection incendie, pose de détecteurs dans le local de stockage du sous-sol.</li> <li>▪ Assainissement des fissures dans les appartements des locataires.</li> <li>▪ Remplacement des anciens tubes TL par LED économiques.</li> </ul>
Vestiaires du Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Raccordement de la chaufferie à la supervision (MCR).</li> <li>▪ Remplacement de sèche-cheveux hors d'usage.</li> </ul>

Depuis 2018, la supervision (MCR) est en place sur l'ensemble des bâtiments communaux pour optimiser les installations de chauffage-ventilation (temps d'utilisation, températures, consommables, compteurs énergétiques, etc).

Le programme Energo (comptabilité énergétique) mesure la performance réelle de tous les bâtiments pour vérifier la conformité des actions entreprises. Un ingénieur CVSE d'Energo accompagne le Service des bâtiments dans cette démarche pour les actions à entreprendre (optimisation, modernisation, nouvelles installations).

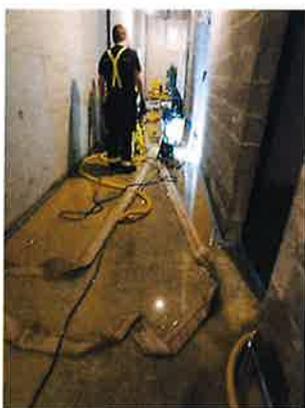
Les étiquettes (Display) affichées dans chaque bâtiment pour visualiser la performance énergétique ont été mises à jour avec les données 2017.

Cependant, il est toujours important de rappeler que l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments est également étroitement liée aux comportements des utilisateurs. Les interventions techniques, via les progrès technologiques, ne sont en effet, pas suffisantes.

## SINISTRES

Huit sinistres sont à déplorer en 2018 :

- **Collège de Crétaleson:** infiltration d'eau par la toiture plate sur l'entrée.
- **Collège du Grand-Mont:** 2 Modulum d'éclairage extérieurs arrachés.
- **Collège du Rionzi:** inondation des locaux du sous-sol en cours de construction (11 juin 2018).
- **Complexe sportif Mottier:** infiltration d'eau dans la salle de gymnastique, infiltration d'eau dans le local électrique (tableau TGBT).
- **Collège du Mottier B:** infiltration d'eau de la toiture dans le faux-plafond du secrétariat (septembre 2018).
- **Collège du Mottier D:** dégât aux enduits dans les W.C.



Salle de gymnastique et locaux attenants de Rionzi



Salle de gymnastique du Mottier

## VANDALISME / INCIVILITÉS

Six cas de vandalisme ou incivilités sont à déplorer. Ces actes de malveillance font l'objet systématiquement d'une plainte pénale à la Gendarmerie vaudoise.

Seul le Collège de Rionzi est équipé dès sa construction d'un système de surveillance vidéo des entrées principales et du préau extérieur.

- **Stand de tir:** panneaux acoustiques déchirés.
- **Administration communale:** panneau de signalétique arraché.
- **Maison de paroisse:** W.C. publics régulièrement victimes d'actes d'incivilités.
- **Site du Mottier:** poubelles de tri sélectif hors d'usage; toiture du couvert à vélos partiellement détruite, stores défoncés, porte de secours du collège D incendiée, store extérieur détruit.
- **Complexe sportif du Mottier:** barrières Heras de chantier détruites, incivilités dans les vestiaires.
- **Vestiaires pour les sports:** un store détruit.
- **W.C. extérieurs Grande salle communale:** luminaire extérieur et enseigne lumineuse détruite.

L'ensemble des frais dus au vandalisme/incivilité représente pour l'année CHF 26'000.-.

Municipal : M. Michel Amaudruz

## SERVICE DES ESPACES VERTS ET DÉCHETS

### DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

#### CHEF DE SERVICE:

M. Vincent Porchet

#### ADJOINT:

M. Jean-Robert Nicolas / M. Reyes Curiel

Le Service des espaces verts et déchets (SEDE) s'attèle à des tâches de planification, de construction, de surveillance et de maintenance d'une part importante et de nature variée du patrimoine communal. Ses attributions s'étendent aux espaces verts communaux, aux places de jeux, à la décoration florale, à l'entretien du cimetière, aux forêts et à la gestion des parcelles agricoles communales. L'entretien des places de sport (terrains de foot, stand de tir, skate parc, etc.) fait également partie de ses attributions, tout comme la politique de gestion des déchets.

En prévision du départ à la retraite de M. Jean-Robert Nicolas au 28 février 2019, une doublure a été prévue dès octobre 2018, afin d'assurer la transmission du savoir et ce remplacement dans les meilleures conditions. Le 1<sup>er</sup> octobre, M. Reyes Curiel a débuté ses activités en tant qu'adjoint au Chef de service, en collaboration avec M. Nicolas.

### ESPACES VERTS

#### EQUIPE ESPACES VERTS

L'équipe Espaces verts est rattachée au Service des espaces verts et déchets. Forte de cinq collaborateurs, elle a pour principale mission l'entretien et le nettoyage des parcs et promenades, des places de jeux, la décoration florale de la commune, l'entretien du cimetière ainsi que des terrains de sport. L'hiver, elle collabore avec l'équipe Voirie pour le déneigement des chaussées et des alentours des bâtiments communaux. M. Michel Bourquin assure la fonction de chef d'équipe.

Le 26 janvier 2018, M. Bourquin a été victime d'un accident cardiaque, qui l'a tenu absent jusqu'en juillet, où il a pu reprendre son activité à 40%, puis progressivement jusqu'à début novembre où il a pu reprendre à 100%. Durant son absence, des appuis ont pu être trouvés avec la Voirie, notamment avec son chef d'équipe, et les tâches spécifiques aux Espaces verts ont été assurées par le reste de l'équipe.

Absent depuis l'automne 2016 pour cause d'accident, puis de maladie, un des collaborateurs a dû être remplacé depuis février 2017. L'engagement de personnel auxiliaire a permis de compenser provisoirement cette absence. Dans la mesure où une réintégration de ce collaborateur n'était plus envisageable en raison de son état de santé et de son incapacité à assumer son cahier des charges, la Municipalité a décidé de mettre fin à ses

	2014	2015	2016	2017	2018
Châtaignier Sport	10.8%	8.3%	12.4%	13.9%	<b>14.8%</b>
Châtaignier Esplanade	2.7%	1.8%	3.6%	3.2%	<b>2.9%</b>
Cimetière	3.0%	2.9%	1.5%	8.7%	<b>6.9%</b>
Parcs +Promenades	39.6%	29.2%	46.3%	43.2%	<b>44.7%</b>
Bâtiments	2.9%	3.5%	5.7%	3.0%	<b>4.9%</b>
Véhicules	5.5%	4.8%	5.3%	6.4%	<b>3.2%</b>
Divers	1.3%	1.9%	1.5%	1.9%	<b>1.3%</b>
Forêts	4.5%	3.0%	3.9%	3.1%	<b>0.4%</b>
Ordures	22.5%	27.8%	3.9%	1.7%	<b>2.9%</b>
Neige	4.7%	13.4%	7.9%	11.3%	<b>5.4%</b>
Administration	1.2%	0.9%	3.8%	1.1%	<b>1.0%</b>
Appuis à l'équipe voirie	1.3%	2.5%	4.2%	2.5%	<b>11.6%</b>
<b>TOTAL</b>	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	<b>100.00%</b>
<b>Heures effectives de travail</b>	8'780.25	10'427.75	8'340.75	9'145.75	<b>8'037.25</b>
<b>Heures théoriques emploi (*)</b>	10'728.75	11'741.60	10'681.25	12'683.75	<b>11'525.00</b>
Solde heures suppl. au 31 décembre	367.55	286.00	205.25	338.50	<b>109.00</b>

(\*) Heures théoriques emploi = Heures travaillées + Militaire + Maladie + Vacances + Congés officiels

rapports de travail et lui a signifié son licenciement pour le 30 avril 2018. Pour compenser ce départ, un nouvel engagement a été effectué le 1<sup>er</sup> mai 2018.

Depuis quelques années, les attentes de la population sont toujours croissantes. Malgré les synergies mises en place entre les différentes équipes de Manloud (Voirie, Espaces verts et Déchèterie), un manque de personnel se fait ressentir, plus spécifiquement au sein de l'équipe Espaces verts. Engagé depuis plusieurs mois pour compenser des absences de longue durée tant à la déchèterie qu'à la Voirie, un collaborateur auxiliaire qui donnait entière satisfaction dans les différentes tâches qui lui étaient confiées s'est vu proposer un contrat à durée indéterminée et un nouveau poste a été créé au sein de l'équipe Espaces verts. A la fin de l'année 2018, l'effectif de l'équipe Espaces verts se montait donc à six collaborateurs.

En 2018, seuls deux jeunes auxiliaires se sont inscrits pour effectuer de petits travaux pendant les vacances scolaires estivales.

Sur la base de rapports journaliers individuels, le chef d'équipe procède à la ventilation des prestations effectuées.

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous les congés (militaire, protection civile, maladie, accidents, etc.), ainsi que les heures supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre.

Jusqu'en 2015, les heures effectuées par les collaborateurs de la déchèterie étaient intégrées dans ce tableau, ce qui explique l'écart important qui apparaît à la ligne « Ordures ».

L'écart important des heures en appui à la Voirie s'explique par une réorganisation entre les deux équipes. En effet, depuis cette année, des tâches qui étaient entièrement dévolues à la Voirie sont également assurées par les Espaces verts. Il s'agit notamment des tournées de vidanges des poubelles publiques, tâches relativement chronophages.

L'hiver doux, et surtout l'absence de neige en fin d'année n'ont pas nécessité de consacrer un nombre trop important d'heures au salage et au déneigement (437.25 heures en 2018).

Indépendamment de ces quelques particularités, le tableau de répartition des travaux de l'équipe Espaces verts montre une certaine stabilité dans la répartition des diverses tâches qui lui sont confiées et il est bien représentatif de celles-ci.

### PARCS ET PROMENADES

Les collaborateurs de l'équipe Espaces verts s'occupent avec beaucoup de soin de l'entretien des espaces verts inventoriés comme suit :

- **Gazon :** 77'549 m<sup>2</sup> (7.7 ha)
- **Haies (taille 3 côtés) :** 3'800 m<sup>2</sup>
- **Haies naturelles et bosquets :** 2'409 m<sup>2</sup>
- **Plantes rampantes :** 4'253 m<sup>2</sup>

Arbres d'ornement, taille échelonnée tous les trois ans de plus d'une centaine d'arbres feuillus et suivi d'une septantaine de conifères.

Les nouvelles plantations d'arbres d'ornement font l'objet d'un contrat d'entretien avec les entreprises paysagistes mandatées pour l'arborisation d'un site. Par cette démarche, le remplacement d'arbres défectueux est garanti. Cela nous permet également de compenser quelques fois le manque de main d'œuvre récurrent dans le service à certaines périodes de l'année.

### DÉCORATIONS



L'équipe Espaces verts voue un soin particulier à la décoration florale de notre territoire communal au fil des saisons. Une partie des plantes sont cultivées dans la serre ainsi que dans les couches installées par nos jardiniers au sud de la déchèterie.

En 2018, l'équipe Espaces verts s'est associée à l'action « Un tulipe pour la vie »

Menée par L'aiMant Rose, cette jeune association reconnue d'utilité publique entièrement composée de bénévoles, agit pour une prévention plus précoce du cancer du sein et son dépistage gratuit avant 50 ans. En Suisse, une femme sur huit est atteinte du cancer du sein au cours de sa vie. Le massif situé devant l'administration communale a donc été planté de tulipes, une rose pour sept blanches.



## FEU BACTÉRIEN

Trois employés sont formés pour assurer la surveillance de cette grave maladie qui détruit les arbres fruitiers à pépins et divers arbustes ornementaux. En étroite collaboration avec les services cantonaux concernés, cela nécessite une attention particulière de la part des employés chargés d'éliminer les plantes contaminées. Les contrôles effectués chez les privés n'ont pas révélé de nouveaux foyers d'infection sur le territoire communal cette année.

## PLANTES ENVAHISSANTES

En plus des deux employés formés en 2017, deux collaborateurs ont suivi une formation durant l'automne pour reconnaître et apprendre à gérer les espèces envahissantes et les plantes invasives.

## CIMETIÈRE



Avant engazonnement, présence de mauvaises herbes dans les allées gravillonnées



Engazonnement entre les tombes, permet de maîtriser les mauvaises herbes sans recourir aux herbicides

L'entretien des platebandes et le nettoyage du cimetière incombent à l'équipe Espaces verts. Outre les travaux d'entretien et de nettoyage courants effectués chaque année, l'équipe Espaces verts a continué l'engazonnement d'une partie des allées situées entre les tombes. Suite à l'abandon de l'emploi des pesticides, il s'agit de limiter le travail d'arrachage ou de brûlage des mauvaises herbes qui nécessite de nombreux passages supplémentaires. A la fin de l'année, une grande partie du cimetière avait reçu son tapis vert.

## PLACES DE JEUX

### Places de jeux

L'entretien, le nettoyage et le maintien de la sécurité des places de jeux accessibles au public fait partie des attributions confiées au Service des espaces verts.

Comme en 2017, un effort particulier a été fait pour contrôler la sécurité sur les places de jeux situées sous l'Eglise, au Grand-Mont, à l'Esplanade du Châtaignier et au Chemin de la Valleyre.

La place située sous l'Eglise montre des signes importants de vieillissement, et des réparations ponctuelles deviennent de plus en plus difficiles pour assurer la sécurité des enfants. Il est prévu de la rénover en 2019.

### Skate park

Le Skate park du Grand-Mont, rénové en 2012-2013, donne entière satisfaction aux utilisateurs, et attire de plus en plus de jeunes sportifs.



Quelques éclats de béton ont été constatés dans les structures du skate park. Une rénovation lourde, permettant notamment de lisser les surfaces des pistes est prévue au printemps 2019.

## PLACES DE SPORTS



### Stand de tir

Des travaux importants ont été réalisés en 2018 pour rénover les stères de bois situés derrière les cibles et destinés à récupérer les balles. Afin de limiter le nombre d'heures effectuées par l'équipe Espaces verts l'évacuation des bois pourris et l'acheminement des 16 stères de bois utiles à ces travaux ont été faits par hélicoptère.

### Centre de tir sportif de Vernand

Entrée en vigueur en avril 2013, la Convention régissant le tir sportif et militaire au stand de Vernand gère les aspects financiers et se concentre uniquement sur les charges annuelles d'exploitation du stand.

La prise en charge du déficit annuel d'exploitation du Centre de tir de Vernand s'effectue selon une clé de répartition en fonction du nombre de tireurs astreints de la commune du Mont et du nombre total des tireurs de toutes les communes signataires.

### Terrains de foot

L'entretien des terrains de sport du Châtaignier occupe une part importante des heures effectuées par l'équipe Espaces verts durant l'été. L'utilisation intensive de ces terrains en herbe impose des travaux de rénovation (scarification, sursemis, remplacement de plaques de gazon aux emplacements les plus gravement touchés, etc.) et la fermeture des terrains durant l'été.

En 2018, près de 1'000 heures ont été consacrées à la tonte et à l'arrosage des terrains, et plus de 6'000 m<sup>3</sup> d'eau ont été nécessaires pour maintenir les gazons en bon état durant l'été caniculaire de cette année.

### Site du Châtaignier - Terrains synthétiques

Suite au préavis N°01/2018 accepté par le Conseil en février 2018 (crédit pour l'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique et la création d'un terrain multisport), le chantier de construction s'est ouvert en mai avec les travaux préparatoires (décapage des terres, pose des collecteurs et drainages).



En juin et juillet ont eu lieu les terrassements nécessaires à la création de la plateforme devant accueillir ces aménagements. Les enrochements et les murs de soutènement en béton ont également été réalisés durant cette période.



A la fin de l'année, les mâts destinés à l'éclairage des terrains ont été posés par notre mandataire, le Service de l'éclairage public de Lausanne.



En décembre, les travaux de pose des pare-ballons ont débuté. Le chantier a été fermé avant la pause hivernale pour permettre les tassements éventuels des terrains en place, comme prévu.

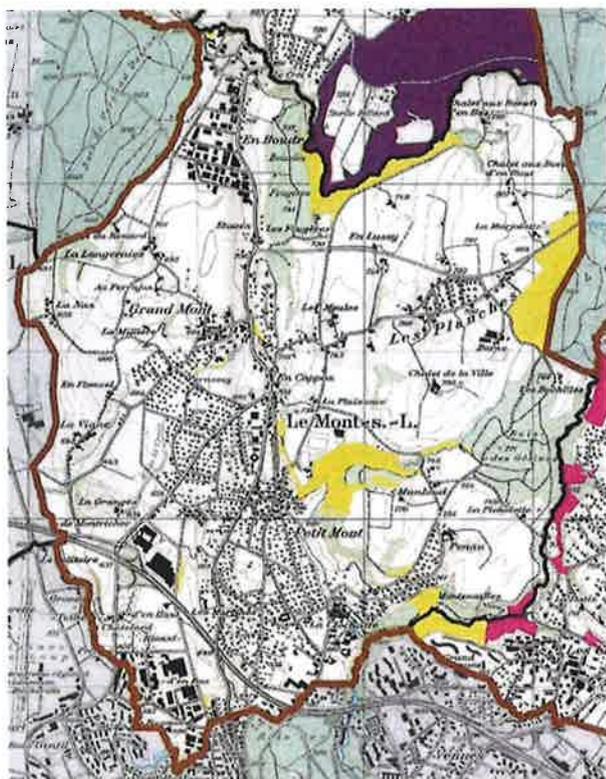
### PARCELLES AGRICOLES

La location des terrains agricoles propriété de la Commune (28.6 ha) est répartie entre 14 exploitants. A cela s'ajoute un jardin potager situé sur une parcelle communale, loué et cultivé par un particulier.

## FORÊTS

Les surfaces forestières sur le territoire de la commune du Mont représentent en tout 161 ha, répartis en :

- 55 ha de forêts communales propriété de la Commune ;
- 62 ha de forêts communales propriété de Lausanne ;
- 44 ha de forêts appartenant à des propriétaires privés.



La Commune du Mont est également propriétaire d'environ 48'430 m<sup>2</sup> (4.8 ha) de forêts sur le territoire de la Commune d'Epalinges.

Les forêts communales (surfaces en jaune ci-dessus) se situent dans les secteurs Fougères-Chatifeuillet, Planches-Marjolatte, Châtaignier-Manlout-Valleyre, Clochatte et Epalinges pour les « grandes » surfaces. Des petites surfaces ou cordons boisés se situent à proximité respectivement du giratoire du Grand Mont, du Collège du Grand-Mont, du Centre de la Gendarmerie, du chemin des Montenailles.

Les chiffres indiqués, concernant les travaux effectués, sont issus des résultats enregistrés par le forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2018. Ils ne correspondent pas toujours avec ceux de la Commune car les travaux de coupe sont souvent à cheval sur deux années et la vente de certains produits forestiers prend parfois du temps. Il en va de même pour l'encaissement des subventions.

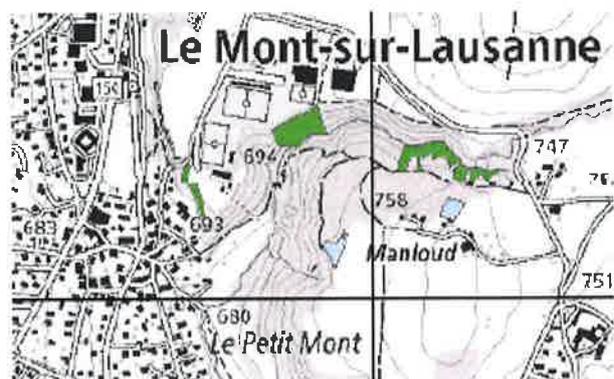
### EXPLOITATION DES BOIS

- Janvier : réalisation d'un vieux peuplement au fond du chemin des Cibleries par le Centre de formation (103 m<sup>3</sup>).
- Février-mars : coupe de lisière le long de Chatifeuillet par le Centre de formation (146 m<sup>3</sup>).
- Février-mars : élimination d'arbres renversés par les forts vents de janvier (39 m<sup>3</sup>).

- Juillet à septembre : élimination de danger sur différents endroits de la commune (Epinoux, Budron, Coppoz) par l'entreprise Clerc (20 m<sup>3</sup>)

### ASSORTIMENTS

Bois de service résineux	105 m <sup>3</sup>
Bois de service feuillu	15 m <sup>3</sup>
Bois de feu feuillu et copeaux résineux	188 m <sup>3</sup>
<b>Total exploitation</b>	<b>308 m<sup>3</sup></b>



### Légende

- Soins aux plantations
- Soins cultureux
- Eclaircie normale



### REMARQUES

Au niveau du compte d'exploitation du forestier, 2018 est à nouveau une bonne année pour Le Mont. Un bénéfice de CHF 10.- par m<sup>3</sup> exploité représente un bon résultat. C'est mieux qu'en 2017 malgré la sécurisation des domaines publics comptabilisée dans le compte forêts.

La Commune s'est faite subtiliser 5.7 m<sup>3</sup> de bois de charpente (valeur totale de CHF 570.-). C'est la première fois en 15 ans qu'une commune du triage est victime de vol de bois. L'auteur du vol (ou de l'erreur de chargement) n'a pas été retrouvé.

Les travaux se sont parfaitement déroulés selon les règles et les attentes du forestier.

### PLANTATIONS

2'500 m<sup>2</sup> ont été plantés en 2018 au fond du chemin des cibleries, principalement en mélèze.

0,8 ha ont dû être entretenus afin de favoriser le développement des jeunes plants.

### SOINS AUX JEUNES PEUPELEMENTS

Au total, 3.2 ha de jeunes forêts et lisières étagées ont été entretenues. Le 90% de la surface a bénéficié de contributions cantonale et fédérale. Ces dernières couvrent une grande partie des frais (87%).

### RÉFECTION DE CHEMIN

Pas d'entretien particulier en 2018.

## ACCUEIL

Quelques bancs ont été disposés ici et là, notamment le long du chemin de Chatifeuillet, et des zones d'accueil ont été sécurisées. Par l'entretien courant des chemins, les employés de la Commune participent parfaitement et favorablement à l'accueil des promeneurs et autres sportifs.



## BIODIVERSITÉ

La Commune du Mont-sur-Lausanne essaye continuellement d'améliorer la biodiversité sur son territoire et même en forêt. La forêt est déjà un milieu naturel où la main de l'homme intervient relativement peu souvent et où la faune et les insectes aiment s'y réfugier pour se protéger des activités humaines.



Pour l'homme, la forêt offre avant tout des prestations. Du bois surtout, un paysage mais de plus en plus un lieu d'accueil pour toutes activités de loisirs imaginables. Ce sont ces dernières activités qui posent le plus de problèmes car elles sont quasiment constantes.



Ici ou là, des troncs morts sont conservés et les branches rassemblées en tas, qui se décomposeront petit à petit sur place.

Pour contrecarrer ce phénomène, les forestiers essayent de compenser une perte naturelle effective en favorisant certains « objets ». Par exemple, la Commune a déjà effectué un relevé « d'arbres habitats ». Il s'agit d'éléments intéressants qui sont voués à mourir sur pied et à s'écrouler. De cette manière ils invitent une multitude d'insectes xylophages (et donc également d'oiseaux) à différentes étapes de décomposition. A l'inverse, les lisières sont travaillées et améliorées en y apportant davantage de lumière au sol. Cela favorise la diversité végétale, comme la diversité animale.

## DEMANDES D'ABATTAGE

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, tout abattage d'un arbre protégé doit faire l'objet d'une autorisation communale.

En 2018, 37 demandes d'abattage ont été traitées par le service et la Municipalité a délivré les autorisations nécessaires après affichage durant 20 jours aux piliers publics.

## DÉCHETS

### ÉQUIPE DÉCHÈTERIE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'équipe Déchèterie compte deux collaborateurs directement rattachés à la direction du service.

Pour assurer l'intérim durant les vacances successives des deux employés et afin de ne pas puiser dans les effectifs des équipes Voirie et Espaces verts, le service a fait appel à un collaborateur auxiliaire de début mai à fin juillet. Nous avons collaboré cette année avec la Fondation des Oliviers, qui cherche des emplois pour des personnes en réinsertion professionnelle.

Sur la base de rapports journaliers individuels, les prestations effectuées sont ventilées. Le tableau à la page suivante en résume les tâches :

	2016	2017	2018
Déchèterie (heures d'ouverture)	57.4%	69.3%	<b>63.8%</b>
Déchèterie (préparation, rangement)	21.8%	18.2%	<b>22.0%</b>
Déchèterie mobile	3.2%	0.0%	<b>0.2%</b>
Police déchets	7.0%	7.4%	<b>9.4%</b>
Administratif	3.6%	3.6%	<b>4.4%</b>
Neige	1.1%	1.1%	<b>0.2%</b>
Appuis équipes Espaces verts / Voirie	5.9%	0.4%	<b>0.0%</b>
<b>TOTAL</b>	100.0%	100.0%	<b>100.0%</b>
<b>Heures effectives de travail</b>	3'772.00	3'602.00	<b>3'378.00</b>
<b>Heures théoriques emploi (*)</b>	4'185.50	4'303.00	<b>4'086.00</b>
Solde heures suppl. au 31 décembre	234.25	86.00	<b>114.25</b>

(\*) Heures théoriques emploi = Heures travaillées + Militaire + Maladie + Vacances + Congés officiels

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous les congés (militaire, protection civile, maladie, accidents, etc.), ainsi que les heures supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre.

Deux auxiliaires sont également présents au Centre de collecte des déchets verts de la Viane les jeudis et vendredis entre 17h et 19h, ainsi que les samedis.

### POLITIQUE DE RÉCOLTE DES DÉCHETS

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le règlement communal sur la gestion de déchets régit la gestion des déchets sur le territoire de la commune du Mont-sur-Lausanne. Chaque année, la Municipalité édicte une directive communale qui précise notamment le mode de collecte des différents déchets produits par les habitants et les entreprises de la Commune. Mise en place dès mars 2016, la politique de récolte des déchets s'articule autour de cinq modes de récolte des déchets :

### DÉCHÈTERIE DE MANLOUD

Sous la surveillance de deux collaborateurs, la déchèterie est fréquentée par un nombre toujours plus important de Montaines et Montains sensibilisés par le tri des déchets. La déchèterie de Manloud récolte tous les déchets facilement recyclables ou valorisables.

Le tableau ci-après présente les quantités récoltées à Manloud :

	2017 [KG]	2018 [KG]	AUGM / DIMIN.
Amiante	-	2'710	+2'710
Batterie	900	-	- 900
Bois	170'700	180'810	+10'110
Boîtes fer blanc/Alu ménage	15'304	10'210	-5'094
Déchets spéciaux	3'240	1'620	-1'620
Capsules Nespresso	19'500	19'500	+0
Inertes	185'600	201'600	+16'000
Objets encombrants métalliques	86'880	75'150	-11'730
Objets encombrants non métalliques	99'340	109'800	+10'460
OREA (petit électroménager)	14'084	17'252	-3'168
Papier / Carton	249'780	258'180	+8'400
PET	10'291	13'036	+2'745
Piles	1'225	700	-525
Verre plat	5'116	4'330	-786
<b>Total tonnage [kg]</b>	<b>861'960</b> (106,1 kg/hab.)	<b>894'898</b> (103,1 kg/hab.)	<b>+32'938</b>

	2017 [PCES]	2018 [PCES]	AUGM / DIMIN.
Cuisinières, lave-linge	95	124	+29
Frigos avec vignette	98	105	+7
Pneus avec jante	33	51	- 7
Pneus sans jante	139	87	+39
Néons	1'000	500	- 500

Globalement, le tonnage des déchets recyclables amenés à Manloud est en augmentation de 32'938 kg (+3.82%). Ces déchets sont pris en charge par l'entreprise Metabader et sont évacués dans les différentes filiales de recyclage ou de valorisation.

### Huiles usagées

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2015	1'960	- 70
2016	2'190	+ 230
2017	2'870	+ 680
<b>2018</b>	<b>2'420</b>	- 450

Le Service de la propreté urbaine de la Ville de Lausanne s'est déplacé quatre fois pour la vidange du bac des huiles usagées.

### Déchets ligneux

Les déchets ligneux, compostables du jardin (tailles de haie, branches, etc.) sont également récoltés à la déchèterie de Manloud.

(Déchets ligneux acceptés à la Viane)

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2015	306'280	-211'580
2016	232'470	-73'810
2017	148'860	-83'610
<b>2018</b>	<b>180'120</b>	+31'260

(Mise en place porte-à-porte déchets organiques)

Ces déchets sont broyés sur place et évacués à la Compostière de la Coulette pour en faire du compost.

### Cabane à troc



La construction d'un local pour permettre le dépôt et la reprise d'objets en bon état (échangerie) a débuté en novembre 2017, en collaboration avec la Voirie.

Mise en service au printemps 2018, cette cabane à troc est très utilisée et a reçu un accueil très favorable de la part des usagers de la déchèterie.

### Déchèterie mobile

Tous les deux mois entre mars et novembre, avec une pause estivale de mi-juillet à mi-août, une déchèterie mobile est installée pour quelques heures au plus proche des habitants en alternance dans six secteurs prédéfinis, tour à tour le samedi (10h-12h) et le mercredi (17h-19h), permettant ainsi aux personnes non motorisées d'amener leurs déchets recyclables. La fréquentation de la déchèterie mobile est présentée ci-dessous (bas de page) :

### RAMASSAGE AU PORTE-À-PORTE

#### Ordures ménagères

Avec l'amélioration du tri des déchets et l'augmentation de la part de containers terriers (77 fin 2018), dès le 1<sup>er</sup> mars 2016, la tournée de ramassage des ordures ménagères a pu être réduite à un passage par semaine. La tournée au porte-à-porte pour les ordures ménagères a lieu tous les vendredis.

Déposés dès 7h en bordure du domaine public le jour officiel de ramassage, tous les déchets incinérables et non-valorisables sont récoltés exclusivement dans les sacs taxés officiels. En cas de besoin en dehors de ces passages, les sacs taxés peuvent être déposés dans un conteneur terrier proche.

ANNÉE	KG	KG/HAB	AUGM./DIMIN.
2016*	970'360	123.25	-2'015
2017**	976'030	120.18	+5'670
<b>2018***</b>	<b>1'009'740</b>	<b>116.30</b>	<b>+33'710</b>

\* (42.3% porte-à-porte et 57.7% Molok)

\*\* (38.4% porte-à-porte et 61.6% Molok)

\*\*\* (36.3% porte-à-porte et 63.7% Molok)

Ces déchets sont évacués à l'usine d'incinération de Tri-del pour être valorisés en chaleur.

### Déchets organiques

Introduite dès le 1<sup>er</sup> mars 2016, une tournée de ramassage au porte-à-porte des déchets organiques récolte tous les déchets verts compostables ou méthanisables, gazon, déchets issus des tailles de haies, branches, feuilles mortes, déchets crus et cuits.

Mis à part les déchets ligneux (branches) qui peuvent être déposés attachés en fagots, seuls les conteneurs bruns officiels sont vidangés tous les mardis.

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2016*	186'260	+186'260
2017	260'380	+74'120
<b>2018</b>	<b>296'980</b>	<b>+36'600</b>

\* (en fonction dès le 1<sup>er</sup> mars 2016)

Ces déchets sont évacués chez EcoRecycling à Lavigny pour être méthanisés, puis transformés en compost. Afin de pouvoir être recyclé notamment dans l'agriculture, une attention particulière est accordée à l'élimination des résidus de plastique.



A ce stade, la récupération des résidus de plastique est complexe et coûteuse.

Afin d'encourager l'élimination des cornets en plastique avant les ramassages des déchets organiques, notre Commune s'est fait le relais de la campagne de sensibilisation élaborée au sein du périmètre GEDREL auquel elle appartient.



gedrel

SEULES LES SACS  
AVEC LE LOGO EN LAZEX  
SONT BIODÉGRADABLES.

EMPLACEMENT	1 <sup>ER</sup> PASSAGE	2 <sup>E</sup> PASSAGE	3 <sup>E</sup> PASSAGE	4 <sup>E</sup> PASSAGE	5 <sup>E</sup> PASSAGE	6 <sup>E</sup> PASSAGE	FRÉQUENTATION MOYENNE
Rte de Sauvabelin (Collège des Martines)	4	5	10	8	15	5	7.8
Maillefer (PQ du Bugnon)	40	25	13	45	12	16	25.2
Grand-Mont (Parking kiosque)	28	30	17	13	32	11	21.8
Petit-Mont (Parking)	17	20	28	22	20	19	21.0
Pré-Marin (Ch. Rionzi 11)	13	7	17	12	12	14	12.5
Champ-du-Bois	35	43	35	32	35	30	35.0

## Papier

Une fois par mois, une tournée de ramassage du papier permet d'évacuer le vieux papier en bordure du domaine public.

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2016*	196'025	+9'245
2017**	215'310	+19'285
<b>2018***</b>	<b>185'010</b>	<b>- 30'300</b>

\* (36.5% porte-à-porte et 65.5% Molok-spécial papier)  
 \*\* (38.4% porte-à-porte et 61.6% Molok-spécial papier)  
 \*\*\* (35.0% porte-à-porte et 65.0% Molok-spécial papier)

Ces déchets sont évacués chez Retripa pour être retransformés en papier.

## LA VIANE, CENTRE DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Ouvert tous les jours de la semaine et le samedi, en partenariat avec une société privée (D'Vert) depuis juillet 2015, le centre de collecte des déchets verts de la Viane, récolte tous les déchets verts, qu'ils soient compostables ou méthanisables (gazon, déchets issus de taille de haie, branches, feuilles mortes, déchets de cuisine crus ou cuits, etc.).

Afin de renforcer les périodes d'ouverture, deux collaborateurs auxiliaires assurent l'accueil des usagers en dehors des heures d'ouverture assurées par la société D'Vert, soit les jeudis et vendredis soirs de 17h à 19h en été, ainsi que les samedis de 10h à 12h et de 13h30 à 17h (13h30-17h en hiver).

ANNÉE	GAZON [KG]	BRANCHES [KG]	TOTAL [KG]	AUGM./DIMIN.
2016	591'940	447'480	989'420	+154'350
2017	347'260	632'010	977'270	+10'150
<b>2018</b>	<b>399'100</b>	<b>801'320</b>	<b>1'200'420</b>	<b>+223'150</b>

Ces déchets sont valorisés, à Bettens, sous forme de compost par la société D'Vert.

## POINTS DE COLLECTE FIXES

### Ordures ménagères

Répartis sur l'ensemble du territoire communal, 77 conteneurs terriers (Molok) permettent aux habitants d'évacuer leurs ordures ménagères en tout temps.

### Ecopoints

Outre les ordures ménagères, les deux écopoints du Grand-Mont (terminus tl) et de Champ-du-Bois récoltent le papier et le verre.

## Verre

En plus des deux écopoints (Grand-Mont et Champ-du-Bois), les bennes à verre situées au Châtaignier, à la Route de la Clochatte et à la déchèterie de Manlout récoltent le verre trié par couleur.

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2016	235'830	+8'550
2017	246'500	+10'170
<b>2018</b>	<b>254'040</b>	<b>+7'540</b>

\* (26.8% blanc, 43.2% vert, 21.6% brun, 8.4% mélangé)  
 \*\* (24.7% blanc, 35.0% vert, 19.8% brun, 20.5% mélangé)  
 \*\*\* (25.5% blanc, 47.7% vert, 17.7% brun, 0.0% mélangé)

Le verre est transporté chez VetroRecycling pour être retransformé en verre.

## Vêtements

En collaboration avec l'organisation Texaid, des conteneurs sont à disposition à la déchèterie de Manlout, au terminus tl du Grand-Mont, à la Route de la Clochatte, au Chemin du Couchant et au Collège des Planches pour y déposer textiles et chaussures usagés.

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2016	49'200	-5'730
2017	54'330	+5'130
<b>2018</b>	<b>59'690</b>	<b>+5'360</b>

L'organisation Texaid nous verse CHF 0.10 / kg de textile récolté. Tous les deux à trois ans, les montants ainsi reçus sont versés à diverses institutions présentes sur notre territoire.

Municipal : M. Philippe Somsky

## SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

### DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

#### CHEF DE SERVICE :

M. Yvan von Arx

Le Service de la jeunesse et des loisirs (SEJL) est en charge du développement et du suivi de la politique communale de l'enfance, de la jeunesse et de la culture. En collaboration avec l'Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE), le SEJL contribue à une action concertée dans le domaine du préscolaire et soutient le déploiement de structures et d'activités parascolaires en lien avec la législation. Il suit les évolutions et les enjeux autour de ces thématiques. Le SEJL coordonne également les actions de la Commune dans le domaine des écoles. Son action est notamment consacrée à l'organisation des transports scolaires, des devoirs surveillés et du réfectoire scolaire. Il assure aussi un accès à la lecture pour tous à travers l'offre diversifiée de la médiathèque. Finalement, il a comme mission de développer les activités culturelles et sportives sur le territoire de la commune, par exemple en collaboration avec les sociétés locales.

## ÉCOLE

L'Etablissement scolaire du Mont-sur-Lausanne (EPS) comptait à la rentrée 2018, 1'008 (+39) élèves, répartis dans 51(+3) classes. L'EPS emploie 104 enseignants sur cinq sites scolaires et huit bâtiments. Pour répondre aux besoins démographique de notre commune, un nouveau collège primaire, le Rionzi, est venu compléter les sites existants.

Ce nouveau bâtiment accueille une classe spécifique pour des élèves de 1-2P présentant un trouble du spectre autistique (TSA). L'idée est d'intégrer ces cinq élèves dans un bâtiment de classes ordinaires. Ce projet suivi par le Centre cantonal de l'autisme (CCA) du CHUV permet à ces enfants de réaliser des stages dans des classes ordinaires. L'objectif est de leur permettre d'intégrer une classe ordinaire en 3P.

Depuis le mois de juin, les deux bâtiments sportifs (Mottier E et F) subissent de lourdes rénovations. Une fois ces travaux réalisés, il ne restera plus que la question du devenir du Mottier B avec ses spécificités ainsi que le projet de construction d'un nouveau collège sur le site de Champs d'Aullie qui devront répondre aux besoins futurs d'une commune en pleine expansion.

### EFFECTIF ET ENCLASSEMENT DES ÉLÈVES

PRIMAIRE – SITUATION AU 31.12.2018				SECONDAIRE – SITUATION AU 31.12.2018			
Année	Elèves	Classes	Collèges	Année	Elèves	Classes	Mottier
1-2P	189	10	2G 4M 4R	9 VP	42	2	D
3-4P	170	8	2G 2M 4R	10 VP	44	2	C
5-6P	180	9	2G 4C 3R	11 VP	43	2	C
7-8P	174	8	Mottier D	9 VG	47	2	C
COES	8	1	M	10 VG	36	2	C
EI 4-6P	11	1	R	11 VG	48	2	C
TSA	5	1	R				
EI 7-8P	12	1	Mottier D				
31.12.18	744	38		31.12.18	260	12	
31.12.17	729	36		31.12.17	249	12	
31.12.16	700	35		31.12.16	243	12	
01.10.15	635	33		01.10.15	212	11	
01.10.14	582	29		01.10.14	225	12	
01.10.13	536	28		01.10.13	212	11	

**EFFECTIF DES ENSEIGNANTS-S-S DE L'EPS**

	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL
Primaire	29	32	61
Secondaire	17	26	43

**ORIENTATION EN FIN DU 8P**

ANNÉE 2017	VP	VG	AUTRES	TOTAL
Nbre élèves	42	42	5	89
Pourcentage	47.2%	47.2%	5.6%	100%
2017	57.1%	38.6%	4.3%	100%

**ORIENTATION POSTSCOLAIRE**

Une conseillère en orientation est présente sur le site du Mottier pour les entretiens avec les élèves et les parents afin de leur fournir toutes les informations disponibles sur la thématique de l'orientation postscolaire. Les élèves libérés de leur obligation scolaire en juillet 2018 se sont dirigés vers les formations suivantes :

	FORMATION PROFESSIONNELLE	ÉCOLE DE MATURITÉ	ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE	RACC I/II	TRANSITION 1	AUTRE	TOTAL
VG	10		13	10	2	4	39
VP	2	33				1	36

**BÂTIMENTS SCOLAIRES**

PRIMAIRE 1-6P		
Grand-Mont	6 classes	+salle de rythmique
Crétalaison	4 classes	+petite salle pour les études surveillées
Martines	9 classes	+salle de gymnastique
Rionzi	14 classes	+salle de gymnastique, de rythmique et d'ACT
PRIMAIRE 7-8P & SECONDAIRE 9-11S		
Mottier A	1 classe	+11 classes spéciales : 2 arts visuels, 2 musique, 2 éducation nutritionnelle, 3 sciences, 2 ACT
Mottier B	10 classes	+aula, 2 salles de travaux manuels, 1 salle informatique, médiathèque, secrétariat, salle des maîtres
Mottier C	12 classes	+infirmerie +réfectoire +salle polyvalente
Mottier D	13 classes	+1 salle de gymnastique
Mottier E & F complexe sportif	0 classe	+2 salles de gymnastique et 1 piscine

## AUTORITÉS SCOLAIRES

La Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) exerce toutes les compétences qui touchent au corps enseignant, aux matières enseignées et à l'enseignement. Les aspects financiers, incombant à la Commune, sont détaillés dans nos budgets et comptes communaux et sont élaborés conjointement par le municipal de l'instruction publique, le chef du Service de la jeunesse et des loisirs, le boursier communal et le directeur. L'entretien des bâtiments scolaires est assuré par le municipal et le Service des bâtiments avec l'appui de la direction. La prévention et la sécurité sont du ressort du municipal de la police et de son service. Les réflexions en lien avec les besoins en infrastructures scolaires sont quant à elles menées par la Municipalité, en collaboration avec la direction des écoles.

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le Conseil d'établissement scolaire traite de toutes les questions susceptibles d'intéresser l'établissement scolaire. Présidé par le municipal en charge de l'instruction publique, il est composé de trois représentants de chacune des catégories suivantes: autorités, parents d'élèves, milieux et organisations concernés par la vie scolaire, professionnels actifs au sein de l'établissement.

Le Conseil d'établissement, à l'initiative du municipal en charge de l'instruction publique et en collaboration avec la Société industrielle et commerciale du Nord lausannois, a mis en place le Mont'apprentissage. Dans, ce cadre, les entreprises de la Commune du Mont ont présenté leurs métiers aux élèves de 10 et 11S. En amont, les enseignants avec les élèves travaillent sur la compréhension du tissu économique montain. Au moment de la manifestation, des entretiens se déroulent entre les professionnels et les élèves. Ces entretiens peuvent déboucher dans certains cas sur un stage ou sur un apprentissage.

À la demande du municipal, le Conseil d'établissement a choisi d'inviter pour ses séances, de façon permanente, des représentants du Conseil des élèves. Cette inclusion permet des échanges féconds entre les membres du Conseil d'établissement et les jeunes; cela permet d'établir un lien entre les différents acteurs qui gravitent autour du monde scolaire et les usagers principaux et bénéficiaires de l'organisation scolaire.

## TRANSPORT SCOLAIRE

Cinq bus d'une capacité totale de 170 places assises sont utilisés afin de transporter les élèves inscrits au transport scolaire. Pour l'année scolaire 2018-2019, la Commune propose aux familles un système d'inscription en ligne. Ainsi, toutes les inscriptions ont été réunies par ce biais. La rentrée scolaire d'août 2018 s'est bien passée et le travail réalisé sur la base des expériences passées a permis d'apporter davantage d'efficacité à l'organisation du transport scolaire. Ainsi, ce sont plus de 240 enfants inscrits qui sont transportés sans qu'aucun problème significatif n'ait été signalé.

Par ailleurs, la Commune subventionne les parents des enfants de 5P à 11S lors de l'achat d'un abonnement TL Mobilis annuel pour les zones 11 et 12 ou 12 et 13. La moitié de l'abonnement annuel est pris en charge par la Commune. De cette façon, une partie importante des élèves utilise les bus TL pour leurs déplacements. Cela a permis de soulager le dispositif mis en place avec les bus

dédiés au transport scolaire. Grâce à cette subvention, il n'a pas été nécessaire d'augmenter la capacité totale des bus utilisés jusqu'à la fin 2018. Pour l'année scolaire 2018-2019, 201 enfants ont bénéficié de cette prestation.

## INFIRMIÈRE SCOLAIRE

L'infirmière scolaire a comme priorité la santé globale des enfants et adolescents à l'école. Elle dépend de l'unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS). Elle dispose d'un local, l'infirmerie au Mottier C où elle reçoit les élèves. Son activité se partage entre:

- des situations diverses comme des urgences, premiers soins, incidents critiques, mise en place de protocole de soins pour les besoins particuliers des élèves (diabète, allergie, asthme, etc.), détresse sociale, atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique, intégration des enfants avec handicap;
- des tâches fixes comme les entretiens 1-2P, les vaccinations, tenue des pharmacies des écoles et camps, interventions en classes (3 et 7P), administration, etc.;
- travail interdisciplinaire pour l'élaboration de projets de promotion de la santé.

L'infirmière scolaire est à disposition des élèves, des familles, des enseignants pour un accompagnement, un soutien, une orientation.

## ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

En cas de besoin, une équipe de professionnels (membres de la direction de l'EPS du Mont, membres de l'équipe PPLS, infirmière scolaire, médiateurs, animateur santé, médecin scolaire, etc.), fonctionnant sur le principe de la pluridisciplinarité est prête à intervenir pour assister des élèves en difficulté.

## ÉCHANGES LINGUISTIQUES

Les deux classes de 11VP ont continué leur échange de classe pour leur dernière année scolaire. Les élèves ont pu réaliser des cartes postales et chatté à plusieurs reprises via la plateforme educanet2.ch. L'année s'est terminée par une lettre de classe pour se dire adieu. Les élèves du Mont, tout comme leurs correspondants de Cham, ont eu beaucoup de plaisir à être en contact durant trois ans. Les échanges de longue durée sont effectivement plus profitables et plus intéressants pour les élèves: la motivation est plus grande et les activités sont plus variées. De ce fait la L2 est mise en pratique dans différents contextes réels.

Les élèves de ces classes avaient également effectué des échanges individuels en 10<sup>e</sup> H. Ceux qui le souhaitaient pouvaient refaire un échange individuel en 11<sup>e</sup>. C'était le cas pour une de nos élèves qui, suite à cette belle rencontre, est devenue amie avec sa correspondante zougnoise. Un deuxième échange individuel a aussi eu lieu.

En mai 2018, une journée sportive a été organisée à Cham et la 9VP, dont l'enseignante souhaitait commencer un échange de classe, a été invitée. Durant cette journée, riche en sport et en rencontre, les élèves ont eu beaucoup de plaisir à apprendre à se connaître et à parler l'allemand et/ou le français dans des situations similaires à leur quotidien. Notre souhait est que cet échange

se déroule sur trois ans (9 à 11H). Cette rencontre a été financée par l'agence nationale Movetia.

De plus, en novembre 2018, Movetia a invité l'établissement scolaire à l'exposition Swissdidac qui s'est déroulée à Berne. Ainsi nous avons eu l'opportunité d'expliquer le partenariat le Mont-Cham et de partager notre expérience dans le domaine des échanges linguistiques avec les différents visiteurs de l'exposition.

### CAMP À L'ILE D'YEU

Le camp de l'Île d'Yeu en début de 8P a un impact extrêmement important et positif sur les élèves. La sensibilisation en milieu marin dure huit jours et se poursuit tout au long de l'année sur le plan pédagogique. En 2018, le camp à l'Île d'Yeu a concerné 79 élèves de l'établissement du Mont impliquant quatorze demi-journées d'activités. Cette activité, organisée par le passé en commun pour les deux établissements de Cugy et du Mont se fait de manière séparée désormais, en raison du nombre d'élèves concernés. L'organisation de ce camp démarre très tôt et les réservations pour l'édition 2019, prévue du 28 août au 6 septembre, sont déjà effectuées.

### TÂCHES COMMUNALES PARTIELLEMENT CONFIÉES À L'ÉCOLE

Dans l'organisation scolaire actuelle du Canton, un certain nombre de tâches incombent aux communes (organisation des transports scolaires, des sports facultatifs et des devoirs surveillés, etc.), et sont confiées partiellement au directeur ou au secrétariat de l'établissement scolaire. L'inventaire des tâches a été négocié en 2009 à 0.25 ETP pour les années 2010 et suivantes et a fait l'objet d'une mise à jour en juin 2015. Ceci s'explique notamment par le nombre d'élèves en constante augmentation. Est inclus dans ce cahier des charges, le suivi des constructions scolaires, la relation avec le parascolaire (réfectoire, UAPE). La convention a été adaptée à 0.38 ETP (17% direction et 21% secrétariat).

### MÉDIATHÈQUE

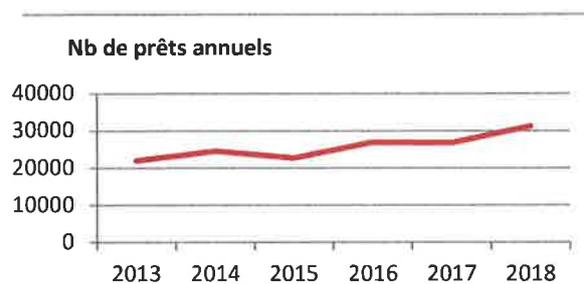
#### EFFECTIF

L'équipe de la médiathèque est composée d'une bibliothécaire responsable à 75% (M<sup>me</sup> Murielle Henchoz), d'une agente en information documentaire à 80%, (M<sup>me</sup> Doris Sapin), et d'une collaboratrice à 30%, (M<sup>me</sup> Emine Durmaz), ETP scolaire et communal confondus. La répartition des ETP Canton/commune est la suivante :

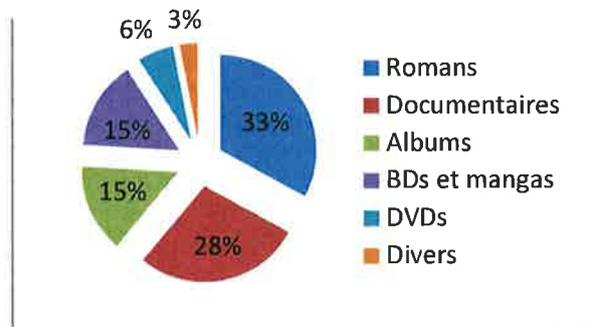
	TAUX ACTUEL	COMMUNE	CANTON
<b>HES (Responsable)</b>	0.75 ETP	0.05	0.7
<b>AID (Assistante bib.)</b>	0.8 ETP	0.6	0.2
<b>Collaboratrice</b>	0.3 ETP	0.3	0
<b>Total</b>	<b>1.85 ETP</b>	<b>0.95 ETP communal</b>	<b>0.9 ETP cantonal</b>

#### STATISTIQUE DES PRÊTS

31'211 documents ont été prêtés en 2018 (contre 26'764 en 2017): chiffre en constante augmentation depuis quelques années dû à l'accroissement démographique et grâce à l'attractivité des différentes animations proposées par l'équipe de la médiathèque.



Actuellement, le fonds se compose d'environ **17'500 documents destinés principalement à la jeunesse**, répartis comme suit :



	OUVERTURE SCOLAIRE	PAUSE DE MIDI	OUVERTURE PUBLIQUE
Lundi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 13h55	15h30 - 17h30
Mardi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 13h55	15h30 - 17h30
Mercredi	8h30 - 12h	-	13h30 - 15h30
Jeudi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 13h55	15h30 - 17h30
Vendredi	fermé	12h30 - 13h55	fermé

## FRÉQUENTATION DE MIDI

Grâce à la réorganisation de l'équipe du réfectoire, au développement d'activités parascolaires et à la mise en place de l'Espace loisirs au Collège du Mottier, l'offre faite aux enfants pendant la pause de midi est riche et diversifiée. Auparavant parfois débordée, la médiathèque a retrouvé un climat serein durant l'ouverture de 12h30 – 13h55. Plusieurs ajustements du règlement ont été nécessaires pour arriver à ce fonctionnement adéquat. En moyenne quotidienne, 15 élèves fréquentent désormais la médiathèque après avoir mangé au réfectoire.

## AUTRES PROJETS

- collaborations avec l'Espace loisirs: mise à disposition de livres au réfectoire, après-midis de jeux délocalisés à la médiathèque, animations communes telles que rédaction de critiques de livres, projets de rallye et de concours pour la semaine spéciale JOJ, etc. ;
- grainothèque en partenariat avec l'association Quartier Solidaire et un groupe d'élèves intéressés par la permaculture ;
- Prix Chronos: rencontres inter-générationnelles autour de la lecture: deux rencontres entre une dizaine de seniors montains et une cinquantaine d'élèves ;
- Un projet avorté de déménagement temporaire au Rionzi aura occasionné bon nombre de séances, d'organisation et de planification. Projet actuellement en stand-by, le temps de connaître le sort du Mottier B.

Ces projets contribuent à une fréquentation plus soutenue de la médiathèque, à davantage de sollicitations, et les notions de « vivre-ensemble » et de « bibliothèque 3<sup>e</sup> lieu » deviennent concrètes.

## SPECTACLES, ATELIERS, ÉVÉNEMENTS

- 5 au 16 mars :** Midi: atelier de peinture dans le cadre de la semaine de la magie.
- 28 mars :** Stage de magie avec Alain Surdez, prestidigitateur.
- Sept. – déc. :** Exposition de carnets de voyage (projet scolaire: 9-10-11e).
- 19 sept. :** Spectacle « Dessine-moi un conte » par la Cie du Chat de Bla, dès 2 ans.
- 5 octobre :** 1<sup>re</sup> rencontre « Prix Chronos ».
- 16 novembre :** Nuit du Conte: Deux spectacles: le matin pour les tout-petits, à 17h30 pour tous, avec la Cie des Contes Joyeux. Env. 80 personnes, une collation concoctée par des élèves et leur enseignante M<sup>me</sup> Barrial.
- 5 décembre :** « Contes et Cocktails », avec les deux auteures du livre et une dégustation de cocktails.
- 17 décembre :** 2<sup>e</sup> rencontre « Prix Chronos ».
- Décembre :** Calendrier de l'Avent sur le thème des superhéros, prix – surprises pour les participants.

## ACTIVITÉS SCOLAIRES

En plus des tâches bibliothéconomiques classiques (veille documentaire, acquisition, catalogage, indexation des documents, etc.), les bibliothécaires collaborent tout au long de l'année avec les enseignants en proposant des lectures, des auteurs et illustrateurs. Elles organisent des rallyes littéraires, initiations à la recherche documentaire, discussions, débats et créations autour du livre, concours et palmarès, comme le « Prix Enfantaisie », auquel sept classes participent cette année (2 classes en 2017).

L'accroissement de la population scolaire suit celle de la commune et a dépassé les 1000 élèves. Impact: plus de visites de classe, d'animations pédagogiques, de projets avec les enseignants, de déplacements dans les collèges primaires. En 2018, la médiathèque a organisé plus de 150 visites de classes avec animations pédagogiques, sans compter la Semaine spéciale sur la magie. Deux projets d'envergure ont vu le jour:

- « Théâtre d'ombres »: des contes théâtralisés ont été travaillés avec la classe de 5P/2 de M<sup>me</sup> Nobel. Ils ont été présentés aux élèves de 3-4-5-6P des autres collèges primaires. L'objectif était la promotion du matériel de la médiathèque auprès des enseignant(e)s, qui peuvent en tout temps emprunter ces coffrets contenant le matériel nécessaire pour raconter des histoires en ombres chinoises.
- « Les Grands racontent aux Petits ». Toutes les classes de secondaire ont suivi quatre périodes de formation délivrées par une conteuse professionnelle. Ils ont travaillé le langage de récit, avec en soutien une sélection d'albums de la médiathèque. Des rencontres organisées avec les classes de primaire leur a permis de mettre à profit cette mini-formation et de raconter les histoires. Certaines classes ont profité de la présence du radiobus pour travailler la lecture de ces albums. D'autres ont enregistré des livres audio, bientôt disponibles lors de l'emprunt des albums en question au moyen d'un QRcode apposé sur la couverture. En mars 2019, la conteuse revient donner un spectacle pour les plus jeunes, accompagnés par les classes de « grands » qui les ont rencontrés durant l'année.

Ces projets, en plus de travailler de nombreux objectifs du Plan d'étude Romand (PER), contribuent à favoriser un bon climat scolaire, lequel, on le sait, joue un rôle important dans le succès scolaire des élèves et leur bien-être à l'école.

## ABSENCE ET REMPLACEMENT

Doris Sapin: congé non payé d'avril à juillet: projet de mise en place de bibliothèque à Madagascar.

Remplaçante: M<sup>me</sup> Angela Ferreira (60%).

## FORMATIONS, SÉANCES, GROUPES DE TRAVAIL

- Lecture à haute voix d'albums 1<sup>er</sup> degré & perfectionnement (CLP)
- Acquérir les bases du management (CLP)
- Pimp ta bibliothèque (CLP)
- Réparations sur livres, Berne
- Intégration au CTOD (Comm. Technique de l'Outil de Développement)
- **2 février:** Assemblée générale de la CLP

- **14 mars:** Conférence plénière des bibliothèques scolaires, Epalinges
- **6 juin:** Assemblée annuelle des bibliothèques scolaires
- **8 novembre:** accueil de 2 stagiaires pour la JOM, Marie Léauté (9<sup>e</sup>) + Frank Cretegy (5P).

## SERVICE DE PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITÉ ET LOGOPÉDIE EN MILIEU SCOLAIRE

### ÉQUIPE

#### Professionnelles en poste au 31.12.18:

M<sup>me</sup> Caroline Torrent, psychologue et responsable d'équipe Cugy-Epalinges-Le Mont

M<sup>me</sup> Valentine Barioni, psychologue

M<sup>me</sup> Doris Delessert, psychologue

M<sup>me</sup> Marion Alberti, logopédiste

M. Bertrand Choulat, logopédiste

M<sup>me</sup> Julie Smith, logopédiste

M<sup>me</sup> Karine Bisiaux, psychomotricienne

M<sup>me</sup> Mireille Zurkinden, psychomotricienne

#### Changements dans l'équipe durant l'année 2018:

M<sup>me</sup> Caroline Sauter, logopédiste, a quitté ses fonctions pour prendre sa retraite et a été remplacée par M<sup>me</sup> Julie Smith depuis le 1<sup>er</sup> août 2018.

### ACTIVITÉS

Les prestations des spécialistes du Service PPLS continuent à s'articuler selon trois axes principaux:

- Prise en charge des enfants et des familles;
- Partenariat avec l'école;
- Travail avec les intervenants et partenaires extérieurs.

### PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ET DES FAMILLES

Les spécialistes PPLS interviennent après demande des familles adressée officiellement au service. Ils proposent alors un entretien et déterminent avec les familles les prestations indiquées à chaque situation: bilans, prises en charge, concertation avec les enseignants, activités de prévention ou autre. Les enfants et leurs familles peuvent aussi être orientés vers des partenaires et des structures en privé.

### PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE

Les spécialistes collaborent avec les membres du corps enseignant et médical lors d'entretiens, en participant aussi à des réseaux et à des réunions pluridisciplinaires: Réseau «Point Echange», groupe prévention PSPS, cellule de crise, etc.

Les PPLS invitent les enseignants à prendre contact directement avec un professionnel de l'équipe, avant de proposer aux parents de contacter le service, dans le respect de l'anonymat de l'élève et la confidentialité. Ceci afin de favoriser et optimiser l'alliance avec les parents

ainsi que la réflexion pour des prises en charge adaptées aux besoins de l'enfant et des familles.

Une partie de l'équipe PPLS est présente pour l'encadrement et la prise en charge au niveau de la Classe officielle d'enseignement spécialisée (COES) du Mont.

### TRAVAIL AVEC LES INTERVENANTS ET PARTENAIRES EXTÉRIEURS

Un travail de réseau et de partenariat avec les professionnels indépendants et les institutions est souvent nécessaire pour les situations des enfants suivis ou pour une orientation éventuelle.

### FORMATIONS

Comme l'exige leur fonction, les spécialistes PPLS réactualisent et enrichissent chaque année leurs connaissances par des formations continues et des supervisions. Ceci leur permet de contribuer également à enrichir les savoirs et les pratiques de leur équipe et des établissements scolaires.

Au niveau des formations institutionnelles, les PPLS ont pu bénéficier de la journée de formation de rentrée du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) sur «Happy end ou la fin du traitement», ainsi que des séminaires organisés par l'Office de Psychologie Scolaire (OPS) sur «le travail en réseau».

### PERSPECTIVES POUR 2019

Les changements au sein de l'administration cantonale et du SESA se poursuivent, avec la préparation de la mise en application de la loi sur la psychologie spécialisée pour la rentrée 2019-2020 et du nouveau concept cantonal 360°.

Les professionnels de l'équipe ont toujours à cœur d'assurer des prestations de qualité en contenant la liste d'attente dans chaque profession et en gardant une disponibilité suffisante pour les interventions indirectes. Ils font preuve pour cela de souplesse et de créativité dans leur pratique quotidienne.

Face à l'augmentation des demandes et de la complexité des situations prises en charge, la bonne collaboration existante entre les professionnels des écoles du Mont-sur-Lausanne paraît d'autant plus importante en favorisant un service aux élèves et à leurs familles dans le respect de l'éthique et de la qualité.

### PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

#### ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

##### Cycle 1:

- Prévention canine Le chien visiteur: Intervention d'un chien dans les classes pour apprendre aux élèves le comportement adéquat à avoir en présence d'un chien.
- Prévention Les dangers de l'eau, PICO: Intervention de la société suisse de sauvetage, section de Prilly, pour sensibiliser les élèves face aux dangers du milieu aquatique et de ses abords.
- Grandir en paix: Présentation aux enseignants du matériel didactique destiné à Apprendre à bien vivre ensemble.
- Fit4Future: Présentation aux enseignants d'activités physiques sans compétition, promouvant la

collaboration et le fair-play et développant tout spécialement les facteurs de coordination: rythme, orientation, différenciation, réaction et équilibre des élèves.

#### Cycle 2:

- 1, 2, 3 Soleil: Activités de prévention face à la violence ordinaire.
- Tim, Tam et les TIC: Intervention de la fondation Action Innocence auprès des élèves de 7H dans le but de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à une utilisation saine et sécurisée des TIC (Technologies de l'information et de la communication).

#### Cycles 1, 2 et 3:

- Semaine spéciale – Semaine de la magie: spectacle de magie, cours de magie, collaboration entre 1-2P et 11S autour d'activités culinaires en trompe-l'œil, collaboration entre 5-6P et 10S dans le cadre des OCOM (options complémentaires orientées métiers) et OS (options spécifiques) autour d'activités créatrices manuelles, scientifiques et artistiques.
- Journée du lait: Intervention des Paysannes vaudoises pour offrir un verre de lait à tous les élèves durant la récréation.
- Sport et Santé: cours de sport spécifique et personnalisé destiné aux élèves présentant un excès de poids, un manque de coordination, la peur des jeux de balles, etc.

#### ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019, PREMIER SEMESTRE

##### Cycles 1, 2 et 3:

- Semaines de récréations saines dans le cadre de la semaine du goût: A la découverte des fruits en octobre, récréations d'hiver en janvier (fruits de garde, secs et exotiques, yogourts, fromages, céréales). Chaque jour de la semaine, chaque élève découvre un nouveau goût, une nouvelle manière de concevoir sa récréation. Confection de récréations entre grands et petits tels que des gâteaux aux pommes, brochettes de fruits, etc.

##### Cycles 1 et 3:

- Racontons-nous des histoires: Les élèves de 9-11S racontent des histoires aux élèves de 1-4P. Collaboration d'une conteuse pour apprendre à raconter.
- Stardôme: Collaboration entre 4P et 9S pour confectionner un système solaire. Animation pour tous les élèves de 4P et 9S dans le stardôme (planétarium gonflable installé à l'aula du Mottier B).

##### Cycles 1, 2 et 3:

- Ecole en marche: dans le cadre de la semaine de la mobilité, deux marches d'une demi-journée ont été organisées pour tous les élèves de 2P-11S au travers de la commune du Mont-sur-Lausanne.

##### Cycles 2 et 3:

- On se fait une tartine: ouverture du réfectoire les jeudis de 7h10 à 7h35 pour boire un thé et manger des tartines, gratuit pour tous les élèves de 7P à 11S. Essai sur janvier et février 2019 et au vu de son succès, l'activité continue jusqu'aux vacances de Pâques.

## SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL DU GROS-DE-VAUD

En application de la loi sur la santé publique du 25 mars 1960 et du règlement d'application du 11 avril 1961, les communes ont l'obligation de faire contrôler annuellement la dentition des enfants. En 2018, 1'004 élèves ont été contrôlés. Chaque élève reçoit un devis qui doit être complété et signé par les parents. Les factures de traitements ainsi que le montant global des contrôles sont envoyés en bloc au boursier de la commune concernée. Celle-ci prend en charge les contrôles et se fait rembourser tout ou partie des traitements par les parents ou personnes responsables.

## ACCUEIL PRÉ-ET PARASCOLAIRE

### ASSOCIATION POUR L'ENTRAIDE FAMILIALE ET L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS DU GROS-DE-VAUD ET ENVIRONS (EFAJE)

#### PRÉAMBULE

La Commune du Mont-sur-Lausanne est membre de l'EFAJE depuis le 12 décembre 2007, au moment de sa création. Cette association, conformément aux articles 60 et suivants du Code civil suisse, a pour buts principaux d'encourager l'entraide familiale et d'organiser le Réseau d'accueil de jour des enfants (RAJE) conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), votée le 2 février 2006. En conséquence, elle crée, coordonne, supervise et développe les structures d'accueil de jour des enfants, elle favorise la collaboration entre les différents partenaires travaillant dans ce domaine, elle améliore l'information des usagers et elle distribue les subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) aux différentes structures d'accueil, membres du réseau. L'association a un caractère d'utilité publique et ne poursuit aucun but lucratif. Son siège est à Echallens.

Les membres de l'association sont les 31 communes du Gros-de-Vaud (environ 42'000 habitants), les entreprises partenaires du réseau et les structures affiliées à l'EFAJE avec voix consultative. Chaque membre a droit à une voix à l'assemblée générale et verse sa contribution financière selon les plans financiers élaborés par le Comité directeur et adoptés par l'Assemblée générale.

#### DIRECTION

En 2018, suite à l'audit effectué par la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud, l'administration générale a été renforcée de 2,5 ETP. Ainsi, M. Olivier Simon, directeur de l'EFAJE, peut compter sur une équipe renforcée pour gérer l'ensemble des structures de l'EFAJE.

Le centre administratif est en partie installé à Echallens, rue St-Jean 5. A l'étroit dans ces bureaux, le Service des finances a emménagé dans les anciens locaux de la garderie Rêv'eil matin le temps de trouver de nouveaux espaces pouvant regrouper tous les collaborateurs administratifs sur un même site. Selon la planification, cela

devrait être le cas à l'été 2020 dans un nouveau bâtiment administratif réalisé par la Commune d'Echallens.

### COMITÉ DIRECTEUR

Au cours de l'année 2018, le CoDir a poursuivi son travail en vue de renforcer la tête du réseau, de centraliser l'accueil et l'orientation des parents vers les structures et de poursuivre l'organisation et le développement du réseau.

En 2018, le municipal Philippe Somsy a participé aux séances de comité, aux assemblées générales et à différents groupes de travail.

### FINANCES

Les frais administratifs qui sont facturés aux communes sont répartis entre elles en fonction de leur population. Pour les structures d'accueil, les montants à charge des communes se répartissent en fonction du nombre d'heures « consommées » par les enfants d'une commune, soit selon la formule du « consommateur – payeur ».

En synthèse, le budget consolidé 2019 prévoit pour les communes les charges financières suivantes :

- **Administration centrale :**  
CHF 364'599.– CHF 8.50/habitant
- **Accueil familial de jour :**  
CHF 956'950.– CHF 3,16/heure
- **Préscolaire :**  
CHF 3'606'071.– CHF 5,88 /heure
- **Parascolaire :**  
CHF 4'272'588.– CHF 6,64/heure

Quant aux comptes 2018, ils ne sont pas encore connus au moment de la rédaction de ce rapport.

Fin 2018, la Commune du Mont-sur-Lausanne a accepté de financer les coûts d'installation des UAPE provisoires du Grand-Mont et de la Clochette. Ces deux structures provisoires sont gérées par l'EFAJE. A terme, il est prévu de créer des locaux permettant d'accueillir les UAPE définitives dans de nouveaux bâtiments sur le site de l'EMS de la Paix du Soir au Grand Mont et dans les constructions planifiées dans le plan d'affectation la Clochette. Ces futurs locaux seront loués à l'EFAJE. Les coûts engendrés par la mise en place des structures provisoires concernent l'installation des éléments modulaires ainsi que leur démontage lorsque l'EFAJE pourra emménager dans les locaux définitifs.

Le coût total de l'installation et du démontage est estimé à CHF 480'000.–. L'EFAJE a avancé une partie de cette somme et gèrera le projet et le paiement des factures, y compris le démontage des structures, jusqu'à terme. Il est convenu que la Commune du Mont-sur-Lausanne rembourse CHF 480'000.– à l'EFAJE pour financer cette opération qui ne peut être imputée à l'ensemble des communes membres du réseau.

### DOMAINES D'ACTIVITÉS

L'EFAJE gère trois domaines d'activités :

- Accueil familial de jour (AFJ) – Réseau des accueillantes en milieu familial
- Préscolaire – Prise en charge dans des garderies des enfants jusqu'à l'âge de 4 ans
- Parascolaire – Prise en charge dans des structures (UAPE) des enfants en milieu scolaire dès 4 ans

### ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR (AFJ)

Ce service est assuré sur l'ensemble du réseau EFAJE par une centaine d'accueillantes en milieu familial (AMF). Durant l'année 2018, cinq AMF ont œuvré sur la Commune du Mont-sur-Lausanne. Conformément aux statuts de l'EFAJE, des enfants montains sont également accueillis dans d'autres communes du réseau.

Concernant les coordinatrices, M<sup>me</sup> Katia Touil (70%) gère les demandes des parents de l'ensemble des communes de l'EFAJE qui sont ensuite mis en relation avec la coordinatrice régionale qui organise la relation entre la famille et l'AMF. M<sup>me</sup> Maïa Caduff (55%) est en charge des communes du Mont-sur-Lausanne, de Bretigny, de Cugy, de Froideville, de Morrens, d'Etagnières, d'Assens et de Bottens. M<sup>mes</sup> Chantal Bazinet (65%) et Martine Schibli (60%), chargées du secteur comprenant Echallens et le Gros de Vaud, ont été engagées par la Commune d'Echallens. Celles du Mont et d'Echallens refacturent au réseau EFAJE la totalité des charges salariales liées à ces trois personnes. Ensuite, toutes les communes participent à ces coûts pour les enfants habitant leur territoire.

En remplissant toutes les conditions de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et en étant ainsi reconnu par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), le réseau EFAJE reçoit à titre de subvention la quasi-totalité du salaire des coordinatrices ainsi qu'une partie forfaitaire des frais occasionnés par le secrétariat.

### PRÉSCOLAIRE

Dans le domaine du préscolaire, la Commune du Mont-sur-Lausanne propose une offre publique et accueille des structures privées. Il est à relever que toutes les structures, publiques et privées, accueillent de nombreux enfants d'autres communes.

#### Les garderies en 2018

STRUCTURE	CAPACITÉ
EFAJE - En Budron	44
Cap Canaille	88
Ludo & Duc	52
Matt & Matic	56
Les P'tits Loups	27
<b>Capacité totale</b>	<b>267</b>

### PRÉSCOLAIRE - EFAJE

Pour la prise en charge des enfants jusqu'à 4 ans, les garderies du réseau EFAJE disposent de 266 places, réparties dans les structures suivantes :

Budron	Le Mont	44 places
Rev'eil Matin	Echallens	66 places
L'Hirondelle	Bercher	27 places
Perlimpinpin	Bettens	21 places
Les Fontaines	Villars-Tiercelin	44 places
L'Etang	Etagnières	64 places

**Total** **266 places**

Fin 2018, toutes les garderies du réseau EFAJE atteignent leur taux d'occupation maximum qui se situe à quelque 85%. Du fait que certaines plages horaires ne peuvent pas être totalement remplies, une garderie n'est jamais occupée à 100%.

Il était prévu d'ouvrir une nouvelle garderie EFAJE au Mont-sur-Lausanne en 2018, la garderie des Ateliers. Suite à des retards dans les travaux, cette structure de 64 places sera finalement ouverte en avril 2019.

### PRÉSCOLAIRE – STRUCTURES PRIVÉES

Il y a quatre garderies privées sur le territoire communal: Les P'tits Loups, Matt & Matic, Ludo & Duc et Cap Canaille. Ces structures privées peuvent accueillir au total 223 enfants.

Dans ce domaine du préscolaire et jusqu'au 31 décembre 2018, la Commune a soutenu les familles montaines en subventionnant l'accueil dans les garderies privées par le versement d'un montant de CHF 43.60 par jour de garde. En 2018, la Municipalité a élaboré un nouveau système de subventionnement des garderies privées. Ce nouveau système, adopté par le Conseil communal le 24 septembre 2018 et qui sera mis en œuvre dès janvier 2019, permet de répondre à un triple objectif:

- prendre en compte les revenus des parents;
- accorder aux parents dont les enfants fréquentent des garderies privées des réductions comparables à celles accordées aux familles dont les enfants sont dans le réseau public de l'EFAJE et, ainsi, améliorer l'égalité de traitement entre les familles montaines dans le subventionnement de leurs enfants au sein des garderies, qu'elles soient publiques ou privées;
- s'assurer que le subventionnement public aux familles ne place pas une structure privée dans une situation où son tarif journalier est moins cher que celui d'une structure du réseau public. (ne pas favoriser, par du subventionnement communal, les places dans les structures privées par rapport aux places de notre réseau public).

Au niveau des structures d'accueil de la petite enfance, notons encore l'existence de deux jardins d'enfants: «Les Mille-Pattes» et «Les Mains Enchantées». Ces structures ne sont pas intégrées au réseau EFAJE. Elles disposent d'une capacité d'accueil totale de 30 places. Elles sont soutenues par la Commune avec une subvention et des locaux mis gracieusement à disposition. Par cette manière de faire, la Municipalité offre une prestation complémentaire afin de pallier en partie au manque de places dans les garderies sises au Mont-sur-Lausanne.

### PARASCOLAIRE

La notion de parascolaire recouvre l'ensemble de l'offre qui n'est pas directement organisée par l'école mais qui s'adresse aux enfants scolarisés de la 1<sup>re</sup> à la 11<sup>e</sup> année HARMOS. L'accueil parascolaire a pour mission d'accueillir les élèves durant les moments entourant le temps scolaire. Il s'inscrit dans la volonté de proposer aux familles une prise en charge continue de qualité de leurs enfants, de leur arrivée à l'école jusqu'au moment où ils rentrent à la maison, pour que les parents puissent organiser plus facilement leur vie familiale et professionnelle.

### PARASCOLAIRE - EFAJE

Dans le cadre de la prise en charge des enfants par les Unités d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE), pour les parents qui en font la demande, l'EFAJE dispose de plus de 800 places dans les structures suivantes:

<b>UAPE</b>	<b>Rionzi</b>	<b>96 places</b>
<b>UAPE</b>	<b>Grand-Mont</b>	<b>48 places</b>
<b>UAPE</b>	<b>Clochatte</b>	<b>48 places</b>
L'Hirondelle	Bercher	60 places
Les Aventuriers	Oulens	36 places
Les Moussaillons	St-Cierges	36 places
Pop-Corn	Echallens	141 places
UAPE	Cugy	72 places
UAPE	Froideville	72 places
UAPE	Etagnières	72 places
UAPE	Pailly	36 places
UAPE	Bretigny	36 places
UAPE	Villars-le-Terroir	60 places
UAPE	Thierrens	24 places
<b>Total</b>		<b>837 places</b>

Le rôle des UAPE est:

- Permettre aux parents de concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale;
- Assurer l'accompagnement de chaque enfant avec une attention particulière à son développement physique et affectif;
- Aider l'enfant à découvrir une socialisation différente et complémentaire de celle qu'il connaît déjà dans son milieu familial;
- Assurer la sécurité et l'intégrité de chacun;
- Développer l'autonomie chez l'enfant;
- Offrir un lieu dans lequel il pourra vivre des moments de détente, de jeux en groupe ou individuel, des activités variées et adaptées à son âge et à son développement;
- Respecter les particularités et les besoins de chaque enfant;
- Intégrer progressivement l'enfant à la vie d'un groupe en créant des liens avec ses pairs;
- Poser un cadre adapté à l'âge de l'enfant, afin de lui offrir un espace de liberté sécurisant.;

Les enfants sont encadrés par des professionnels de l'enfance, selon les normes d'encadrement édictées par l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE).

### UAPE Rionzi

Le 3 mars 2014 s'ouvrait au Rionzi 55-57 une unité d'accueil pour écoliers (UAPE). Cette structure de 96 places atteint déjà depuis fin 2015 une occupation quasi complète certains jours. L'UAPE est exploitée par le réseau EFAJE. Elle jouxte immédiatement le collège primaire (1P à 6P) du Rionzi ouvert pour la rentrée 2018. Ce sont principalement les élèves de ce collège qui sont accueillis à l'UAPE du Rionzi dès 07h00 jusqu'à 18h30. Ils se rendent à l'UAPE à pied. Pour une question de cohé-

rence pédagogique, quelques enfants, environ 10 par jour, sont encore accueillis à l'UAPE du Rionzi alors qu'ils sont scolarisés au Collège de Crétaison ou en classe COES au Collège des Martines. Ces enfants sont transportés en bus. L'ouverture successive des UAPE Grand-Mont puis Clochette a eu une incidence sur le type de demandes. En effet, le nombre de demandes pour les enfants 1P à 2P a diminué. Ces enfants sont maintenant accueillis dans trois UAPE aux abords de chaque collège et plus uniquement à l'UAPE du Rionzi. Le groupe des grands (3P à 6P) est quant à lui très sollicité (par exemple, 52 enfants de cette classe d'âge accueillis les mardis). Les repas de midi sont préparés et livrés par Novae à partir du réfectoire scolaire du Mottier.

### UAPE Grand-Mont

L'UAPE Grand-Mont a ouvert ses portes à la rentrée scolaire d'août 2017-2018. Le lieu de vie se situe au Mont-sur-Lausanne sur le terrain de l'EMS La Paix du Soir dans un bâtiment modulaire de type « Portakabin » à proximité du Collège du Grand-Mont. L'emplacement se situe dans une zone résidentielle à faible trafic, il est entouré d'espaces verts et à proximité d'un parc public accessible par un chemin piétonnier. La capacité d'accueil est de 48 enfants par jour fréquentant le Collège du Grand-Mont de 1-6P. Les locaux sont provisoires, le temps nécessaire à la réalisation d'un bâtiment définitif d'ici 2021 au plus tard. Afin d'enrichir le projet institutionnel, un partenariat a été établi entre l'EMS La Paix du Soir et l'UAPE en vue de renforcer les liens intergénérationnels et développer le « vivre ensemble ». La structure définitive accueillera 60 enfants par jour.

### UAPE Clochette

L'UAPE Clochette, d'une capacité de 48 places, a été ouverte à la rentrée scolaire 2018-2019. Dans l'attente de locaux définitifs, l'UAPE a été installée dans des éléments modulaires de type « Portakabin ». Située à proximité du Collège des Martines qui accueille des enfants de 1-4P, l'UAPE Clochette peut également accueillir une partie des enfants venant du Collège de Crétaison qui sont en 5-6P et qui se déplacent en bus scolaire. La pédagogie ainsi que les activités proposées par l'équipe éducative mettent en avant la sécurité, le besoin d'autonomie ainsi que l'épanouissement de l'enfant. Pour ce faire, un rapport de confiance et un partenariat entre les familles et les collaborateurs sont mis en avant. La structure définitive comprendra quant à elle 60 places.

### Parascolaire SEJL

Le Service de la jeunesse et des loisirs (SEJL) organise et coordonne directement différentes activités parascolaires.

### Devoirs surveillés

L'organisation, la communication et la gestion de devoirs surveillés sont assurées par le SELJ. Les surveillants font partie du personnel communal. Le recrutement du personnel et le suivi pédagogique des études surveillées sont confiés au directeur de l'établissement scolaire. A la fin 2018, 28 enfants étaient inscrits à cette prestation; 15 élèves de 4P à 6P suivent les devoirs surveillés au Collège du Rionzi et 13 élèves de 7P à 11S bénéficient de cette offre au Collège du Mottier. Le règlement des devoirs surveillés donne le cadre dans lequel se déroule cette prestation communale. Il y est indiqué notamment

que les devoirs surveillés ne doivent pas être confondus avec des cours privés ou un appui scolaire et que, pour les 4P à 6P, les parents doivent fournir une autorisation formelle s'ils souhaitent que leur enfant quitte la salle avant la fin de l'horaire prévu. Les élèves de 7P à 11S peuvent quitter la salle une fois leurs devoirs terminés. Le règlement stipule qu'ils sont alors sous la responsabilité de leurs parents.

### CATALOGUE D'ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

**LE MONT**  
pour la jeunesse

Activités périscolaires et  
parascolaires

Catalogue

premier semestre 2018 - 2019



Route de Lausanne 16  
021 651 91 91

Case postale 35  
jeunesse@lemontsurlausanne.ch

1652 Le Mont-sur-Lausanne  
www.lemontsurlausanne.ch

Pour la première fois à la rentrée scolaire 2018-2019, le SEJL a diffusé un catalogue d'activités parascolaires pour les enfants de 1P à 11S.

Dans le but de soutenir les familles montaines et d'offrir aux enfants et aux jeunes des activités sportives, culturelles et de loisirs attrayantes, une offre riche d'activités gratuites ou à un tarif très attractif a été constituée. L'ensemble de ces propositions est financé entièrement ou partiellement par la Commune et pour les activités sportives, est soutenu par le Canton de Vaud. Ce catalogue d'activités s'adresse aux élèves des établissements du Mont-sur-Lausanne. Il se fixe pour objectifs:

- de faire découvrir des activités sportives, culturelles et de loisirs;
- d'encourager la pratique physique, l'imaginaire et la créativité;
- de développer des valeurs éducatives fondamentales.

Au total, 273 inscriptions ont été enregistrées pour ces activités.

### Activités culturelles et de loisirs

Plusieurs activités sportives présentées dans le catalogue sont organisées dans le cadre du sport scolaire facultatif (voir ci-dessous). Les autres activités ont été organisées en partenariat avec des sociétés locales, des associations spécialisées dans leur domaine ou avec des enseignants du Mont-sur-Lausanne. Il s'agit de: la capoeira pour les 1-6P, la méditation en pleine conscience pour les 7P-11S, le yoga pour les 3P-11S, un atelier créativité pour les 6P-11S, un atelier robotique pour les 9S, un atelier pâtisserie pour les 7P-11S, un cours de dessin manga pour les 6P-11S et un cours de peinture pour les 6P-11S.

Certaines activités ont lieu pendant la pause de midi, d'autres après les cours l'après-midi. Au total, 154 inscriptions ont été enregistrées pour ces activités diverses du 1<sup>er</sup> semestre 2018-2019. Les enfants et les jeunes inscrits ont ainsi pu bénéficier d'une offre culturelle et de loisirs attrayante à un prix réduit.

### Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif (SSF), organisé dans les écoles primaires et secondaires, ne revêt pas de caractère obligatoire pour les élèves. Ceux-ci s'inscrivent et suivent le cours régulièrement, généralement une fois par semaine. Les cours de SSF sont donnés en dehors des heures scolaires, soit entre 12h et 14h ou dès 15h40. Un cours dure 60 minutes et il est dispensé par des moniteurs qualifiés. La durée du cours peut être parfois plus courte ou plus longue, mais ne dépassera pas 90 minutes selon le sport enseigné. L'objectif du SSF est de faire découvrir à l'élève un sport qu'il ne connaît pas encore ou peu. L'élève a aussi la possibilité de progresser dans un sport qu'il affectionne plus particulièrement sans avoir l'obligation d'appartenir à un club. Cependant, la durée des entraînements se limite à six mois.

A la rentrée scolaire 2018-2019, le SEJL a, à travers son catalogue d'activités parascolaires (voir ci-dessus), diversifié l'offre du SSF notamment en mobilisant des moniteurs de sociétés locales ou des moniteurs J+S. Les sports suivants ont été organisés dans le cadre du SSF : judo pour les classes 3-6P, le badminton pour les 9-11S, le basketball pour les 7P-11S, le handball pour les 6-8P, le mur de grimpe pour les 6P-11S, la pétanque pour les 7P-11S et le tennis pour les 6P-11S. Certains cours ont lieu pendant la pause de midi, d'autres après les cours l'après-midi. Au total, 119 inscriptions ont été enregistrées pour le sport facultatif du 1<sup>er</sup> semestre 2018-2019. Les enfants et les jeunes inscrits ont ainsi pu bénéficier d'une offre sportive gratuite pour les familles.

### RÉFECTOIRE ET PAUSE DE MIDI

Jusqu'en juillet 2018, soit la fin de l'année scolaire 2017-2018, l'accès au réfectoire était réservé aux élèves de la 5P à la 11S. La brigade de cuisine de la société Novae prépare les repas sur place. Un menu est proposé avec entrée/plat/dessert au prix de CHF 9.-. Novae travaille avec deux responsables nutrition (une diététicienne diplômée HES et un ingénieur agroalimentaire), pour la conception des menus, l'application des normes d'hygiène et de sécurité pour les enfants. La qualité et l'équilibre des repas sont ainsi garantis. L'inscription au réfectoire est obligatoire. Un système d'inscription par le site internet de la Commune a été développé. Toutes les inscriptions ont été réalisées par ce biais pour l'année 2017-2018. Les enfants reçoivent une carte avec un code-barres qui est scanné au réfectoire. Les parents payent les repas sur un compte bancaire pour charger la carte. Afin d'améliorer les flux, quatre micro-ondes ont été mis à disposition pour les élèves prenant leur pique-nique.

La moyenne de fréquentation mensuelle, y compris les pique-niqueurs, est de plus de 100 enfants (59% de repas et 41% de pique-niques). Certaines journées enregistrent une fréquentation de plus de 120 élèves, ce qui correspond à la capacité totale de la salle.

La réforme de la loi pour l'accueil de jour des enfants (LAJE), entrée en vigueur en janvier 2018, implique la modification de la prise en charge des enfants inscrits à

la cantine scolaire. L'article 24 du règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire stipule que Lorsque les repas de midi sont organisés dans un restaurant scolaire, l'autorité communale est responsable de la surveillance des enfants entre la fin des cours de la matinée et le début des cours de l'après-midi. Dans le but d'offrir de meilleures prestations aux familles et de répondre à cette directive de façon tout à fait transparente et explicite, une nouvelle organisation de la pause de midi pour les enfants inscrits au réfectoire a été mise en œuvre à la rentrée scolaire du 26 février 2018.

Pour les enfants de 5-8P et de 9-11S inscrits au repas de midi auprès de la Commune, la pause de midi est organisée de la façon suivante :

- De 11h55 à 12h30, les personnes responsables de l'accueil au réfectoire établissent la liste des présences et la comparent à la liste des inscrits. Sur cette base, les absences non-excusesées sont relevées.
- De 12h30 à 12h45, les parents des enfants absents non-excusesés sont contactés par téléphone par les responsables du réfectoire.
- A 12h45, si des enfants sont toujours signalés absents sans justification de la part des parents, la Police administrative est informée par les responsables du réfectoire. En collaboration avec les parents, elle prend le relais pour retrouver les absents.
- De 11h55 à 12h45, les enfants inscrits et présents mangent au réfectoire. Tous les enfants restent au réfectoire pendant cette période pour profiter de leur repas et discuter avec leurs camarades en respectant les règles du lieu.
- De 12h45 jusqu'à la reprise des cours (13h10 ou 14h selon les classes), les enfants sont répartis en trois groupes supervisés par un adulte. Ils sont tenus de rester dans le groupe qui leur est attribué et ne peuvent pas quitter le réfectoire sans être accompagnés. Ce sont les responsables du réfectoire qui organisent les groupes.

### Les trois groupes possibles sont les suivants :

1) **Jeux libres et activités :** Ce groupe reste au réfectoire qui est aménagé de façon à pouvoir accueillir des jeux libres, faire des dessins ou des devoirs. Des jeux, des livres, du papier à dessiner et des crayons sont mis à la disposition des enfants qui peuvent aussi choisir de faire leurs devoirs. Avant la reprise des cours, un responsable vérifie que tous les enfants sont présents et les invite à retourner en classe.

2) **Médiathèque :** Un groupe d'enfants est accompagné à la médiathèque. Il s'installe à la médiathèque, choisit des livres et profite d'un moment de lecture en respectant les règles du lieu. Avant la reprise des cours, un responsable vérifie que tous les enfants sont présents et les invite à retourner en classe.

3) **Jeux à l'extérieur ou salle de sport :** Si la météo le permet, un groupe d'enfant (une vingtaine) est accompagné à l'extérieur par un adulte. Une activité est choisie (par exemple tennis de table, jeux de ballon, etc.) et tout le groupe reste à proximité de l'accompagnant. Lorsqu'une salle de gymnastique du Mottier est libre, l'accompagnant peut également proposer de s'y rendre pour pratiquer des activités sportives à l'intérieur. Avant

la reprise des cours, le responsable vérifie que tous les enfants sont présents et les invite à retourner en classe.

Depuis le 26 février 2018, tous les enfants inscrits sont donc surveillés. Seuls les jeunes scolarisés de la 9 à la 11S inscrits au réfectoire peuvent bénéficier d'une autorisation formelle de leurs parents pour quitter le réfectoire après avoir pris leur repas. Ils sont alors placés sous la responsabilité de leurs parents. Tous les inscrits de 5 à 8P ainsi que les 9 à 11S qui ne bénéficient pas d'une autorisation formelle de leurs parents restent sous la supervision de l'équipe du réfectoire jusqu'à la reprise des cours. Durant toute l'année 2018, la Commune ouvre le réfectoire aux pique-niqueurs mais n'est pas responsable de la surveillance de ceux-ci.

Depuis la rentrée scolaire d'août 2018, ce sont les enfants et les jeunes de la 7P à la 11S qui sont autorisés à manger au réfectoire du Mottier. Les 5-6P ne sont donc plus admis. Tous les enfants de 1P à 6P peuvent bénéficier de la prestation du repas de midi dans l'une des UAPE de la Commune mais ne sont plus admis au réfectoire du Mottier. Les enfants de 5-6P scolarisés à Crétalaison bénéficient du transport scolaire pour se rendre dans l'une des UAPE à midi. Depuis lors, la moyenne de fréquentation mensuelle du réfectoire, y compris les pique-niqueurs, est de plus de 90 enfants (63% de repas et 37% de pique-niques). Certaines journées enregistrent, comme dans la première partie de l'année, une fréquentation de plus de 120 élèves, ce qui correspond à la capacité totale de la salle.

La Commune a renégocié le prix du repas du réfectoire avec la société Novae et a ainsi pu répercuter une baisse du coût facturé aux familles qui est maintenant de CHF 9.– au lieu de CHF 12.–.

Par ailleurs, la Commune a exigé que Novae se soumette à l'indicateur Beelong, qui est l'indicateur référence en termes d'alimentation durable pour la restauration et l'industrie alimentaire ([www.beelong.ch](http://www.beelong.ch)). Cet indicateur est né sur le campus de l'École hôtelière de Lausanne en 2008 et a été intégré dans la stratégie pour une alimentation durable du Canton de Vaud. Les premiers résultats obtenus grâce à l'indicateur Beelong à la fin de l'année 2018 sont encourageants. Cette première phase d'analyse réalisée sur notre prestataire Novae rend compte d'une bonne note, au-dessus de la moyenne de l'indicateur Beelong. Mais il permet surtout d'indiquer trois axes principaux d'amélioration :

- Part des produits suisses (viandes, poissons, produits d'économat)
- Part de produits manufacturés (crêpes, pâtes fourrées)
- Produits laitiers étrangers (yoghourt au lait français)

Il faut noter que la période d'hiver est plus difficile en raison de la saisonnalité et l'analyse de la période chaude vient fréquemment augmenter la performance générale. La Commune s'assurera que Novae travaille sur ces axes d'amélioration.

Toujours à la rentrée scolaire 2018-2019, l'équipe du réfectoire a été modifiée. Suite aux départs de Mesdames Barbara Eggertswyler et Edith Strellrecht, Anna Ferreira et Elodie Christinat ont été engagées pour assurer la prise en charge des enfants. Dès lors, l'équipe

est constituée de Marie-Noëlle Rosat-Rollet, Anne-Lise Kunz, Anna Ferreira et Elodie Christinat. Ces quatre collaboratrices, ont assuré l'accueil des enfants pendant la pause de midi depuis la fin août 2018. Elles ont bénéficié de l'ouverture de l'Espace loisirs du Mottier (voir ci-dessous) et des compétences de l'animateur socioculturel qui est également présent à midi. L'organisation mise en place depuis février 2018 est donc complétée par les compétences d'un animateur professionnel et l'ouverture d'un Espace loisirs.



#### ESPACE LOISIR DU MOTTIER

En août 2018, le SEJL a ouvert l'Espace loisirs du Mottier. L'objectif est d'organiser la prise en charge en dehors des heures scolaires des enfants et des jeunes de 7P à 11S qui en ont besoin, en lien avec les nouvelles exigences dans ce domaine de la LAJE, et de répondre ainsi aux attentes des parents en développant un accueil parascolaire sur le site du Mottier. L'Espace loisirs, installé dans le bâtiment du Mottier C, vise à proposer une offre parascolaire qui corresponde aux besoins des enfants, des jeunes et des parents de la Commune, tout en étant porteuse d'une plus-value socioculturelle. Au-delà d'une solution de garde, l'Espace loisirs est un lieu de vie collectif pour le jeune durant son temps libre et lui permet de développer ses compétences sociales et son apprentissage du « vivre ensemble ».

Par ailleurs, l'Espace loisirs est pensé pour être le point d'ancrage d'autres projets émanant du SEJL, de partenaires divers (école, médiathèque, sociétés locales, etc.), des jeunes eux-mêmes ou de la population et concernant les enfants et les jeunes. Il s'agit d'un lieu ouvert aux propositions de projets socioculturels et il est idéal pour regrouper différentes ressources.

L'accueil et les activités de l'Espace loisirs sont gratuits.

#### Effectif

L'Espace Loisirs est sous la responsabilité d'un animateur socioculturel à 60% (M. Jeevan Maharjan) présent à chaque accueil. Il a été engagé le 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour développer l'Espace Loisirs ainsi que les activités qui y sont liées.

#### Accueil libre

Chaque après-midi, (à l'exception du mercredi), un accueil libre destiné au 7P à 11S est ouvert à l'Espace loisirs. L'accueil se faisant sans inscription, il n'y a pas de contrôle des présences. Les enfants et les jeunes sont encadrés à l'Espace loisirs mais le quittent quand ils le

veulent. Dans ce lieu supervisé par un animateur socio-culturel, les enfants jouent (jeux à disposition), discutent avec leurs amis, participent aux activités ludiques proposées ou encore se réunissent librement. Ce moment est également propice pour responsabiliser les enfants au travers d'un lieu commun partagé.

Cet accueil a pour vocation de s'adapter aux élèves qui peuvent exprimer leurs attentes. L'animateur les accompagne dans la réalisation de leur envie de manière éducative. De nombreux tournois de ping-pong et de babyfoot ont par exemple été organisés. Un anniversaire a également été célébré à l'Espace loisirs.

Depuis la rentrée 2018, environ 11 élèves par jour fréquentent l'Espace loisirs, pour un total de 650 participants (nombre de fois ou un élève s'est rendu à l'accueil libre).

	JOUR	HEURES D'OUVERTURES
Accueil de midi	Lundi à vendredi	11h55 à 14h00
Accueil de l'après-midi	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	15h35 à 17h45
Jeux du mercredi	Mercredi	13h30 à 16h00

L'Espace loisirs est fermé les jours fériés ainsi que durant les vacances scolaires.

## ACTIVITÉS, PROJETS ET ÉVÉNEMENTS

### Projet Permaculture

Suite à une demande spontanée d'élèves de dernière année réunis à l'Espace loisirs et souhaitant œuvrer écologiquement, un projet de jardin en permaculture dans la cours du Collège du Mottier est né. Ce projet, piloté par un groupe de travail constitué uniquement d'élèves de 11S, inclus des seniors issus de Quartier Solidaire, des enseignants et des élèves de 10<sup>e</sup> année. Il est soutenu en terme de compétences et de ressources, d'une part par la Commune et d'autre part par de nombreux sympathisants (jardiniers et spécialistes en permaculture de la région, personnes engagées écologiquement, familles, amis, etc.). L'emplacement ainsi que la taille du jardin ont déjà été définis (au nord du bâtiment B du Collège du Mottier) et les premiers travaux débiteront dès que les températures seront adéquates.

### Prévention jeux vidéo

Une fois par semaine, lors d'un accueil libre, une activité jeux vidéo est agendée. Pour pouvoir jouer sur la console de jeu de l'Espace loisirs, chaque enfant doit participer à une réflexion sur la problématique de la dépendance aux jeux vidéo et, plus globalement, sur l'utilisation des écrans et d'internet.

### Tournoi de babyfoot

Lors de la dernière semaine scolaire de décembre, un tournoi de baby-foot a été organisé réunissant 16 équipes composées d'élèves, d'enseignants et d'agents d'exploitation de la Commune. Ce tournoi, joué après le repas, a réuni un grand nombre de supporters et a permis aux différents acteurs du collège de partager un moment chaleureux. Toute les parties concernées ont évoqué la volonté de réitérer cette activité plusieurs fois dans l'année.

### Jeux du mercredi

Les rencontres du mercredi sont ouvertes à tous et sont animées par l'animateur socio-culturel accompagné de bénévoles issus de Quartiers Solidaires. L'objectif est de créer du lien social entre générations et de favoriser des rencontres autour d'un café ou d'un sirop, en jouant à des jeux de société, à des jeux d'adresse ou tout simplement en discutant et en échangeant. La fréquentation croissante et l'engouement des participants ont fait de ce rendez-vous une activité emblématique de l'Espace loisirs. Ces rencontres permettent également de communiquer et d'échanger sur les projets de l'Espace loisirs de manière directe et efficace avec de nombreux acteurs.

### Pause de midi

Lors de la pause de midi, quatre collaboratrices, Ana Ferreira (responsable), Marie-Noëlle Rosat, Anne-Lise Kunz et Élodie Christinat, sont présentes pour coordonner le repas et collabore avec l'animateur pour permettre une prise en charge de qualité, même lorsque le nombre d'élèves est élevé.

En complément de la prestation du repas fournie par le réfectoire, l'Espace loisirs propose aux élèves le choix entre plusieurs activités. Celles-ci sont ouvertes à tous les élèves présents sur le site du Collège du Mottier entre midi et 14 heure. Ces activités sont réparties en trois groupes ;

Jeux libres et activités : les enfants et les jeunes restent au réfectoire, se rendent dans le préau ou dans la salle de l'Espace loisirs et sont accompagnés par un ou plusieurs membres de l'équipe d'animation.

Médiathèque : deux fois par pause de midi, un groupe d'enfants et de jeunes est accompagné par un membre de l'équipe d'animation à la médiathèque. Il s'agit d'une collaboration avec l'équipe de la médiathèque qui se charge de l'encadrement des enfants une fois dans leurs locaux.

Jeux à l'extérieur ou salle de sport : selon les disponibilités de la salle de gymnastique, un groupe s'y rend pour jouer à des jeux de ballons (football, basketball, balle assise etc.). En fonction de la météo, certains sports sont également organisés dans le préau du collège. Ces jeux collectifs conduisent également les enfants à s'auto-organiser et à décider collectivement du cadre de leur activité sportive tout en étant accompagné par un ou plusieurs membres de l'équipe d'animation.

### Les enjeux actuels

L'Espace loisirs construira dans les mois à venir son identité et sa place dans le paysage social de la commune. L'objectif est d'être proche des montains afin d'être à l'écoute, de répondre aux nouvelles demandes de la population et d'ajuster aux mieux les activités. L'Espace loisirs permet également de communiquer de manière efficace sur certains projets en cours et de mobiliser un grand nombre d'acteurs.

Les différentes collaborations avec les partenaires sont des éléments clés de la réussite des projets de l'Espace loisirs. Celles-ci sont amenées à être consolidées afin de développer des projets socialement et culturellement riches et qui permettent d'inclure de plus en plus de montains, en particulier les enfants et les jeunes.

## Témoignages

« L'espace loisirs est un lieu débordant d'activités et les jeunes sont bien encadrés. Les sourires et rires des enfants parlent d'eux même. »

Mikale Martinez, agent d'exploitation du bâtiment de l'Espace loisirs

« L'arrivée de l'Espace loisirs amène de nouvelles collaborations enrichissantes pour la médiathèque, telles que l'organisation de concours, d'après-midi de jeux ou demande de documentation par exemple. En outre, cette dynamique favorise la rencontre avec de nouveaux partenaires de la Commune, comme par exemple des acteurs de Quartier Solidaire ou du projet permaculture »

Murielle Henchoz, responsable de la médiathèque

« C'est trop bien, on peut faire plein de trucs qu'on aime et on s'amuse avec le babyfoot, les livres, les jeux, le tableaux... Dans cet espace on ne peut pas s'ennuyer! »

Un élève de 8P fréquentant l'accueil libre.

## CULTE

### PAROISSE RÉFORMÉE

La paroisse est intégrée dans une entité nommée « Les Chamberonnes ». Celle-ci rassemble neuf paroisses de la région du Nord-Ouest lausannois et est présidée par un Conseil Régional. Le pasteur Alain Wirth est secondé par un pasteur à temps partiel. En mars 2014, un nouveau Conseil de dix membres a été nommé pour la législature 2014-2019. Le groupe d'enfants fréquentant la paroisse est important et nécessite de nombreuses personnes pour leur encadrement. Le groupe des jeunes, animé par un animateur jeunesse, rassemble une soixantaine de jeunes. Plusieurs camps pour tous les âges sont organisés chaque année.

### PAROISSE CATHOLIQUE

La Paroisse catholique de Saint-Amédée est gérée de manière autonome sur l'ensemble de son territoire. Ce dernier s'étend du Haut-Talent à Bellevaux (Froideville, Bretigny, Morrens, Cugy, Montheron, Le Mont, Lausanne-Bellevaux), sans correspondance immédiate avec les frontières communales. St-Amédée totalise quelque 7'500 paroissiens dont environ 30% proviennent de la commune du Mont. Le subventionnement cantonal et communal est régi par convention, proportionnellement au nombre effectif de catholiques déclarés. La Paroisse Saint-Amédée fait partie de l'unité pastorale « Notre Dame de Lausanne » qui regroupe également les autres paroisses de Notre-Dame (Lausanne-Valentin), de St-André (Lausanne-Blécherette), et du St-Esprit (Lausanne-Boisy).

### PAROISSE RÉFORMÉE DE LANGUE ALLEMANDE DE VILLAMONT À LAUSANNE

Les frais d'entretien et de culte de la Paroisse réformée de langue allemande de Villamont à Lausanne sont

répartis entre les 34 communes, selon le nombre d'habitants sur la base d'un accord entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1996. La Ville de Lausanne, commune siège, adresse chaque année le décompte et la répartition des frais aux communes concernées.

## JEUNESSE – AÎNÉS - LOISIRS

### DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE LA JEUNESSE AU SEIN DE LA COMMUNE

Le SEJL, en collaboration avec le Service cantonal de protection de la jeunesse et [jaiunprojet.ch](http://jaiunprojet.ch), a organisé une enquête auprès des jeunes de la commune dans le but de développer une politique de jeunesse et des activités qui correspondent à leurs attentes. Un questionnaire a été envoyé, fin février 2018, auprès des 10 à 16 ans (7P-11S) et des 16 à 25 ans. Au total, près de 600 réponses ont été transmises au SEJL. Le panel est représentatif et donc utile. L'enquête a révélé que le sport est l'activité la plus pratiquée, dans les deux catégories. Les plus jeunes réalisent leurs activités plutôt au Mont-sur-Lausanne alors que les plus âgés se rendent à Lausanne. La Foire de Mai ressort comme l'événement organisé au Mont le plus connu et le plus apprécié des sondés. Concernant les attentes des jeunes, il apparaît qu'un espace qui leur serait dédié et l'organisation de concerts, de soirées ou d'animations sont souhaités majoritairement par toutes les tranches d'âges. Les résultats de l'enquête ont été présentés dans le cadre du forum jeunesse, le mercredi 30 mai à l'aula du Collège du Mottier. Ce forum a aussi permis d'organiser trois ateliers thématiques :

- Espace jeunesse
- Animations et soirées
- Ouverture de salles de gym

Ces ateliers ont permis d'initier des échanges avec les jeunes présents et d'envisager des projets que la Commune pourrait développer pour et avec les jeunes.

Pour les jeunes scolarisés au Mont-sur-Lausanne, les actions suivantes ont été réalisées depuis la rentrée scolaire d'août 2018 :

- L'Espace loisirs a été ouvert dans le bâtiment C du Collège du Mottier (voir ci-dessus, rubrique Parascolaire).
- Un catalogue d'activités sportives, culturelles et de loisirs a été publié (voir ci-dessus, rubrique Parascolaire)

Par ailleurs, les demandes formulées dans le cadre de cette enquête à propos de la pause de midi et du réfectoire ont été prises en compte. Par exemple, les pique-niqueurs et les inscrits au réfectoire ne sont plus séparés dans le réfectoire mais chacun peut s'asseoir où il le souhaite. Des raquettes de ping-pong ont été mises à disposition afin de permettre à tous de jouer à ce jeu pendant la pause de midi.

Pour les jeunes qui ne sont plus scolarisés, le SEJL a proposé à ceux qui ont laissé des coordonnées pour être contactés de participer à l'organisation d'événements musicaux comme En avant la musique ou la Rock'let (voir ci-dessus) et a proposé de réunir un groupe pour initier un projet d'ouverture d'une salle de sport pour les jeunes le vendredi soir ou le week-end.

Par ailleurs, les mercredis après-midi de 13h30 à 16h, l'Espace loisirs du Mottier est ouvert à tous les publics, les enfants, les jeunes, les adultes et les seniors. La thématique est centrée autour du jeu de société, mais le lieu est aussi convivial pour se rencontrer et partager une boisson avec des amis ou faire un babyfoot par exemple.

Avec ces récents développements, le SEJL cherche à développer une offre qui se construit sur les attentes formulées par la jeunesse et invite la jeunesse à communiquer ses préoccupations et ses souhaits.

### ROCK'LET

Le samedi 3 février 2018, la première Rock'let au Mont-sur-Lausanne s'est déroulée à la grande salle. Portée par l'association Vaya pour promouvoir le groupe de rock du même nom et soutenue par le SEJL, cette soirée allie musique rock et raclette. Ce concept convivial sera repris en 2019.

### THÉÂTRE

Le 19 mai 2018 à l'Aula du Mottier, la compagnie Human Apologia, fondée en 2016 par Lisa Veyrier et Jérôme Chappuis, acteurs et metteurs en scène professionnels habitant au Mont, a présenté sa première création Archine d'espace, une pièce contemporaine inspirée du roman Crime et châtiment de Fiodor Dostoïevski. L'action s'intéressait au couple Sonia-Raskolnikov qui marche côte à côte, à la fois opposé, vice et vertu, et lié par une passion ineffable. La mise en scène de la compagnie était très épurée et offrait une place importante au travail chorégraphique. La scénographie cherchait ainsi à flouter la démarcation entre rêve et réalité.

### EN AVANT LA MUSIQUE !

Le samedi 23 juin 2018, le SEJL a organisé pour la première fois au Mont-sur-Lausanne un événement musical pour fêter le premier samedi de l'été. Le public a pu profiter d'un événement festif, convivial et gratuit qui a débuté en fin de matinée et s'est prolongé jusque tard dans la nuit. Au programme, une double thématique musicale : talents locaux et soirée blues-funk. Avec cet événement, la Commune du Mont-sur-Lausanne a diversifié son offre culturelle, favorisé les rencontres et renforcé le lien social. Elle a pu aussi s'ouvrir sur l'extérieur en donnant au public l'occasion de découvrir une commune où il fait bon vivre.

La première thématique, talents locaux, a débuté en fin de matinée au temple de la paroisse. La journée s'est poursuivie dans la cour du Collège du Mottier et a fait la part belle aux professeurs de l'école de musique du



Mont, aux enfants des écoles, au chanteur et poète Dominique Scheder qui a ré-enchanté le monde, au brass band de l'Union instrumentale et au chœur mixte L'Echo des bois qui sont montés sur la scène spécialement installée pour l'occasion.

En fin d'après-midi, le désormais fameux jukebox des Fils du Facteur a assuré la transition entre les deux thématiques.

A 20h, la soirée blues-funk a été ouverte par le groupe suisse Boris Pilleri's Jammin' dont le blues instinctif et balancé est déjà bien connu des scènes suisses et internationales avec des premières parties de groupes prestigieux comme Deep Purple, ZZ Top ou John Mayall's Bluesbreakers. Les musiciens du groupe vaudois Kind & Kinky Zoo, qui se sont produits notamment au Cully jazz et au Caprice festival, ont clôturé cette belle soirée.

Le village de la musique, installé dans la cour du Collège du Mottier, a proposé une belle offre pour les gourmands et les assoiffés. Cette fête a pu compter sur le précieux soutien de nombreux bénévoles et notamment de la Société de Jeunesse, de l'Ecole Internationale, de membres de sociétés locales et de collaborateurs de la Commune.

Cette première édition de En avant la musique ! a été un grand succès d'organisation, de programmation et de convivialité. De plus, la qualité de la scène et du son dans la Cour du Mottier ont démontré que le lieu est idéal pour une manifestation musicale de ce type. Le bémol de cet événement est de ne pas avoir pu offrir aux artistes talentueux qui se sont produits un plus large public. Même si les artistes étaient impressionnés par la qualité de l'accueil et le professionnalisme de l'organisation, notamment technique. C'est le défi de la prochaine édition qui se déroulera ... le premier samedi de l'été 2019 !

### JOURNÉES DE LA MOBILITÉ

La Commune a participé à la semaine européenne de la mobilité les 20, 21 et 22 septembre 2018. Inaugurée le jeudi 20 septembre avec une conférence du philosophe et professeur à l'Université de Lausanne Dominique Bourg qui a rencontré un grand succès, elle s'est poursuivie le 21 septembre avec la journée des écoles et clôturée le samedi 22 septembre 2018 dans la cour du Collège du Mottier lors d'une manifestation ouverte à tous. Les sociétés locales Les Jardins du Mont, Les Paysannes vaudoises, La Myco du Jorat et le groupe Scout La Croisée ont organisé des activités en lien avec la mobilité, L'Echo des Bois ainsi que Le Mont Basket ont proposé des stands de nourriture et la Société de Jeunesse a géré le bar.

### SOCIÉTÉS LOCALES

Bientôt une trentaine de sociétés locales sont actives au Mont-sur-Lausanne. Jusqu'en novembre 2018, elles ont été regroupées au sein de l'Union des présidents des sociétés locales (UPSL) qui se réunit deux fois par an pour coordonner le calendrier des différentes manifestations et activités respectives. En novembre 2018, l'assemblée générale de l'UPSL a décidé d'adopter une Charte des rapports entre l'administration communale du Mont-sur-Lausanne et les représentants des sociétés locales dans le cadre de l'Assemblée des sociétés locales (ASL). C'est désormais lors de ces ASL que les relations entre la Commune et les sociétés locales, que le calendrier des manifestations et les réservations des salles communales seront coordonnés. Le dynamisme des sociétés

locales est réjouissant et atteste de l'engagement des montaines et des montains dans leur commune. La Commune soutient leurs activités en fournissant des locaux, du matériel de fête ou en subsidiant leurs activités, surtout en relation avec la formation des jeunes.

La Municipalité remercie toutes les sociétés, associations et groupements qui s'investissent sans compter pour ces moments d'animation, de détente, de partage et d'amitié.

### ÉCOLE DE MUSIQUE

Au 1<sup>er</sup> août 2012, une nouvelle loi sur les écoles de musique (LEM) est entrée en vigueur. Son but est de permettre aux élèves de moins de 20 ans d'avoir accès à un enseignement musical de base de qualité, dans des écoles de musique reconnues. Tout enseignant doit être au bénéfice de titres professionnels reconnus.

En juillet 2014, L'Ecole de Musique Vaudoise en Réseau (EMVR) a été créée et regroupe les écoles de musique de Savigny-Forel, de Renens et du Mont-sur-Lausanne. Cette structure permet d'accueillir des écoles de petite taille (moins de 200 élèves) au sein de l'Association Vaudoise des Conservatoires et Ecoles de Musique (AVCEM). L'adhésion de l'Ecole de Musique du Mont à l'EMVR permet de toucher les subventions cantonales, provenant entre autres d'une participation financière obligatoire des communes fixée à CHF 8,50/habitant pour 2018, la répartition Canton-communes étant environ de 50/50.

Certaines contraintes, notamment dans la gestion administrative de l'école, comme la présentation des comptes ou du budget, demandent de ce fait un plus grand investissement de la part de son directeur et de son comité. En août 2018, l'EMML a engagé une nouvelle responsable administrative, notamment pour répondre à ces exigences. A noter que la Commune assure la mise à disposition des locaux gratuitement.

En 2018, plus de 100 enfants montains suivent des cours de musique au sein de l'EMML. Sept instruments différents sont travaillés en cours individuels et des cours collectifs d'initiation à la musique selon la méthode Willems et de solfège sont dispensés. Ce sont douze professeurs, tous diplômés, qui réalisent ces prestations.

### SERVICE D'AIDE À LA FAMILLE

Selon ses statuts, le Service d'aide à la famille Le Mont-Cugy-Morrens-Bretigny-Froideville a pour but de soutenir les familles domiciliées dans ces cinq communes en encourageant le bénévolat et les contacts humains afin de pouvoir venir en aide aux personnes isolées ou dans le besoin. Il développe et met sur pied d'autres prestations d'aide à la famille.

### ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Depuis 2016, les communes sont regroupées et assurent la coordination en alternance. Ce service est assumé par M<sup>me</sup> Christiane Fardel, qui a repris également la partie financière du SAF depuis 2012, M<sup>me</sup> Françoise Jaccoud, qui en assure en plus le secrétariat et M. Jean-Daniel Pelloux. Ce trio de bénévoles, de par leur engagement, consolide la direction organisationnelle.

### COMITÉ

Le Comité s'est réuni une fois pour adopter les comptes et le budget et préparer l'assemblée générale au printemps 2017 à Bretigny. Le président de l'association est M. Philippe Somsy, Municipal au Mont-sur-Lausanne. Le SAF est affilié à l'Entraide familiale vaudoise (EFV).

### BÉNÉVOLES

En 2018, le SAF a pu compter sur 30 bénévoles, dont une dizaine sur la Commune du Mont, qui ont rendu les services en effectuant des transports et des accompagnements chez le médecin ou à l'hôpital et en organisant promenades, visites et séances de lecture. Le premier tableau ci-dessous permet de constater que le nombre de bénévoles reste toujours constant.

### ACTIVITÉS

L'activité d'une telle association, basée uniquement sur le bénévolat, dépend pleinement des gens qui ont à cœur de s'investir et à faire don de leur temps pour aider d'autres personnes. Ces bénévoles ne sont pas rémunérés, mais leurs frais de déplacement sont pris en charge par les bénéficiaires d'une part et par le service pour les kilomètres à vide. (2<sup>e</sup> tableau)

Soixante-six personnes, dont 36 au Mont, font régulièrement appel aux services du SAF pour des transports. Ceux-ci sont, pour l'essentiel, à destination du CHUV, des cliniques et de cabinets médicaux. Au Mont, malgré une moyenne de dix bénévoles, il arrive quelquefois de ne pas pouvoir assumer un transport et de devoir solliciter l'aide de bénévoles des autres communes. Pour l'ensemble des activités 2018, les bénévoles se sont mis au service de la communauté durant 2'800 heures. Ces indicateurs dénotent une activité en plein essor.

### ASSOCIATION DU PASSEPORT VACANCES DE LA RÉGION LAUSANNOISE

La Commune du Mont-sur-Lausanne ainsi qu'une quarantaine d'autres communes est membre de l'Association du passeport vacances de la région lausannoise. Le Passeport traditionnel est ouvert aux jeunes de 9 à 15 ans et offre l'accès à près de 300 activités dans différents domaines (nature et découverte, culture et jeux, création et cuisine, sport et mouvement). Il propose également la possibilité d'accéder gratuitement aux

ANNÉE 2018	ANNÉE 2017	ANNÉE 2016	ANNÉE 2015
30 bénévoles	34 bénévoles	32 bénévoles	28 bénévoles

ANNÉE 2018	ANNÉE 2015	ANNÉE 2016	ANNÉE 2015
19'787 km	14'587 km	9'627 km	10'330 km
1'042 transports	891 transports	584 transports	552 transports

musées et piscines de la région, il fait office de titre de transport sur une partie du réseau Mobilis afin de se rendre à ses activités, il permet à son titulaire d'assister à trois séances de cinéma de son choix et depuis 2013, d'accéder gratuitement aux activités de Lausanne-surmer et de découvrir plusieurs activités nautiques.

Le Passeport « farniente » est destiné aux jeunes de 13 à 15 ans uniquement et propose une formule allégée, sans les activités sur inscriptions. Ces multiples activités, sur inscription, sont réparties sur deux semaines en juillet et deux semaines en août. Les activités proposées sur la Commune sont :

- Pétanque et grillade
- Découverte des champignons
- Les sapeurs-pompiers
- Planche à voile à Préverenges
- Détective en forêt
- Grenouilles et crapauds, quelle famille !
- Les secrets du Druide
- Quels trésors enfouis sous nos pieds ?

Le Secrétariat municipal se charge depuis 2015 de la vente des passeports-vacances pour les élèves de la commune. En 2018, nous avons enregistré les ventes suivantes :

- 87 passeports Traditionnel (10-15 ans) vendus CHF 45.- (CHF 40.- pour le 2<sup>e</sup> enfant et suivants).
- 31 passeports Farniente (13-15 ans) vendus CHF 25.-.

A noter que la Loterie Romande apporte son soutien aux activités des passeports-vacances.

L'APVRL fêtera ses 40 ans d'existence en 2019.

### PASSEPORT CULTUREL

Le passeport culturel Carte cultissime a été introduit en 2015, ouvrant l'offre culturelle lausannoise et favorisant son accès auprès de l'ensemble des jeunes de l'agglomération lausannoise. Sous forme d'abonnement, au format de carte d'identité, au prix de CHF 25.-, il donne accès à tous les spectacles des quatre institutions ainsi que l'accès gratuit aux musées communaux lausannois et pulliérans. Les communes du fonds culturel participent à hauteur maximale de 50% du tarif le plus bas (apprenti, étudiant, jeunes, etc.). Ce principe a été accepté en assemblée générale par la quasi-totalité des communes du fonds. La Commune du Mont-sur-Lausanne paye donc CHF 25.- par carte cultissime sollicitée par un jeune et prend ensuite en charge une part du billet d'entrée à une institution culturelle partenaire lorsque le jeune utilise cette carte.

Depuis l'automne 2016 et dans un souci de rationalisation, la gestion de la vente et de l'établissement des passeports a été entièrement reprise par le Service de la culture de la Ville de Lausanne.

### QUARTIERS SOLIDAIRES

L'année 2018 a été marquée par la fin du diagnostic communautaire et le projet est entré dans la phase de construction, qui correspond au lancement des premiers groupes de travail et des premières activités.

Durant cette période, le groupe ressources composé des partenaires (la Commune, le Service d'aide à la famille, le CMS, l'EMS, la paroisse et l'association Les amis des 4 coins) s'est réuni à six reprises. Concernant le groupe habitants, quatorze séances ont rassemblé près d'une centaine de seniors venant de l'ensemble du territoire communal, dont une soixantaine ayant participé régulièrement à ces rencontres.



Au total, 101 séances ou activités ont eu lieu en 2018.

### DIAGNOSTIC COMMUNAUTAIRE (JANVIER-MAI 2018)

Dans l'ensemble, 192 entretiens ont été menés, dont 182 auprès de Montains de plus de 55 ans. Les 10 restants ont été conduits auprès de professionnels et acteurs en relation avec les seniors de la Commune, afin de connaître leur point de vue sur cette population. Il est à relever que les membres du groupe habitants ont interviewé 102 personnes.

Lors du 1<sup>er</sup> forum, qui a eu lieu le 24 mars 2018, les 120 participants ont pu étoffer et valider les résultats de l'enquête.

### PHASE DE CONSTRUCTION (JUIN-DÉCEMBRE 2018)

Pendant cette période, les premiers groupes thématiques ont vu le jour. Le groupe communication s'est rencontré à plusieurs reprises. Il a créé un programme des activités issues du quartier solidaire, le flyer du forum, ainsi que la lettre d'invitation à ce dernier.

Le groupe entraide a mis sur pieds une banque du temps grâce à laquelle chacun peut offrir ou demander des petits services, sans échange d'argent.

Le groupe biodiversité a, entre autres, construit une grainothèque, favorisé l'emplacement de nichoirs à martinets et mésanges et collaboré avec les élèves du Collège du Mottier pour créer un jardin en permaculture.

En plus de ces groupes de travail, diverses activités ont été mises en route: le Café-Solidaire, les Rencontres cartes, la Marche, les Veillées de contes, les Jeux du mercredi avec les élèves du Collège du Mottier, le Thé dansant et le Prix Chronos avec deux classes du Collège du Mottier.

De manière générale, les habitants font preuve d'une implication encourageante, tant au niveau de l'organisation qu'au niveau de la participation aux divers projets développés dans le cadre du quartier solidaire.

## CONCLUSION

Pour conclure, nous tenons à adresser nos remerciements au Conseil communal pour le soin et la parfaite collaboration dont il fait preuve lors de l'étude des dossiers que nous lui soumettons. Nous lui savons gré de la confiance qu'il nous témoigne.

Ces propos s'adressent également à Mesdames et Messieurs les membres des commissions permanentes et des commissions ad hoc, plus particulièrement chargés d'examiner les préavis municipaux.

Nous souhaitons que le présent rapport facilite la tâche de la Commission de gestion du Conseil et apporte à tout un chacun les renseignements utiles quant aux divers domaines d'activité de la Municipalité et des services de l'administration.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

  
Le syndic  
Jean-Pierre Sueur

Au nom de la Municipalité



  
Le secrétaire  
Sébastien Varrin

## A

<b>AEAI</b>	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
<b>AF</b>	Allocations familiales
<b>AIAS</b>	Agence Intercommunale d'assurance sociale
<b>APE</b>	Association des parents d'élèves
<b>APG</b>	Allocation perte de gain
<b>APROMAD</b>	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile
<b>APVRL</b>	Association du Passeport vacances de la région lausannoise
<b>ARASPE</b>	Association régionale pour l'action sociale de la région Prilly - Echallens
<b>ARI</b>	Appareil respiratoire isolant
<b>ASV</b>	Aide sociale vaudoise
<b>AVASAD</b>	Association vaudoise d'aide et soins à domicile

## B

<b>BAMO</b>	Bureau d'assistance au Maître de l'ouvrage
<b>BH</b>	Borne hydrante
<b>BPA</b>	Bureau de prévention des accidents

## C

<b>CAT</b>	Centrale d'alarme et de transmission (ECA)
<b>CCL</b>	Commission de classification
<b>CCU</b>	Commission consultative d'urbanisme
<b>CDIS</b>	Centre de défense incendie et secours
<b>CET</b>	Centrale d'engagement et de transmission (PolCant)
<b>CGC</b>	Comité de gestion des quartiers
<b>CI</b>	Carte d'identité
<b>CMS</b>	Centre médico-social
<b>COES</b>	Classe officielle de l'enseignement spécialisé
<b>COFIL</b>	Comité de pilotage
<b>COSEDEC</b>	Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets
<b>CREM</b>	Centre de recherches énergétiques et municipales
<b>CRENOL</b>	Couronne de la région Nord-Ouest lausannoise
<b>CSR</b>	Centre social régional
<b>CTA</b>	Centre de traitement des alarmes

## D

<b>DAP</b>	Détachement d'appui
<b>DGEO</b>	Direction générale de l'enseignement obligatoire

**DIEM** Détachement intervention, entretien et maintenance

**DPMA** Détachement post-médical avancé

**DPS** Détachement de premiers secours

## E

**EC - EU** Eaux claires - Eaux usées

**ECA** Etablissement cantonal d'assurance

**EERV** Eglise évangélique réformée du canton de Vaud

**EFAJE** Entraide familiale et accueil de jour des enfants

**EGID** Identificateur fédéral de bâtiment

**EI** Enseignement individualisé

**EM** Etat-major

**EWID** Identificateur fédéral de logement

## F

**FAJE** Fondation pour l'accueil de jour des enfants

**FIR** Formation d'intervention régionale

## G

**GED - GID** Gestion électronique des documents - Gestion intégrée des documents

**GME** Gestion de la mobilité des entreprises

**GROPIL** Groupe de pilotage du Schéma directeur Nord Lausannois

**GRPA** Groupe romand de prévention des accidents

## J

**JSP** Jeune sapeur-pompier

## L

**LAJE** Loi sur l'accueil des enfants

**LASV** Loi sur l'action sociale vaudoise

**LAVAMAL** Loi sur l'assurance accidents et maladie vaudoise

**LEI** Loi sur les étrangers et l'intégration

**LLA** Logement à loyer abordable

**LPPPL** Loi sur la promotion et la protection du parc de logements

**LUP** Logement d'utilité publique

## M

**MEP** Mandat d'étude parallèle

## O

**OCE** Office cantonal des étrangers

**ODES** Office des écoles en santé

**OMSV** Organisme médico-social vaudois

**ORCA** Organisation en cas de catastrophe

**OREA** Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques

**ORP** Office régional de placement

**OSP** Orientation scolaire professionnelle

**P**

**PALM** Projet d'Agglomération Lausanne-Morges

**PC** Prestations complémentaires AVS AI

**PCI** Protection civile

**Périmètre AF** Améliorations foncières

**PGA** Plan Général d'Affectation

**PGEE** Plan général d'évacuation des eaux

**PPA** Plan partiel d'affectation

**PPLS** Psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire

**R**

**RAJE** Règlement sur l'accueil de jour des enfants

**RI** Revenu d'insertion

**RMR** Revenu minimum de réinsertion

**RPT** Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches

**S**

**SAF** Service d'aide à la famille

**SCRIS** Service cantonal de recherche et d'information statistiques

**SDIS** Service de défense incendie et de secours

**SDNL** Schéma Directeur Nord Lauannois

**SDT** Service du développement territorial

**SESA** Service des eaux, sols et assainissement

**SESAF** Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

**SEVEN** Service de l'environnement et de l'énergie

**SIT** Service intercommunal des taxis

**SPD** Surface de plancher déterminant

**SPOP** Service de la population

**SPSL** Service de protection et de sauvetage de la Ville de Lausanne

**SSCM** Service de la sécurité civile et militaire

**SSI** Service de secours et d'incendie

**STEP** Station d'épuration des eaux usées

**SYNDICAT AF** Syndicat des améliorations foncières

**T**

**TC - CDAP** Tribunal Cantonal - Cour de droit administratif et public

**TF** Tribunal Fédéral

**TP** Tonne pompe

**TUP** Travaux utilité publique



**VAPKO** Association Suisse des organes officiels de contrôle des champignons

**VP** Voie pré-gymnasiale

**VG** Voie générale



